RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

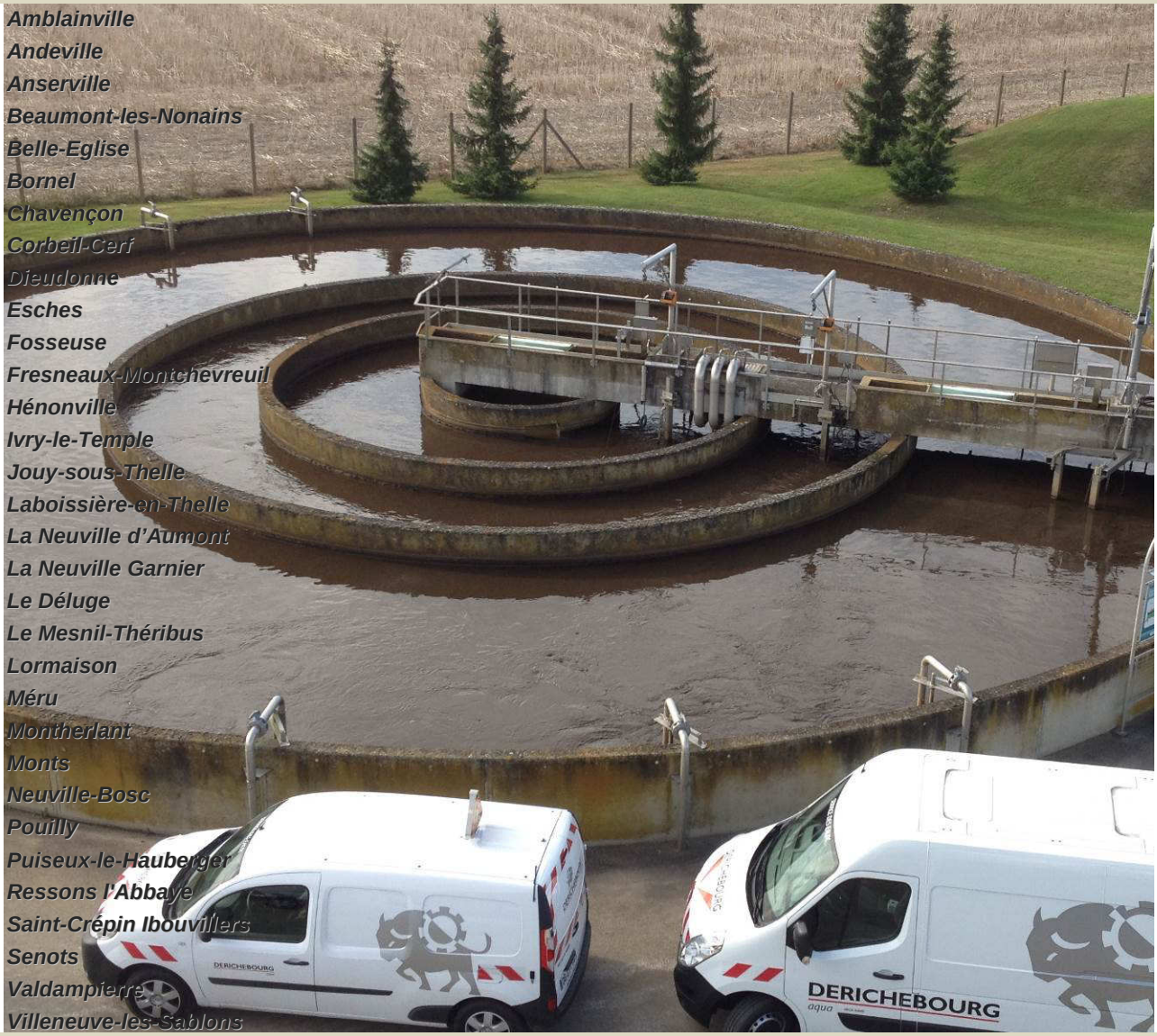

Amblainville
Andeville
Anserville
Beaumont-les-Nonains
Belle-Eglise
Bornel
Chavençon
Corbeil-Cerf
Dieudonne
Esches
Fosseuse
Fresneaux-Montchevreuil
Hénonville
Ivry-le-Temple
Jouy-sous-Thelle
Laboissière-en-Thelle
La Neuville d'Aumont
La Neuville Garnier
Le Déluge
Le Mesnil-Théribus
Lormaison
Méru
Montherlant
Monts
Neuville-Bosc
Pouilly
Puiseux-le-Hauberger
Ressons l'Abbaye
Saint-Crépin Ibouvillers
Senots
Valdampierre
Villeneuve-les-Sablons
Villotran

EXERCICE 2014

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site - www.services.eaufrance.fr - rubrique « l'Observatoire »

Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons - 2, rue de Méru – 60175 VILLENEUVE-LES-SABLONS
Téléphone : 03 44 22 01 60 - Télécopie : 03 44 22 21 88
e-mail : sma-sablons@orange.fr

SOMMAIRE

I. La composition du SMAS 4

II. Le Bureau du SMAS 5

III. L'organigramme du service 5

IV. La commission consultative des services publics locaux 6

V. Caractérisation technique du service 6

V.1. Présentation du territoire desservi 7

V.2. Règlement de service 8

V.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 8

V.4. Nombre d'abonnés 8

V.5. Volumes facturés 9

V.6. Linéaire des réseaux de collecte (hors branchement) et/ou transfert 9

V.7. Ouvrages de traitement des eaux usées 10

V.8. Quantités de boues issues des ouvrages de traitement (D203.0) 15

VI. Les travaux et études réalisés en 2014 16

A. Début de la réalisation des études pour les marchés suivants : 16

B. Poursuite de la réalisation des études pour les marchés suivants : 16

C. Fin de la réalisation et réception des études pour les marchés suivants : 17

VII. Les dossiers d'urbanisme instruits en 2014 18

VIII. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 19

IX. La gestion du patrimoine en 2014 19

X. Tarification de l'assainissement et recettes du service 21

X.1. La redevance assainissement ''part collectivité'' 21

X.2. La redevance assainissement ''part délégataire'' 22

X.3. Facture d'assainissement type (D204.0) 22

XI. La Participation au financement de l'Assainissement Collectif 24

XII. Indicateurs de performance 25

XII.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 25

XII.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2) 25

XII.3. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 26

XII.4. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 26

XII.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 27

XII.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 27

XII.7. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3) ... 28

XII.8. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) ... 28

XII.9. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) ... 29

XII.10. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) ... 29

XII.11. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) ... 29

XII.12. Taux de réclamations (P258.1) ... 29

XII.13. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) ... 30

XII.14. Récapitulatif des indicateurs pour l'ensemble du SMAS ... 30

XIII. Le compte administratif 2014 ... 32

XIV. Paramètres et indicateurs de performance des exploitants – Prix du service ... 33

ANNEXES ... 34

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 – Répartition de la population sur le territoire du SMAS (INSEE 2011) ... 7
Tableau 2 – Répartition des abonnés et habitants par commune ... 8
Tableau 3 – Volumes assujettis ... 9
Tableau 4 – Ouvrages de maîtrise des déversements d'effluents par temps de pluie ... 9
Tableau 5 – Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre ... 15
Tableau 6 – Récapitulatif des dossiers d'urbanisme instruits cours de l'exercice 2014 ... 18
Tableau 7 – Modes de gestion du Service Public de l'Assainissement en 2014 ... 20
Tableau 8 – Redevance assainissement : part collectivité ... 21
Tableau 9 – Redevance assainissement : part délégataire ... 22
Tableau 10 – Tarifs au 1er janvier 2014 et 2015 ... 23
Tableau 11 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux ... 25
Tableau 12 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel ... 26
Tableau 13 – Indice de conformité de la collecte des effluents ... 26
Tableau 14 – Indice de conformité des équipements de traitement ... 27
Tableau 15 – Indice de conformité des performances de traitement ... 27
Tableau 16 – Performances des équipements selon l'arrêté préfectoral ... 28
Tableau 17 – Taux de boues évacuées conformément à la réglementation ... 28
Tableau 18 – Dette de la collectivité ... 30
Tableau 19 – Récapitulatif des indicateurs descriptifs du service SMAS ... 30
Tableau 20 – Récapitulatif des indicateurs de performance du SMAS ... 31
Tableau 21 – Paramètres et Indicateurs de performance des exploitants en 2014 ... 33

Figure 1 – Composition du Bureau du SMAS en 2014 ... 5
Figure 2 – Organigramme du service du SMAS ... 5

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse du rapport annuel d'activité 2014 de Lyonnaise des Eaux

Annexe 2 : Synthèse du rapport annuel d'activité 2014 de Veolia Eau – S.E.A.O.

Annexe 3 : Rapport annuel d'activité 2014 du système d'assainissement collectif d'Ivry-le-Temple

Annexe 4 : Rapport annuel d'activité 2014 de Derichebourg Aqua

Annexe 5 : Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

I. La composition du SMAS

Le service assainissement collectif est géré au niveau intercommunal par la Syndicat Mixte d' Assainissement des Sablons depuis 2006. Les compétences liées au service sont la collecte, le transport et la dépollution des effluents ainsi que le contrôle de raccordement et l'élimination des boues produites.

Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons est composé de la Communauté de Communes des Sablons et des communes de Belle-Eglise, Dieudonné, Jouy-sous-Thelle, La Neuville-d'Aumont, Laboissière-en-Thelle, Le Mesnil-Theribus, Puiseux-le-Hauberger et Senots représentant une population totale de 40 504 habitants (données INSEE 2011).

	Délégués	**Délégués suppléants**
Communauté de Communes des Sablons (34 473 habitants)	LETELLIER Alain MAHEU Brigitte GOUSPY Christian JANTOLEK Michel VANDENABEELE Eddie DELAVILLE Jean-Sébastien MARANDET Cyrille CHARPIOT Jean-Pierre PACAUD Gérard BARBEY Claude NEVEU Christian BRIOUILLET Jean-Luc MASURIER François FOURNIER Lynda DUMAST Ludovic BOUILLIANT Didier PETIT JEAN LUCAS Gérard INGWILLER Daniel VINCENTI Philippe GRANGER Philippe	PIGEON Emmanuel TOSCANI Dominique MAGNIER Marion HERMAN Catherine LIPPENS Gérard GAUDE Guillaume CATTELOIN Jean Pierre BILLARD Laurent LE MAREC Hervé BISSON Philippe LELIAS Dominique AZRIA Jean-Claude SCHWIZGEBEL Séverine MOREL Jean-Charles RAVIER Nathalie OMONT Henri PIOCELLE Pascal MARGERY Dominique BOUFFLET Stéphane
Belle-Eglise (592 habitants)		
Dieudonné (838 habitants)	DUTOT Daniel DELPERDANGE Michèle	FIGUIER Jean-Claude LERIVEREND Alain
Jouy-sous-Thelle (1 028 habitants)	LEFEBRE Hervé BOUYCHOU Suzanne	DEGENNE Annie
Le Mesnil-Théribus (824 habitants)	CHAINEAUD Jean-Pierre NABBEN Ingrid	LHUISSIER Marc RICHARD Laurent
Puiseux-le-Hauberger (839 habitants)	VOGEL Jean-Louis GRACIA Louis	ECHAROUX Claude NOULETTE Maurice
Senots (322 habitants)	LEMAITRE Gérard LOUVET Patrick	GUIGNIER Patrick DUBOILLE Jean-Pierre
Laboissière en Thelle (1 274 habitants)	THOMAS Jean Jacques BOMBARD Michel	GRAVELEINE Francis POLU Jacqueline
La Neuville d'Aumont (287 habitants)	CHORIER Christian CHRISTIEN Dominique	ROISIN Daniel FEUTRIE Bernard

II. Le Bureau du SMAS

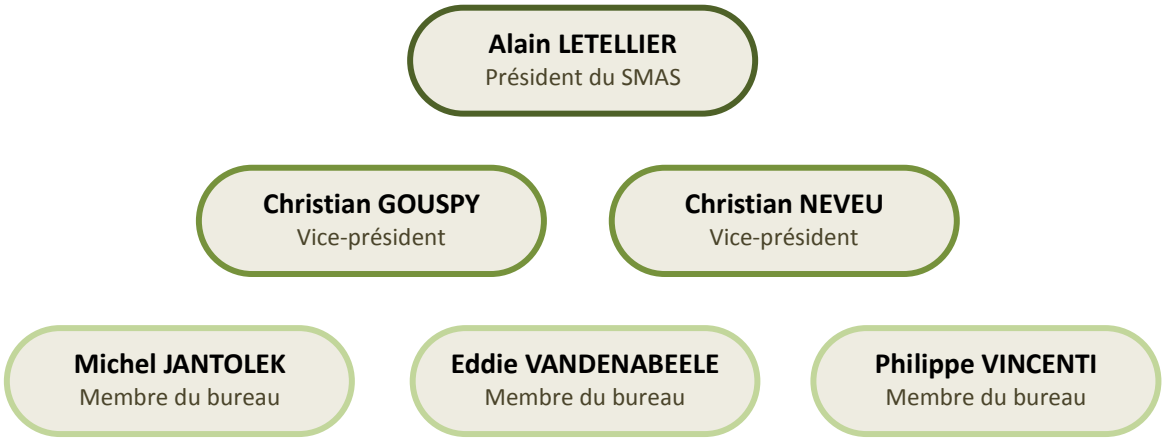

Figure 1 – Composition du Bureau du SMAS en 2014

III. L'organigramme du service

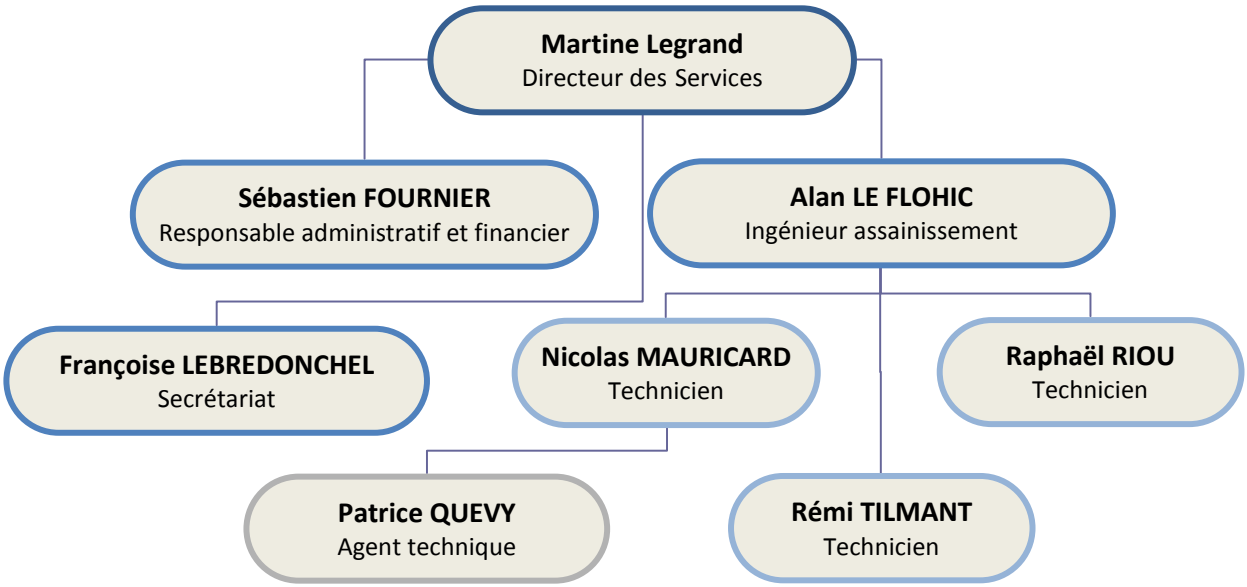

Figure 2 – Organigramme du service du SMAS

IV. La commission consultative des services publics locaux

Élue le 23 juin 2014, la commission a pour objet de faciliter « la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics ».

La CCSPL du SMAS est composée de :

- Monsieur Alain LETELLIER, Président du SMAS
- Monsieur Christian GOUSPY, élu du SMAS
- Monsieur Patrick LOUVET, élu du SMAS
- Monsieur Michel JANTOLEK, élu du SMAS
- Monsieur Jean-Pierre CHAINEAUD, élu du SMAS
- Monsieur Gérard PACAUD, élu du SMAS
- Monsieur Didier MALE, Président du ROSO ou son représentant
- Madame Christiane FELLER, représentante titulaire de l'UDAF

Membres suppléants :

- Monsieur Maurice NOULETTE, élu du SMAS
- Madame Ingrid NABBEN, élue du SMAS
- Monsieur Daniel INGWILLER, élu du SMAS
- Monsieur Christian NEVEU, élu du SMAS
- Monsieur Emmanuel PIGEON, élu du SMAS
- Madame Marie-Pierre BERGERET, représentante suppléante de l'UDAF

V. Caractérisation technique du service

Le service est géré au niveau intercommunal par le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons.		**Oui**	**Non**
Compétences liée au service :	Collecte	☒	☐
	Transport	☒	☐
	Dépollution	☒	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒
Mission d'animateur bassin :	Activités économiques et domestiques	☒	☐

V.1. Présentation du territoire desservi

Tableau 1 – Répartition de la population sur le territoire du SMAS (INSEE 2011)

Amblainville :	**1 754**	**Fresneaux-Montchevreuil :**	**772**	**Montherlant :**	**148**
Andeville :	**3 115**	**Hénonville :**	**808**	**Monts :**	**207**
Anserville :	**445**	**Ivry-le-Temple :**	**652**	**Neuville-Bosc :**	**536**
Beaumont-les-Nonains :	**362**	**Jouy-sous-Thelle :**	**1 028**	**Pouilly :**	**164**
Belle-Eglise :	**578**	**Laboissière-en-Thelle :**	**1 274**	**Puiseux-le-Hauberger :**	**849**
Bornel :	**3 610**	**La Neuville-d'Aumont :**	**287**	**Ressons-l'Abbaye :**	**101**
Chavençon :	**166**	**La Neuville-Garnier :**	**270**	**Saint-Crépin-Ibouvillers :**	**1 258**
Corbeil-Cerf :	**338**	**Le Déluge :**	**483**	**Senots :**	**322**
Dieudonné :	**843**	**Le Mesnil-Theribus :**	**824**	**Valdampierre :**	**942**
Esches :	**1 272**	**Lormaison :**	**1 295**	**Villeneuve-les-Sablons :**	**1 306**
Fosseuse :	**748**	**Méru :**	**13 838**	**Villotran :**	**299**
Assainissement non collectif :	**7 956 20%**	**Assainissement collectif :**	**32 548 80%**	**Ensemble :**	**40 504**

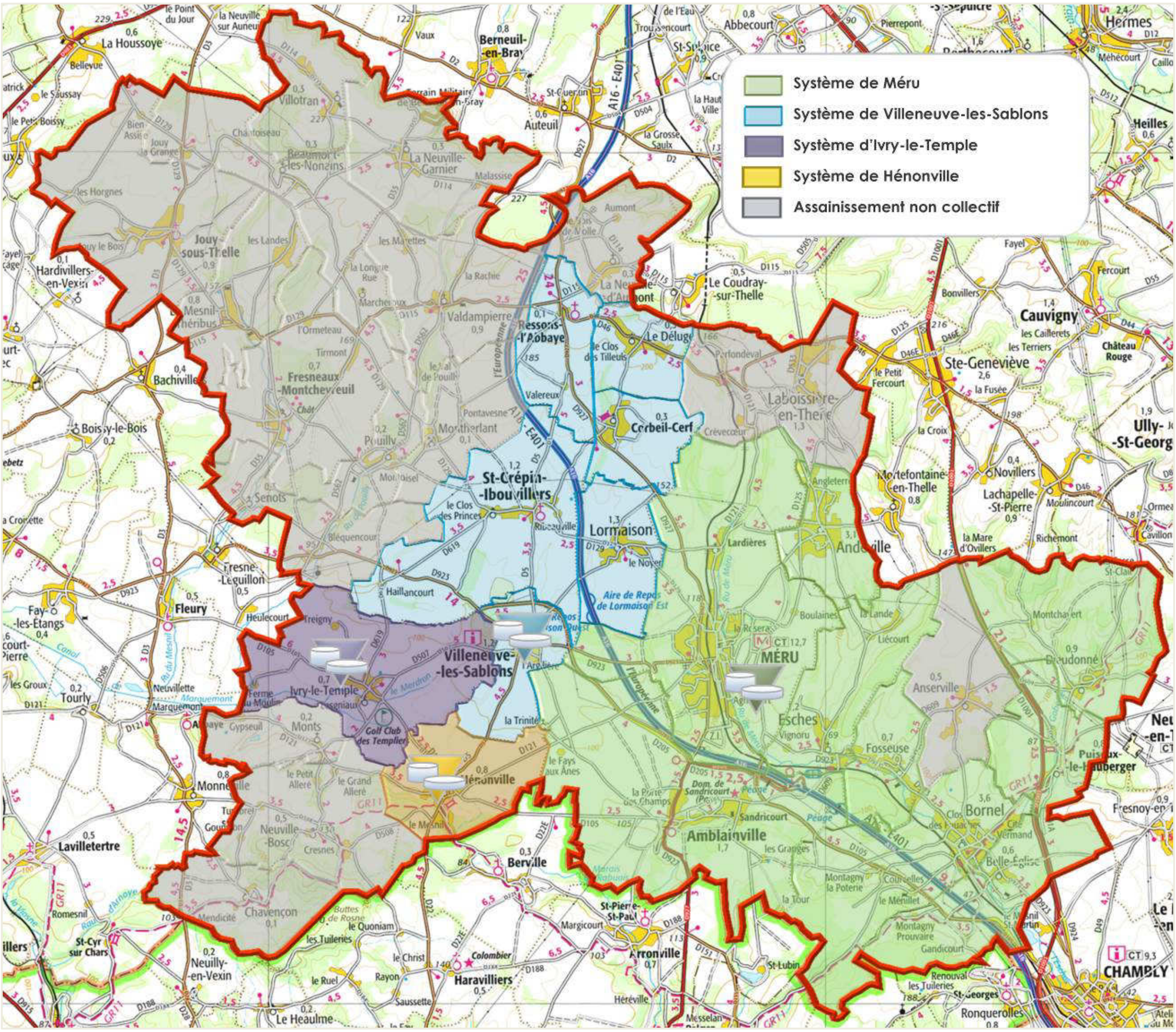

V.2. Règlement de service

Le règlement de service a été approuvé et révisé le 26 mars 2015. Il est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans la rubrique environnement, ou consultable dans son intégralité au siège du Syndicat.

V.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 32 548 habitants au 31/12/2014 (31 796 en 2013). La décomposition par commune est présentée dans le tableau ci-après.

V.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 12 278 abonnés au 31/12/2014 (12 017 au 31/12/2013).

Tableau 2 – Répartition des abonnés et habitants par commune

Commune	Nombre d'abonnés 2013	Nombre d'abonnés 2014	Nombre d'habitants 2013	Nombre d'habitants 2014	Variation du nombre d'habitants en %
Amblainville	691	702	1754	1782	1,6%
Andeville	1244	1270	3078	3143	2,1%
Belle-Eglise	143	152	336	357	6,3%
Bornel	1385	1413	3383	3451	2,0%
Corbeil-Cerf	138	139	138	139	0,7%
Dieudonné	245	245	849	849	0,0%
Esches	402	416	989	1024	3,5%
Fosseuse	280	280	735	735	0,0%
Hénonville	345	350	785	797	1,4%
Ivry-le-Temple	313	313	650	650	0,0%
Le Déluge	210	211	502	497	-1,0%
Lormaison	502	500	1305	1295	-0,8%
Méru	4798	4960	13838	14305	3,4%
Puiseux-le-Hauberger	319	323	849	860	1,3%
Ressons-l'Abbaye	46	45	91	101	11,0%
Saint-Crépin-Ibouvillers	472	477	1217	1258	3,4%
Villeneuve-les-Sablons	484	482	1297	1306	0,7%
Ensemble	12 017	12 278	31 796	32 548	2,4%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 71,5 abonnés/km au 31/12/2014 (70,0 abonnés/km en 2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,65 habitants/abonné en 2014.

V.5. Volumes facturés

Tableau 3 – Volumes assujettis

Commune	Volumes facturés durant l'exercice 2013 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m³	Variation en %
Amblainville	66898	66667	-0,3%
Andeville	122645	99135	-19,2%
Belle-Eglise	15253	11807	-22,6%
Bornel	132472	132152	-0,2%
Corbeil-Cerf	12003	13101	9,1%
Dieudonné	21612	4000*	-81,5%
Esches	47032	48230	2,5%
Fosseuse	25691	25322	-1,4%
Hénonville	35168	34838	-0,9%
Ivry-le-Temple	25212	26042	3,3%
Le Déluge	14765	16328	10,6%
Lormaison	44067	45070	2,3%
Méru	584283	576540	-1,3%
Puiseux-le-Hauberger	30774	27646	-10,2%
Ressons-l'Abbaye	4331	2045	-52,8%
Saint-Crépin-Ibouvillers	51760	49690	-4,0%
Villeneuve-les-Sablons	42571	42956	0,9%
Ensemble	1 276 537	1 221 569	-4,3%

* le volume assujettis 2014 présenté sur Dieudonné est une estimation à confirmer.

V.6. Linéaire des réseaux de collecte (hors branchement) et/ou transfert

Le réseau de collecte (hors réseau de transfert) du service public d'assainissement collectif est constitué de 40,9 km de réseau unitaire hors branchements, 130,8 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 171,7 km en 2014 (171,7 km en 2013). Les ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie sont caractérisés comme suit :

Tableau 4 – Ouvrages de maîtrise des déversements d'effluents par temps de pluie

Type d'équipement	Localisation		Volume éventuel de stockage
	Système d'assainissement	**Ouvrage**	
Stockage-restitution	Méru	STEU de Méru	1520 m³ équipé d'augets basculants
Stockage-restitution	Méru	Ancienne STEU d'Amblainville	NC
Stockage-restitution	Méru	Ancienne STEU de Bornel	NC
Stockage-restitution	Méru	Ancienne STEU d'Andeville	NC
Stockage-restitution	Villeneuve-les-Sablons	STEU de VLS	NC

V.7. Ouvrages de traitement des eaux usées

Le service gère quatre Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) divisant le territoire en quatre systèmes distincts :

STEU : Hénonville
Code Sandre de la station : 036030901000

Caractéristiques générales	
Type de traitement	Boues activées en aération prolongée
Commune d'implantation	Hénonville
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	1 283 E.H.
Nombre d'abonnés raccordés	350
Nombre d'habitants raccordés	808
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	200 m^3/j

Prescriptions de rejet			
Soumise à	Arrêté préfectoral du 8 novembre 2013		
Milieu récepteur du rejet	La Troësne à Hénonville		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	*En cas de dépassement à caractère exceptionnel des charges de référence les rendements minimaux à respecter sont les suivants :*	Rendement (%)
DBO_5	25		85
DCO	90		80
MES	30		90
NGL	20		80
NTK	15		-

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté											
		DBO_5		DCO		MES		NGL		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/02/14	**non** NGL - NTK	4,00	97,89	35,00	93,22	8,50	94,33	21,01	65,56	17,00	72,13	3,24	49,77
04/08/14	oui	3,00	99,06	33,00	96,25	4,00	99,27	8,29	91,71	2,30	97,70	3,35	82,55

La station de Hénonville fait l'objet d'une non-conformité sur ses eaux de rejet le 24 février 2014 sur deux paramètres azotés : NGL (concentration et rendement) et NTK (concentration).

STEU : Ivry-le-Temple

Code Sandre de la station : 036032101000

Caractéristiques générales	
Type de traitement	Boues activées en aération prolongée
Commune d'implantation	Ivry-le-Temple
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	1 200 E.H.
Nombre d'abonnés raccordés	312
Nombre d'habitants raccordés	652
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	180 m^3/j (débit de pointe : 6,7 l/s)

Prescriptions de rejet

Soumise à	Arrêté préfectoral du 28 avril 2003		
Milieu récepteur du rejet	Le Merderon à Ivry-le-Temple		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		Rendement (%)
DBO_5	25	*ou*	80
DCO	90		75
MES	30		90
NTK	10		70

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté											
		DBO_5		DCO		MES		NGL		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/04/14	oui	3,0	99,4	34,0	98,3	2,8	99,8	17,5	82,2	17,0	82,7	0,21	99,3
29/10/14	oui	3,0	98,7	54,0	94,1	4,0	99,0	4,03	96,3	3,4	96,9	4,7	64,6

Au cours de l'exercice 2014, la station d'Ivry-le-Temple ne fait l'objet d'aucune non-conformité sur ses eaux de rejet.

STEU : Villeneuve-les-Sablons
Code Sandre de la station : 036067802000

Caractéristiques générales	
Type de traitement	Boues activées en aération prolongée
Commune d'implantation	Villeneuve-les-Sablons
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	7 300 E.H.
Nombre d'abonnés raccordés	1854
Nombre d'habitants raccordés	4795
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	930 m^3/j (TP : 1 480 m^3/j)

Prescriptions de rejet			
Soumise à	Arrêté préfectoral du 18 septembre 1998		
Milieu récepteur du rejet	Le Merderon ou ru d'Ivry à Villeneuve-les-Sablons		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	*En cas de dépassement à caractère exceptionnel des charges de référence les rendements minimaux à respecter sont les suivants :*	Rendement (%)
DBO_5	15		70
DCO	50		75
MES	20		90
NGL	10		-
Pt	2	*ou*	80

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté											
		DBO_5		DCO		MES		NGL		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/01/14	**non**	3,3	98,8	25,2	96,6	8,8	97,6	13,5	84,2	12,1	86,0	0,1	98,17
11/02/14	oui	3,5	98,0	22,8	95,7	9,1	95,5						
12/03/14	oui	3,4	98,7	25,7	96,7	4,6	97,8						
10/04/14	oui	3,6	99,0	32,4	96,7	9,7	98,3	6,1	94,9	3,2	97,3	0,4	97,55
18/05/14	oui	3,9	98,8	23,7	97,7	5,3	98,9						
10/06/14	oui	4,4	97,6	26,2	94,9	6,3	98,1						
24/07/14	oui	3,6	98,7	33,0	96,7	4,7	99,0	4,0	95,9	2,3	97,7	0,2	98,61
04/08/14	oui	4,2	98,4	25,1	96,8	2,8	99,3						
23/10/14	**non**	3,0	99,0	28,0	99,0	1,0	99,3	11,2	89,4	1,2	99,0	0,7	94,3
04/11/14	oui	3,0	98,8	17,0	97,8	4,0	98,2	6,1	92,9	1,4	98,7	0,6	94,2
06/11/14	oui	3,0	99,0	21,0	97,0	4,0	98,3	9,0	90,8	1,2	98,9	0,7	93,3
08/12/14	oui	3,0	99,2	27,0	97,7	1,0	99,2						

La station de Villeneuve-les-Sablons fait l'objet de deux non-conformités sur le paramètre NGL : l'une le 13 janvier et l'autre le 23 octobre 2014.

STEU : Méru

Code Sandre de la station : 036039501000

Caractéristiques générales	
Type de traitement	Boues activées en aération prolongée
Commune d'implantation	Méru
Capacité nominale STEU en EH [1]	36 000 E.H.
Nombre d'abonnés raccordés	9 761
Nombre d'habitants raccordés	26 505
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	8 000 m^3/j (TP : 9 600 m^3/j)

Prescriptions de rejet

Soumise à	Arrêté préfectoral du 26 février 2014		
Milieu récepteur du rejet	L'Esches à Méru		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	*En cas de dépassement à caractère exceptionnel des charges de référence les rendements minimaux à respecter sont les suivants :*	Rendement (%)
DBO_5	15		85
DCO	50		80
MES	20		90
NGL	10		80
NTK	4		80
Pt	2		80

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté											
		DBO_5		DCO		MES		NGL		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/01/14	oui	-	-	19,7	97,9%	2	99,5%	-	-	-	-	-	-
14/01/14	**non** *NTK*	4	98,1%	23,4	96,4%	5	98,1%	7,6	89,2%	5,3	92,4%	0,24	96,9%
22/01/14	oui	-	-	23,7	95,5%	4	98,1%	-	-	-	-	-	-
30/01/14	oui	3	98,9%	10	98,9%	2	99,3%	4,6	95,7%	2,7	97,5%	0,16	97,9%
02/02/14	oui	-	-	14,8	98,0%	2	99,2%	-	-	-	-	-	-
03/02/14	oui	3	98,5%	10	98,4%	2	99,2%	4,9	92,2%	2,7	95,6%	0,52	92,1%
11/02/14	oui	-	-	20,9	96,6%	4	99,0%	-	-	-	-	-	-
20/02/14	oui	-	-	13,5	96,8%	7	97,0%	-	-	-	-	-	-
26/02/14	oui	5	94,8%	24,5	92,9%	2	99,1%	3,9	91,4%	2,2	95,1%	0,49	91,3%
02/03/14	**non** *NTK Pt*	4	98,6%	10	98,1%	3	98,6%	16,4	74,6%	12	81,3%	0,39	93,9%
10/03/14	oui	-	-	22,4	97,2%	2	99,5%	-	-	-	-	-	-
18/03/14	oui	-	-	19	97,5%	2	99,5%	-	-	-	-	-	-
19/03/14	oui	3	98,9%	19,1	97,3%	2	99,3%	3,1	95,4%	1,5	97,8%	0,25	96,7%
27/03/14	oui	-	-	23,5	95,9%	5	98,1%	-	-	-	-	-	-
30/03/14	oui	3	98,8%	14,4	96,9%	3	98,6%	3,8	95,5%	2,3	97,2%	0,94	86,6%
07/04/14	oui	-	-	19	97,2%	7	97,9%	-	-	-	-	-	-

15/04/14	oui	3	98,6%	16	97,4%	7	97,7%	4,2	93,3%	1,7	97,3%	0,39	94,4%
23/04/14	oui	-	-	17	97,5%	5	98,3%	-	-	-	-	-	-
01/05/14	oui	3	97,7%	22	94,5%	3	98,4%	3,6	93,0%	1,4	97,3%	0,57	89,8%
04/05/14	oui	-	-	10	98,3%	5	98,4%	-	-	-	-	-	-
12/05/14	**non** *Pt*	3	98,1%	20	96,0%	6	98,2%	3,5	93,3%	1,4	97,3%	1,1	83,3%
20/05/14	oui	-	-	10	98,2%	5	97,9%	-	-	-	-	-	-
29/05/14	oui	5	97,8%	15	97,0%	3	98,9%	3,6	94,3%	1,6	97,5%	0,73	89,4%
04/06/14	oui	-	-	14	93,8%	2	98,3%	-	-	-	-	-	-
15/06/14	oui	2	99,1%	15	97,3%	6	98,1%	3,7	95,8%	2	97,7%	0,84	89,9%
18/06/14	oui	-	-	11	97,9%	2	99,4%	-	-	-	-	-	-
23/06/14	oui	2	99,0%	21	95,9%	7,5	97,0%	4,7	92,5%	2,2	96,5%	0,89	85,9%
01/07/14	oui	-	-	14	95,8%	2	98,7%	-	-	-	-	-	-
09/07/14	oui	3	92,1%	21	92,3%	8	91,8%	3,2	84,5%	1,4	93,0%	0,57	74,1%
17/07/14	oui	-	-	16	97,6%	4,1	99,1%	-	-	-	-	-	-
27/07/14	oui	2	97,6%	18	91,0%	3,3	98,4%	2,1	94,5%	1,5	95,9%	0,53	89,0%
28/07/14	oui	-	-	17	96,4%	2,1	99,2%	-	-	-	-	-	-
05/08/14	oui	2	99,1%	12	97,9%	3	99,1%	4,9	91,8%	1,2	98,0%	0,35	94,5%
13/08/14	oui	-	-	14	97,1%	2	98,2%	-	-	-	-	-	-
21/08/14	oui	3	98,8%	11	98,3%	4	98,9%	4,6	93,7%	1,1	98,5%	0,72	90,1%
24/10/14	**non** *NTK Pt*	3	98,6%	24	96,6%	1	99,6%	9,9	88,0%	6,3	94,1%	1,6	81,6%
09/09/14	oui	3	98,1%	30	92,6%	3,2	98,7%	-	-	-	-	-	-
17/09/14	**non** *MES*	3	98,2%	30	93,9%	20	91,9%	5,1	88,8%	3	94,9%	0,9	86,6%
25/09/14	oui	3	99,1%	30	95,9%	5,8	98,5%	-	-	-	-	-	-
20/11/14	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
13/10/14	**non** *NTK Pt*	3	98,8%	29	95,7%	5	98,3%	6,3	89,4%	6,6	91,3%	11,4	-31%
NC	oui	3	98,8%	24	96,3%	1	99,7%	-	-	-	-	-	-
30/10/14	**non** *Pt*	3	98,2%	23	96,6%	1	99,7%	1,6	97,2%	1,4	98,0%	2	77,0%
04/11/14	**non** *Pt*	3	93,6%	17	90,1%	5	88,6%	1,5	94,8%	1	97,2%	1,6	61,9%
06/11/14	oui	3	95,0%	16	94,9%	1	98,2%	-	-	-	-	-	-
14/11/14	**non** *Pt*	3	98,8%	18	97,8%	1	99,6%	2,7	95,7%	1,1	98,6%	3,6	61,3%
09/11/14	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
27/11/14	oui	3	97,0%	21	93,7%	4	96,7%	-	-	-	-	-	-
25/11/14	**non** *Pt*	3	97,3%	15	95,5%	1	98,4%	7,8	73,2%	2,1	94,3%	1,7	66,7%
04/12/14	oui	3	97,7%	23	95,1%	4	97,6%	-	-	-	-	-	-
11/12/14	**non** *Pt*	3	97,3%	17	96,2%	1	99,4%	6,2	83,4%	1,5	96,9%	2,1	66,1%
17/12/14	oui	3	97,7%	20	96,5%	2	99,0%	-	-	-	-	-	-
23/12/14	oui	3	98,4%	24	96,2%	4	98,1%	-	-	-	-	-	-

La station de Méru fait l'objet de 14 dépassements sur l'exercice 2014 (en condition normale de fonctionnement), dont quatre dépassements à la *Directive Européenne ERU* sur le paramètre phosphore total : supérieur à 2 mg/L et rendement inférieur à 80% (au-delà de 5 dépassements la mise en demeure est prononcée).

A minima, 11 bilans d'autosurveillance sont non-conformes, deux bilans n'ont pas été communiqués (NC) par l'exploitant, un bilan est manquant pour respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral. A minima, une date d'analyse a été décalée sans autorisation.

**Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.*

V.8. Quantités de boues issues des ouvrages de traitement (D203.0)

La quantité de matières sèches issues de l'ensemble des ouvrages de traitement pour l'exercice 2014 est de 679,74 tonnes, soit une variation de 3% par rapport à 2013.

Tableau 5 – Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre

	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en tMS
Hénonville Code Sandre de la station : 036030901000	11,8	23,3
Ivry-le-Temple Code Sandre de la station : 036032101000	7,2	7,5
Villeneuve-les-Sablons Code Sandre de la station : 036067802000	128,4	121,9
Méru Code Sandre de la station : 036039501000	527	542,24
Ensemble des boues évacuées	674,4	**694,94**

VI. Les travaux et études réalisés en 2014

A. DÉBUT DE LA RÉALISATION DES ÉTUDES POUR LES MARCHÉS SUIVANTS :

- ✓ **Etudes géotechniques pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées des communes d'Hénonville et Ivry-le-Temple**
  ALPIN ENERGIE Luxembourg SARL
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 7 730,00 € HT.

- ✓ **Etudes topographiques pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées des communes d'Hénonville et Ivry-le-Temple**
  A3D Géomètre
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 8 129,00 € HT.

- ✓ **Maîtrise d'œuvre relative à la construction de la station d'épuration intercommunale des Sablons et au transfert des eaux usées d'Ivry-le-Temple et Hénonville**
  BERIM Eau et Assainissement
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 112 950,00 € HT.

- ✓ **Etudes géotechniques pour l'extension des réseaux d'assainissement à Andeville**
  CEBTP Ginger
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 1 400,00 € HT.

- ✓ **Etudes géotechniques complémentaires pour les essais de perméabilité à Hénonville**
  ABROTEC
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 1 860,00 € HT.

- ✓ **Etudes topographiques pour les travaux de réhabilitation des postes de refoulement et l'extension des réseaux**
  ABSCISSE GEOMETRE-EXPERT s.a.s
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 3 170,00 € HT.

B. POURSUITE DE LA RÉALISATION DES ÉTUDES POUR LES MARCHÉS SUIVANTS :

- ✓ **Etudes parcellaires pour la déconnexion des eaux pluviales à Hénonville et Ivry-le-Temple**
  ACTEA Environnement
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 28 140,00 € HT.

- ✓ **Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées des communes d'Hénonville et Ivry-le-Temple**
  BERIM Eau et Assainissement
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 25 795,00 € HT.

- ✓ **Mission d'assistance aux particuliers de Le Déluge et Ressons-l'Abbaye pour le raccordement à l'assainissement collectif**
  CAL PACT - CDH60
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 67 350,00 € HT.

- ✓ **Elaboration des dossiers réglementaires relatifs à la construction de la station intercommunale des Sablons**
  Bureau d'études VERDI INGENIERIE SEINE
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 10 201,25 € HT.

C. FIN DE LA RÉALISATION ET RÉCEPTION DES ÉTUDES POUR LES MARCHÉS SUIVANTS :

- ✓ **Etudes géotechniques pour la construction de la station d'épuration intercommunale des Sablons**
  ALPIN ENERGIE Luxembourg SARL
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 14 295,00 € HT.

- ✓ **Etude-diagnostic du système de collecte des eaux usées de la commune d'Hénonville**
  ACTEA Environnement
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 41 900,00 € HT.

- ✓ **Assistance juridique, technique et financière pour le choix et la mise en place du mode de gestion du service d'assainissement des eaux usées**
  NALDEO
  Montant du marché de prestations intellectuelles : ..... 61 667,50 € HT.

D. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ATTRIBUÉE EN 2014

- ✓ **Délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement collectif du syndicat mixte d'assainissement des Sablons**
  Derichebourg Aqua
  Montant prévisionnel total de la convention : .....11 038 404,89 €

VII. Les dossiers d'urbanisme instruits en 2014

Le SMAS a instruit 141 dossiers d'urbanisme entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014 (86 en 2013) :

- 100 dossiers de Permis de Construire (PC)
- 3 dossiers de Permis d'Aménager (PA)
- 6 dossiers de Déclaration Préalable (DP)
- 32 dossiers de Certificats d'Urbanisme opérationnels (CU b)

Le nombre de dossiers instruit est en hausse de 64 % par rapport à l'année 2013.

Il est à noter qu'il n'y a pas de corrélation linéaire entre le nombre de dossiers d'urbanisme instruits et le nombre de logements faisant l'objet d'une construction. Pour exemple, un permis de construire correspondant à la création d'un ensemble immobilier de 12 logements implique un nombre de logements créé supérieur à un permis de construire pour une maison individuelle. L'évolution du nombre de dossiers instruits ne reflète donc pas systématiquement l'évolution du nombre de logements qui en découleront.

Les dossiers d'urbanisme déposés sur des zones non assainies (commune entière ou la partie d'une commune) sont instruits par le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes des Sablons.

Répartition des dossiers de PC, de PA et de DP instruits par commune :

Tableau 6 – Récapitulatif des dossiers d'urbanisme instruits cours de l'exercice 2014

COMMUNES	PC	PA	CU	DP	TOTAL
AMBLAINVILLE	7	-	2	-	9
ANDEVILLE	9	-	20	2	31
BELLE EGLISE	1	-	-	-	1
BORNEL	2	-	5	1	8
CORBEIL CERF	1	-	-	-	1
DIEUDONNE	15	-	1	-	16
ESCHES	1	-	-	-	1
FOSSEUSE	3	-	3	-	6
HENONVILLE	3	-	1	-	4
IVRY LE TEMPLE	12	-	-	-	12
LE DELUGE	0	2	-	-	2
LORMAISON	2	-	-	-	2
MERU	32	1	-	3	36
RESSONS L'ABBAYE	1	-	-	-	1
PUISEUX LE HAUBERGER	4	-	-	-	4
SAINT CREPIN IBOUVILLERS	4	-	-	-	4
VILLENEUVE LES SABLONS	3	-	-	-	3
TOTAL	100	3	32	6	141

VIII. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Aucun nouvel arrêté autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques n'a été signé par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées au sens des dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique.

En 2014, le nombre d'arrêtés de déversement est de 21, accompagnés de conventions de déversements des eaux usées (21 en 2013). En 2014, le SMAS intègre une mission d'animateur économique, subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), visant à contrôler les industriels afin d'établir une base de données environnementale du bassin économique des Sablons.

Pour mémoire, en 2013, une convention de déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement de Méru (station d'épuration de Méru) a été signée avec l'établissement REMONDIS situé dans la ZAC Les Vallées à Amblainville.

IX. La gestion du patrimoine en 2014

Sur le territoire du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, il existait trois modes de gestion pour le service de l'assainissement : la Délégation de Service Public (DSP), la Prestation de Services et la Régie.

Dans le cadre d'une DSP, la société privée (appelée fermier ou délégataire) assure pour le compte de la Collectivité l'exploitation, l'entretien et le renouvellement (en partie) des réseaux et des stations d'épuration. Elle assure également la facturation et les relations avec les usagers.

Dans le cadre d'une Prestation de Services, la gestion est réalisée en régie. Le Prestataire exécute des prestations à la demande de la Collectivité : curage et inspection télévisée des canalisations, exploitation et maintenance des postes de refoulement, enquêtes diverses,… Le paiement du prestataire est effectué par la Collectivité.

Jusqu'au 30 juin 2011, le service assainissement des communes était géré par plusieurs contrats de Délégation de Service Public.

Depuis le 1er juillet 2011 et jusqu'au 31 août 2014, les réseaux d'eaux usées des communes de Bornel, Fosseuse et Ivry-le-Temple étaient gérés par un marché de prestation de services. Les réseaux d'eaux usées de la commune d'Ivry-le-Temple étaient gérés en régie directe jusqu'à cette date. La station d'épuration d'Ivry-le-Temple était toujours gérée en régie directe.

Depuis le 18 mai 2012 et jusqu'au 31 août 2014, les réseaux d'eaux usées et la station de traitement des eaux usées de la commune d'Hénonville étaient également gérés par un marché de prestation de services.

Depuis le 1er juillet 2013 et jusqu'au 31 août 2014, les réseaux d'eaux usées de Villeneuve-les-Sablons, Lormaison, Saint-Crépin-Ibouvillers, Corbeil-Cerf, Le Déluge et Ressons-l'Abbaye ainsi que la station de traitement des eaux usées de Villeneuve-les-Sablons (nommé ci-après « *système VLS* ») étaient gérés par un marché de prestation de services.

Depuis le 1er septembre 2014, le service assainissement collectif de l'ensemble des communes et stations de traitement est géré par un unique contrat de Délégation de Service Public.

Le tableau ci-après présente les modes de gestion du Service Public d'Assainissement Collectif en 2014 sur le territoire du SMAS et la répartition de la gestion par commune.

Tableau 7 – Modes de gestion du Service Public de l'Assainissement en 2014

Commune	Mode de gestion	Prestataire	Début	Fin	Durée
Amblainville	DSP*	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Andeville	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Belle-Eglise	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Bornel	PS**	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2011	31-08-2014	38 mois
Corbeil-Cerf	PS	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours
Dieudonné	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Esches	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Fosseuse	PS	Veolia Eau (S.E.A.O.)	13-07-2011	31-08-2014	37 mois + 19 jours
Hénonville	PS	Veolia Eau (S.E.A.O.)	18-05-2012	31-08-2014	2 ans + 3 mois + 2 semaines
Ivry-le-Temple station d'épuration	Régie directe	-	-	31-08-2014	
Ivry-le-Temple réseaux	PS	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2011	31-08-2014	38 mois
Lormaison	PS	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours
Le Deluge	PS	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours
Méru	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Puiseux-le-Hauberger	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Ressons l'Abbaye	PS	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours
Saint-Crépin-Ibouvillers	PS	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours
Villeneuve-les-Sablons	PS	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours
Réseaux interco. et STEP Méru	DSP	Lyonnaise des Eaux	07-08-1997	01-09-2014	17 ans + 25 jours
Ensemble des systèmes	DSP	Derichebourg Aqua	01-09-2014	01-09-2022	8 ans

** Délégation de Service Public* ***Prestation de service*

Les principales missions du délégataire portent sur la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées, le traitement et évacuation des sous-produits ainsi que la gestion du service aux abonnés.

X. Tarification de l'assainissement et recettes du service

X.1. La redevance assainissement "part collectivité"

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des redevances assainissement collectif « part collectivité » appliquées en 2014.

Tableau 8 – Redevance assainissement : part collectivité

Communes	Prix HT par m^3 en 2014		
	Jusqu'au 31/09/2014	A partir du 01/10/2014	Variation
Amblainville, Andeville, Belle-Eglise, Dieudonné, Esches, Ivry-Le-Temple, Méru, Puiseux-le-Hauberger,	1,0800 €	1,3500 €	25,0%
Corbeil-Cerf, Lormaison, Le Deluge, Ressons l'Abbaye, Saint-Crépin-Ibouvillers, Villeneuve-Les-Sablons	2,2620 €	1,3500 €	-40,3%
Bornel	1,4560 €	1,3500 €	-7,3%
Fosseuse	1,4303 €	1,3500 €	-5,6%
Hénonville	1,9243 €	1,3500 €	-29,8%

A. Jusqu'au 30 septembre 2014 :

Pour les communes de Bornel et Fosseuse, il n'y a plus de redevance « part délégataire » sur la collecte depuis le 1er juillet 2011 car ces réseaux sont exploités par l'intermédiaire d'un contrat de prestation de services. La Collectivité perçoit l'intégralité de la redevance assainissement en matière de collecte et en reverse une partie au Prestataire selon les modalités fixées dans le contrat.

Pour la commune d'Hénonville, il n'y a plus de redevance « part délégataire » depuis le 18 mai 2012 car la station de traitement et les réseaux d'eaux usées sont exploités par l'intermédiaire d'un contrat de prestation de services. La Collectivité perçoit donc l'intégralité de la redevance assainissement.

Pour les communes de Corbeil-Cerf, Lormaison, Le Deluge, Ressons l'Abbaye, Saint-Crépin-Ibouvillers et Villeneuve-Les-Sablons, il n'y a plus de redevance « part délégataire » depuis le 1er juillet 2013 car la station de traitement et les réseaux d'eaux usées sont exploités par l'intermédiaire d'un contrat de prestation de services. La Collectivité perçoit donc l'intégralité de la redevance assainissement.

Les extraits des rapports d'activité des délégataires et de l'exploitation du système d'Ivry-Le Temple sont joints en annexe. Ces rapports sont consultables dans leur intégralité au siège du syndicat.

B. A partir du 1er octobre 2014 :

Jusqu'à ce jour, compte tenu de la diversité des modes d'exploitation du réseau (délégation de service public, contrat de prestations de service, régie directe), le SMAS n'avait pas de tarification unique de son service. C'est pourquoi, suite à la délibération du 23 septembre 2014, les montants des redevances ont été révisés au 1er octobre 2014 par le biais d'un prix unique de 1,3500 €HT/m^3 suite au changement du mode de gestion, permettant ainsi d'uniformiser le prix de l'assainissement sur l'ensemble du territoire du SMAS.

Au regard des nouvelles redevances assainissement, y compris celles perçues par le délégataire, seuls les habitants d'Ivry-le-Temple et Hénonville ont subi une augmentation de leur facture. Cette augmentation pour Ivry-le-Temple s'explique par le fait que les installations étaient exploitées en régie.

X.2. La redevance assainissement "part délégataire"

En 2014 la redevance assainissement « part délégataire » se répartie comme suit :

Tableau 9 – Redevance assainissement : part délégataire

Communes	Prix HT en 2013		Prix HT 2014			
			Jusqu'au 31/08/2014		A partir du 01/09/2014	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
Amblainville, Andeville, Belle-Eglise, Dieudonné, Esches, Méru, Puiseux-le-Hauberger,	30,68 €	1,0017 €/m^3	31,06 €	1,0128 €	16,00 €	0,8000 €/m^3
Corbeil-Cerf, Lormaison, Le Deluge, Ressons l'Abbaye, Saint-Crépin-Ibouvillers, Villeneuve-Les-Sablons	0 €	0 €/m^3	0 €	0 €/m^3	16,00 €	0,8000 €/m^3
Bornel	30,68 €	0,7173 €/m^3	31,06 €	0,7263 €/m^3	16,00 €	0,8000 €/m^3
Fosseuse	30,68 €	0,7173 €/m^3	31,06 €	0,7263 €/m^3	16,00 €	0,8000 €/m^3
Hénonville	0 €	0 €/m^3	0 €	0 €/m^3	16,00 €	0,8000 €/m^3
Ivry-Le-Temple	0 €	0 €/m^3	0 €	0 €/m^3	16,00 €	0,8000 €/m^3

Au 1er janvier 2015, la part délégataire est composée comme suit :

- Part fixe : 16,04 €
- Part variable : 0,8022 €/m^3

X.3. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont présentés ci-après.

.

Tableau 10 – Tarifs au 1er janvier 2014 et 2015

	Amblainville, Andeville, Belle-Eglise, Dieudonné, Esches, Méru, Puiseux-le-Hauberger,			Corbeil-Cerf, Lormaison,Le Deluge, Ressons l'Abbaye, Saint-Crépin-Ibouvillers, Villeneuve-Les-Sablons			Bornel		
Tarifs au	**01/01/14**	**01/01/15**	**Variation**	**01/01/14**	**01/01/15**	**Variation**	**01/01/14**	**01/01/15**	**Variation**
Part de la collectivité									
Part fixe annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part proportionnelle	1,08 €	1,35 €	25,00%	2,26 €	1,35 €	-40,32%	1,46 €	1,35 €	-7,28%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au SMAS	129,60 €	162,00 €	25,00%	271,44 €	162,00 €	-40,32%	174,72 €	162,00 €	-7,28%
Part du délégataire									
Part fixe annuelle	30,68 €	16,04 €	-47,72%	-	16,04 €	-	30,68 €	16,04 €	-
Part proportionnelle	0,2865 €	0,8022 €	-20,80%	-	0,8022 €	-	-	0,8022 €	10,45%
	0,7263 €			-		-	0,7263 €		
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	152,22 €	112,30 €	-26,22%	-	112,30 €	-	117,84 €	112,30 €	-4,70%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) :									
Part proportionnelle	0,30 €	0,30 €	0,00%	0,30 €	0,30 €	0,00%	0,30 €	0,30 €	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à l'AESN	36,00 €	36,00 €	0,00%	36,00 €	36,00 €	0,00%	36,00 €	36,00 €	0,00%
TOTAL HT	317,82 €	310,30 €	-2,36%	307,44 €	310,30 €	0,93%	328,56 €	310,30 €	-5,56%
TVA *(7 % en 2013 | 10% en 2014)*	30,16 €	29,41 €	-2,49%	29,12 €	29,41 €	0,98%	31,24 €	29,41 €	-5,84%
TOTAL TTC	347,98 €	339,71 €	-2,38%	336,56 €	339,71 €	0,94%	359,80 €	339,71 €	-5,58%
Prix HT au m^3	2,65 €	2,59 €	-2,36%	2,56 €	2,59 €	0,93%	2,74 €	2,59 €	-5,56%
Prix TTC au m^3	**2,90 €**	**2,83 €**	**-2,38%**	**2,80 €**	**2,83 €**	**0,94%**	**3,00 €**	**2,83 €**	**-5,58%**

	Fosseuse			Hénonville			Ivry-le-Temple		
Tarifs au	**01/01/14**	**01/01/15**	**Variation**	**01/01/14**	**01/01/15**	**Variation**	**01/01/14**	**01/01/15**	**Variation**
Part de la collectivité									
Part fixe annuelle	1,35 €	-5,61%	1,92 €	1,35 €	-29,84%	1,08 €	1,35 €	25,00%	1,35 €
Part proportionnelle	162,00 €	-5,61%	230,92 €	162,00 €	-29,84%	129,60 €	162,00 €	25,00%	162,00 €
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au SMAS	1,35 €	-5,61%	1,92 €	1,35 €	-29,84%	1,08 €	1,35 €	25,00%	1,35 €
Part du délégataire									
Part fixe annuelle	30,68 €	16,04 €	-	-	16,04 €	-	-	16,04 €	-
Part proportionnelle	0	0,8022 €	10,45%	-	0,8022 €	-	-	0,8022 €	-16,58%
	0,7263 €			-		-	-		
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	117,84 €	112,30 €	-4,70%	-	112,30 €	-	-	112,30 €	-
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) :									
Part proportionnelle	0,30 €	0,30 €	0,00%	0,30 €	0,30 €	0,00%	0,30 €	0,30 €	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à l'AESN	36,00 €	36,00 €	0,00%	36,00 €	36,00 €	0,00%	36,00 €	36,00 €	0,00%
TOTAL HT	325,48 €	310,30 €	-4,66%	266,92 €	310,30 €	16,26%	165,60 €	310,30 €	87,38%
TVA *(7 % en 2013 | 10% en 2014)*	30,93 €	29,41 €	-4,91%	25,07 €	29,41 €	17,31%	14,94 €	29,41 €	96,86%
TOTAL TTC	356,40 €	339,71 €	-4,68%	291,99 €	339,71 €	16,35%	180,54 €	339,71 €	88,17%
Prix HT au m^3	2,71 €	2,59 €	-4,66%	2,22 €	2,59 €	16,26%	1,38 €	2,59 €	87,38%
Prix TTC au m^3	**2,97 €**	**2,83 €**	**-4,68%**	**2,43 €**	**2,83 €**	**16,35%**	**1,50 €**	**2,83 €**	**88,17%**

XI. La Participation au financement de l'Assainissement Collectif

Depuis le 1er juillet 2012, la Participation pour le Raccordement à l'Egout (PRE) est remplacée par la Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PAC), en application de l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (1) N°2012-354 du 14 mars 2012.

Aussi, le Conseil Syndical avait délibéré le 28 juin 2012 pour la création de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif à compter du 1er juillet 2012. La délibération syndicale N°11/2012 conserve les montants forfaitaires de la précédente délibération syndicale N°11/2007.

La taxe PRE était de 4000 € pour la création d'un logement, celle-ci est remplacée par la taxe PAC de 4000 € pour la création d'un logement à partir du 1er juillet 2012, avant déduction du remboursement de coût de branchement visé à l'article L 1331-2 du Code de la santé publique. La PAC est donc diminuée du montant des travaux d'installation du branchement public d'eaux usées desservant le logement.

En cas de raccordement de lotissement ou de construction de logements collectifs, le montant de la PAC est fixé à 3 000€ (trois mille euros) du 3ème au 9ème logement, à 2 500€ (deux mille cinq cents euros) du 10ème au 39ème logement, à 2 000€ (deux mille euros) du 40ème au 79ème logement et à 1 500€ (mille cinq cents euros) à partir du 80ème logement.

Cette participation est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires. La taxe est ainsi exigible pour les constructions existantes qui viendraient à être desservies par un réseau d'assainissement collectif.

XII. Indicateurs de performance

XII.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Le taux de desserte est supérieur à 90% en 2014.

XII.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 selon le barème suivant :

Tableau 11 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

		Exercice 2013	Exercice 2014
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	-	-
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	oui	oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	oui	oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	non	non
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	non	non
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	non	non
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	non	non
+ 10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	non	non
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	non	non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	non	non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement	non	non

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 20 pour l'exercice 2014 (20 en 2013). L'indice de connaissance par système de collecte est présenté dans le tableau récapitulatif.

XII.3. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Tableau 12 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

		Exercice 2013	Exercice 2014
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	oui	oui
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	non	non
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	non	non
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	non	non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	non	non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	non	non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	non	non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	non	non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	non	non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement	non	non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de 20 (20 en 2013).

XII.4. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station collectant une charge supérieure à 2000 EH) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Tableau 13 – Indice de conformité de la collecte des effluents

	Charge brute de pollution	Conformité 2013	Conformité 2014
Villeneuve-les-Sablons	438	100	100
Méru	2160	100	100

Pour 2014, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100 (100 en 2013).

XII.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité supérieure à 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Tableau 14 – Indice de conformité des équipements de traitement

	Charge brute de pollution	Conformité 2013	Conformité 2014
Villeneuve-les-Sablons	438 kgDBO_5/j	100	100
Méru	2160 kgDBO_5/j	-	0

Pour 2014, l'indice global de conformité des équipements des stations est de 17 (17 en 2013).

XII.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité supérieure 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau et tiens compte de la conformité des rejets au regard de l'arrêté du 22 juin 2007.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Tableau 15 – Indice de conformité des performances de traitement

	Charge brute de pollution	Conformité 2013	Conformité 2014
Villeneuve-les-Sablons	438 kgDBO_5/j	100	100
Méru	2160 kgDBO_5/j	100	100

Pour 2014, l'indice global de conformité de performance des ouvrages d'épuration est de 100 (100 en 2013).

XII.7. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Il s'agit du pourcentage de bilans sur 24 h, réalisés dans le cadre de l'autosurveillance, conformes aux prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau (arrêté préfectoral).

Tableau 16 – Performances des équipements selon l'arrêté préfectoral

	Charge brute de pollution	Conformité 2013	Conformité 2014
Villeneuve-les-Sablons	438 kgDBO_5/j	91,67%	83,33%
Méru	2160 kgDBO_5/j	96,08%	78,43%

Pour 2014, l'indice global de conformité de performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel est de 82,5% (92,41% en 2013).

XII.8. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Tableau 17 – Taux de boues évacuées conformément à la réglementation

Station de traitement	Filière	Quantité (tMS)	Conformité
Hénonville	Epandage agricole	23,3	100%
	Compostage	0	
Ivry-le-Temple	Epandage agricole	7,5	100%
	Compostage	0	
Villeneuve-les-Sablons	Epandage agricole	121,9	100%
	Compostage	0	
Méru	Epandage agricole	336,1	100%
	Compostage	206	
Ensemble des boues évacuées en 2014 :	Epandage agricole	293,27	100%
	Compostage	694,4	

Pour l'exercice 2014, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100 % en 2013).

XII.9. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).
Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Pour l'exercice 2014, le nombre de points noirs est de 11,7 par 100 km de réseau. (11,7 en 2013).

XII.10. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour l'exercice 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0% en 2013).

XII.11. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2013 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement : indéterminé sur l'ensemble du Syndicat, les taux sont présentés par système dans le tableau récapitulatif.

XII.12. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2014, le taux de réclamations est de 4,2 pour 1000 abonnés (3,7 en 2013).

XII.13. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Tableau 18 – Dette de la collectivité

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette en €	3 142 346,06	2 727 100,84
Epargne brute annuelle en €	1 829 312,73	1 694 056,13
Durée d'extinction de la dette en années	1,7 an	1,6 an

XII.14. Récapitulatif des indicateurs pour l'ensemble du SMAS

Tableau 19 – Récapitulatif des indicateurs descriptifs du service SMAS

Indicateurs descriptifs des services		Exercice 2013	Exercice 2014
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	31 796	32 548
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	13	13
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	674,4	694,94
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3	-	2,83

Tableau 20 – Récapitulatif des indicateurs de performance du SMAS

Indicateurs de performance		Exercice 2013	Exercice 2014
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	>90%	>90%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	17	17
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	92,4%	82,5%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	11,7	11,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,7 an	1,6 an
P258.1	Taux de réclamations	3,7/1000 abonnés	4,2/1000 abonnés

XIII. Le compte administratif 2014

L'exercice 2014 fait apparaître un excédent total hors reports et restes à réaliser de **1 348 854,82 €uros** (cet excédent s'élevait à 1 299 720,79 €uros sur l'exercice 2013) dont 1 158 745,59 €uros en section d'exploitation et 190 109,23 €uros en section d'investissement. Compte tenu des excédents des exercices antérieurs et des restes à réaliser, l'excédent total du SMAS s'élève à 6 317 156,06 €uros (4 922 001,24 €uros en 2013).

Les dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à la somme de 914 739,81 €uros contre 590 483,19 €uros en 2013 dont une régularisation exceptionnelle des opérations de TVA (94 164,00 €uros). En réalité, une fois neutralisées ces écritures exceptionnelles, les dépenses d'exploitation s'élevaient en 2014 à 820 575,81 €uros.

Ainsi, entre 2013 et 2014, les dépenses de cette section ont subi une augmentation d'un peu moins de 325 000 €uros. Cette évolution est due en grande partie au changement de mode d'exploitation des réseaux de Corbeil Cerf, Lormaison, Saint-Crépin-Ibouvillers et Villeneuve-les-Sablons (passage d'une gestion déléguée à une gestion en régie avec contrat de prestation de services).
En dehors du versement des subventions de l'agence de l'eau aux particuliers de Le Déluge et Ressons-l'Abbaye pour la réalisation de leur branchement privé (249 947 €uros en 2014 contre 241 202 €uros en 2013) et d'environ 303 000 €uros pour l'entretien des réseaux et stations d'épuration dans le cadre des marchés de prestation de service, les principaux postes de dépenses sont les charges de personnel (128 693 €uros) et les charges financières (56 775 €uros contre 62 000 €uros en 2013).
Les dotations aux amortissements (opération d'ordre entre la section d'exploitation et la section d'investissement) ont représenté 946 175 €uros en 2014.

Les recettes réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 2 608 795,94 €uros contre 2 419 794,72 €uros en 2013. Cette augmentation s'explique à la fois par l'évolution des redevances d'assainissement et par le versement des primes d'épuration de l'agence de l'eau (6 799,96 €uros au titre du solde de l'année 2008, 142 238,02 €uros pour la période 2009 – 2012 et 185 192,83 €ruos pour l'année 2013).

La principale source de revenus du SMAS demeure le produit des redevances d'assainissement (1 607 530,53 €uros pour 1 303 444 €uros en 2013) même si nous constatons un tassement des volumes d'eau consommés. Les autres recettes sont générées par la PAC et les remboursements de coût de branchement (365 010,87 €uros), par les soldes des primes Aquex pour 2009 -2010 (1 426 €uros) et 2011 (3 220 €uros) et 20 400 €uros pour le financement de la cellule animation pour le contrôle des établissements professionnels et l'établissement des conventions de déversement. Les subventions de l'agence de l'eau reversées aux particuliers pour leurs branchements privés s'élèvent à 234 426 €uros. Par ailleurs, 401 422,77 €uros proviennent de la reprise des subventions au compte de résultat (il s'agit d'une opération d'ordre).

En matière d'investissements, les dépenses d'équipements se seront élevées en 2014 à 209 030,68 €uros dont 59 841 €uros pour les branchements sous domaine public, 9 879,27 €uros pour le raccordement de Le Déluge et Ressons-l'Abbaye à la STEP de Villeneuve les Sablons, 36 021 €uros pour la construction de la STEP Hénonville, Ivry le Temple, Neuville-Bosc et Monts et 28 322 €uros pour la réhabilitation des réseaux de Hénonville et Ivry-le-Temple. Le remboursement en capital des emprunts aura mobilisé 415 235 €uros. Pour financer ces investissements, le SMAS a reçu des subventions de l'Agence de l'Eau à hauteur de 205 800 €uros et du Conseil Général de l'Oise à hauteur de 30 276 €uros.

XIV. Paramètres et indicateurs de performance des exploitants – Prix du service

Tableau 21 – Paramètres et Indicateurs de performance des exploitants en 2014

Paramètre	Unité	Lyonnaise des Eaux / Derichebourg			SEAO / Derichebourg Aqua		
		Réseaux communaux	Réseaux intercom-munaux	Station d'épuration de Méru	Système VLS	Hénonville	Bornel - Fosseuse Ivry-le-Temple**
Caractéristiques techniques du service							
Caractéristiques réseaux							
Linéaire réseau eaux usées de type unitaire	km	26,1	6,2	-	5,7	2,8	0,1
Linéaire réseau eaux usées de type séparatif	km	65,9	15,3	-	25,2	2,6	21,8
Nombre de postes de refoulement/relèvement	-	22	10	-	16	3	9
Caractéristiques stations d'épuration							
Capacité de traitement de la station d'épuration	EH	-	-	36 000	7 300	1 283	1 200
Volume d'eaux usées traité	m^3	-	-	1 734 098	322 191	50 335	55 040
Consommation électricité station d'épuration	kWh	-	-	1 308 867	512 122	31 849	41 879
Quantité de boues issues des ouvrages (D203.0)	tonnes MS	-	-	542,24	121,9	23,3	7,5
Activité clientèle							
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0)	habs	22 319	26 505	26 505	4 795	808	5 087
Nombre d'abonnements		8 008	9 761	9 761	1 854	350	1 979
Assiette totale de la redevance	m^3	834 025	991 499	991 499	169 190	34 838	183 516
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte (D202.0)	-	13		-	2	0	1
Indicateurs de performance							
Indicateurs de performance réseaux							
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	%	>90	>90	-	>90	>90	>90
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées* (P202.2)	0 à 120	-	26	-	25	30	25
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.2)	u/100km réseau	16,3	16,3	-	0	37,0	0
Nombre de désobstructions (curatif)	u/100km réseau	33,48		-	19,4	37,0	27,5
Linéaire de canalisation curée (curatif et préventif)	km/100km réseau	21,85		-	1,24	0	10,6
Linéaire inspecté ITV	km/100km réseau	1,22		-	1,24	0	0
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)	%	0	0	0	0	0	0
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	/1000 abonnés	0	0	0	0	0	0
Electricité moyenne consommée par m^3 pompé aux principaux postes de refoulement (moyenne sur 8 mois)	kWh/ m^3	0,13	0,31	-	0,20	0,12	0,12
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées (P255.3)	0 à 120	30	30	-	20	20	20
Conformité de la collecte des effluents*** (P203.3)		-	100	-	100	100	100
Indicateurs de performance stations d'épuration							
Electricité consommée par m^3 traité en STEP	kWh/ m^3	-	-	0,75	1,59	0,63	0,76
Quantité de boues par EH	kgMS / EH	-	-	20,5	25,4	28,8	11,6
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	%	-	-	100	100	100	100
Conformité des équipements d'épuration*** (P204.3)	0 à 100	-	-	0	100	100	100
Conformité de la performance d'épuration*** (P205.3)	0 à 100	-	-	100	100	100	100
Conformité au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	%	-	-	78,43	83,33	50	100
Indicateurs de performance activité clientèle							
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)		0	0	0	0	0	NC
Taux de réclamations (P258.1)	/1000 abonnés	5	5	-	1,62	0	NC
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations	-	oui	oui	-	oui	oui	oui
Taux d'impayés sur les factures d'eau 2013 (P257.0)	%	0,84	0,84	-	1,09	0	NC
Prix du service (D204.0)							
Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (P256.2)	€ TTC/ m^3	2,83					

* *Le changement de définition de cet indice à compter de l'exercice 2013 rend inappropriée toute comparaison avec les exercices précédents.*

** *Les données de la station d'Ivry-le-Temple sont indiquées pour mémoire, cet ouvrage est géré en régie, seul le réseau communal est intégré au contrat de la SEAO*

*** *Conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006*

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse du rapport annuel d'activité 2014 de Lyonnaise des Eaux

Annexe 2 : Synthèse du rapport annuel d'activité 2014 de Veolia Eau – S.E.A.O.

Annexe 3 : Rapport annuel d'activité 2014 du système d'assainissement collectif d'Ivry-le-Temple

Annexe 4 : Rapport annuel d'activité 2014 de Derichebourg Aqua

Annexe 5 : Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

YNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

RAD 2014 - ANNEXE 1

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU 1ER JANVIER AU 31 AOUT 2014

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2014
LYONNAISE DES EAUX

AMBLAINVILLE, ANDEVILLE, BELLE-EGLISE, DIEUDONNE, ESCHES, MERU ET PUISEUX-LE-HAUBERGER

Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons - 2, rue de Méru – 60175 VILLENEUVE-LES-SABLONS
Téléphone : 03 44 22 01 60 - Télécopie : 03 44 22 21 88
e-mail : sma-sablons@orange.fr

SOMMAIRE

I. Les réseaux communaux 4

***I.1.* Le Contrat 4**

I.1.1. LA COLLECTIVITE 4
I.1.2. PRESENTATION DU CONTRAT 4
I.1.3. EVOLUTION CONTRACTUELLE 4

***I.2.* La description des biens du service 5**

I.2.1. EQUIPEMENTS ET GENIE CIVIL 5
I.2.2. RESEAU 6
I.2.3. BRANCHEMENTS 6
I.2.4. LES VARIATIONS DU PATRIMOINE 6

***I.3.* L'activité du service 6**

I.3.1. LE BILAN DE L'EXPLOITATION 6
I.3.2. LE BILAN DES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LA LYONNAISE DES EAUX 9
I.3.3. LE BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES PAR LA LYONNAISE DES EAUX 9

***I.4.* La qualité des réseaux de collecte 10**

I.4.1. RESULTATS DES INSPECTIONS ITV ET DES ENQUETES DE CONFORMITE 10
I.4.2. TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS 10
I.4.3. POINTS NOIRS 10

***I.5.* Le bilan clients 11**

I.5.1. EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT ENTRE 2013 ET 2014 11
I.5.2. L'EVOLUTION DES VOLUMES ASSUJETTIS 12

***I.6.* L'évolution du nombre de clients et taux de desserte 13**

***I.7.* Les chiffres clés de l'année 14**

***I.8.* Présentation du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2014 du contrat 15**

II. Les réseaux intercommunaux et la station d'épuration de Méru 16

***II.1.* Equipements et Génie Civil 16**

***II.2.* Réseau 16**

***II.3.* La station de traitement de Méru 17**

II.3.1. CHARGE POLLUANTE 17
II.3.2. LA PRODUCTION DE BOUES 17

***II.4.* L'activité du service 17**

II.4.1. LE BILAN DES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LA LYONNAISE DES EAUX 17
II.4.2. LE BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES SUR LA STATION D'EPURATION ET LES POSTES DE REFOULEMENT PAR LA LYONNAISE DES EAUX 18

II.5. **Le bilan clients 19**
II.5.1. EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT ENTRE 2013 ET 2014 19
II.5.2. L'EVOLUTION DES VOLUMES ASSUJETTIS 19
II.6. **La conformité des rejets de la station d'épuration de MERU 20**
II.7. **La conformité des boues et sous produits 20**
II.8. **L'essentiel de l'année : les chiffres clés 20**
II.9. **Présentation du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2014 du contrat 21**
II.10. **Les données financières 22**
II.10.1. REVERSEMENTS A LA COLLECTIVITE 22
II.10.2. REVERSEMENTS AUTRES ORGANISMES 22
II.10.3. REVERSEMENT DE TVA 22

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1. Evolution contractuelle 4
Tableau 2. Patrimoine communal du service 5
Tableau 3. Typologie du réseau communal d'assainissement 6
Tableau 4. Principales opérations sur les postes 6
Tableau 5. Les branchements neufs 9
Tableau 6. Inspections ITV réalisées 10
Tableau 7. Résultats enquêtes de conformité 10
Tableau 8. Volumes assujettis annuels (m^3) 12
Tableau 9. Volumes annuels facturés par catégorie de clients (en m^3) 12
Tableau 10. Evolution du nombre de clients et taux de desserte 13
Tableau 11. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2014 du contrat et détail des produits 15
Tableau 12. Patrimoine intercommunal du service 16
Tableau 13. Typologie du réseau intercommunal d'assainissement 16
Tableau 14. Bilan de la gestion des boues 17
Tableau 15. Renouvellement réalisés en 2014 18
Tableau 16. Volumes assujettis annuels (m^3) 19
Tableau 17. Volumes annuels facturés par catégorie de clients (en m^3) 19
Tableau 18. Conformité par paramètre sur la station sur la base de l'autosurveillance 20
Tableau 19. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2014 du contrat et détail des produits 21
Tableau 20. Reversement de surtaxe au cours de l'exercice 2014 22

I. Les réseaux communaux

I.1. Le Contrat

I.1.1. LA COLLECTIVITE

Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons a la compétence du service public de l'assainissement. Il regroupe notamment les communes d'Amblainville, Andeville, Belle-Eglise, Dieudonne, Esches, Méru et Puiseux-le-Hauberger, dont l'exploitation des réseaux communaux faisait l'objet du contrat de délégation avec la Lyonnaise des Eaux jusqu'au 31 aout 2014.

I.1.2. PRESENTATION DU CONTRAT

Le service délégué consiste à :

- collecter et transporter les eaux usées,
- traiter et évacuer les sous-produits,
- gérer le service aux abonnés (facturation, accueil, traitement des réclamations, etc.).

I.1.3. EVOLUTION CONTRACTUELLE

Le tableau ci-dessous contient les étapes successives du contrat de délégation.

Tableau 1. Evolution contractuelle

Désignation	Date de prise d'effet	Date d'expiration	Objet
Contrat	12 août 2004	1er sept 2014	Délégation de service public – Durée 10 ans
Avenant n°1	4 juillet 2007	1er sept 2014	Intégration des postes et réseaux des communes d'Andeville et Puiseux-le-Hauberger
Avenant n°2	27 novembre 2009	1er sept 2014	Intégration postes et réseaux Dieudonne et Belle-Eglise
Avenant n°3	16 octobre 2013	1er sept 2014	Intégration poste rue Aristide Briand à Méru (Aire d'Accueil Gens du Voyage) et réforme CSD

I.2. La description des biens du service

I.2.1. EQUIPEMENTS ET GENIE CIVIL

Les ouvrages du service sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Tableau 2. Patrimoine communal du service

Nom d'usage du site	Commune	Télésurveillance	Bien de retour / reprise	Capacité maximale des ouvrages
Poste eaux usées "Peupliers"	Andeville	non	Bien de retour	24 m^3/h
Poste eaux usées "Abbé Gueule"		non	Bien de retour	85 m^3/h
Poste eaux usées "Berthelot"		non	Bien de retour	56 m^3/h
Poste eaux usées "Boulaines"		oui	Bien de retour	38 m^3/h
Poste eaux usées "Domaine de Sandricourt"	Amblainville	oui	Bien de retour	36 m^3/h
Poste de refoulement unitaire "Mont Griffon"		oui	Bien de retour	36 m^3/h
Poste de refoulement "René Aimé"	Belle-Eglise	oui	Bien de retour	20 m^3/h
Poste de refoulement "Pont Saint-Jacques"		oui	Bien de retour	10 m^3/h
Poste de refoulement "Vieille rue"		oui	Bien de retour	23 m^3/h
Poste de refoulement "Gisors"		oui	Bien de retour	10 m^3/h
Poste de refoulement "Libération"	Dieudonne	oui	Bien de retour	13,5 m^3/h
Poste de refoulement "Haute Borne"		oui	Bien de retour	10 m^3/h
Poste eaux usées "Rue des Sources"	Esches	oui	Bien de retour	30 m^3/h
Poste eaux usées "Chesnai 1"	Méru	oui	Bien de retour	50 m^3/h
Poste eaux usées "Rue Aristide Briand"		oui	Bien de retour	40 m^3/h
Poste eaux usées "Olympe de Gouges"		oui	Bien de retour	56 m^3/h
Poste eaux usées "Four à Chaux"		oui	Bien de retour	92 m^3/h
Poste EU "Aire d'accueil Gens du Voyage"		oui	Bien de retour	12 m^3/h
Poste eaux usées "Monchavert"	Puiseux-le-Hauberger	non	Bien de retour	49 m^3/h
Poste eaux usées "84 Grande Rue"		non	Bien de retour	65 m^3/h
Poste eaux usées "34 Grande Rue"		oui	Bien de retour	87 m^3/h
Poste eaux usées "La Gobette"		non	Bien de retour	22 m^3/h

I.2.2. RESEAU

Le réseau d'assainissement communal est caractérisé dans le tableau suivant :

Tableau 3. Typologie du réseau communal d'assainissement

Longueur du réseau des canalisations assainissement en mètres linéaires par nature			Biens de retour
Unitaire	**Eaux usées**	**Eaux pluviales**	
26 146	65 875	non gérées par LDE	**92 021**

I.2.3. BRANCHEMENTS

En 2014, on estime le nombre de branchement à 8 008, ce qui correspond au nombre de clients actifs au 2ème semestre 2014.

I.2.4. LES VARIATIONS DU PATRIMOINE

Sans objet.

I.3. L'activité du service

I.3.1. LE BILAN DE L'EXPLOITATION

Les données présentées ci-après regroupent les réseaux communaux et intercommunaux et récapitules les principales interventions entreprises au court de l'année sur les ouvrages.

Tableau 4. Principales opérations sur les postes

ANDEVILLE	2010	2011	2012	2013	2014
Poste "Peupliers"					
Curage des postes	1	1	-	**-**	**-**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	**24**	**10-**
Prélèvements H2S	9	9	9	**1**	**-**
Poste "Abbé Gueule"					
Curage des postes	2	2	2	**1**	**-**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	**24**	**33**
Prélèvements H2S	9	9	9	**9**	**-**
Poste "Berthelot"					
Curage des postes	2	2	1	**-**	**-**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	**24**	**24**
Prélèvements H2S	9	9	9	**-**	**-**
Poste "Boulaines"					
Curage des postes	1	2	1	-	**-**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	**24**	**9**
Interventions sur alarme	2	1	-	-	**-**

AMBLAINVILLE	2010	2011	2012	2013	2014
Poste "Domaine de Sandricourt"					
Curage des postes	1	1	1	-	**1**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**44**
Interventions sur alarme	4	4	1	1	**6**
Prélèvements H2S	9	9	9	9	**-**
Poste "Mont Griffon"					
Curage des postes	3	0	3	2	**1**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**3**
Prélèvements H2S	9	9	9	4	**-**
Interventions sur alarme	-	-	-	2	**1**
BELLE EGLISE	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Poste "René Aime"					
Curage des postes	-	-	-	1	1
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**24**
Interventions sur alarme	1	6	-	-	2
Poste "Pont St Jacques"					
Curage des postes	-	-	1	-	**-**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**24**
Interventions sur alarme	-	2	-	-	**2**
Poste "Vieille rue"					
Curage des postes	-	-	3	4	**1**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**47**
Interventions sur alarme	7	5	11	5	**17**
DIEUDONNE	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Poste "Libération"					
Curage des postes	2	1	1	-	**1**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**35**
Interventions sur alarme	7	1	1	7	**1**
Poste "Haute Borne"					
Curage des postes	-	-	1	-	**-**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**12**
Interventions sur alarme	1	1	2	-	**-**
ESCHES	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Poste "Rue des Sources"					
Curage des postes	1	1	-	1	**1**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**23**

Interventions sur alarmes	-	-	-	4	**2**
MERU	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Poste "Chesnai 1"					
Curage des postes	2	3	1	1	**5**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**19**
Interventions sur alarme	7	1	1	1	**3**
Poste "Rue Aristide Briand"					
Curage des postes	-	-	1	-	**2**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**16**
Interventions sur alarme	-	-	-	1	**2**
Poste "Four à Chaux"					
Curage des postes	2	1	2	1	**1**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**19**
Interventions sur alarme	2	4	4	3	**4**
Poste "Olympe de Gouges"					
Curage des postes	2	1	2	1	**1**
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**15**
Interventions sur alarme	1	-	-	-	**1**
Poste "Air d'accueil Gens du Voyage"					
Curage des postes	-	-	-	-	-
Visites de contrôle du fonctionnement	-	-	-	10	**15**
Interventions sur alarme	-	-	-	5	-
PUISEUX LE HAUBERGER	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Poste "Monchavert"					
Curage des postes	2	2	-	2	-
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**25**
Poste "84 Grande Rue"					
Curage des postes	4	1	-	2	-
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**24**
Poste "34 Grande Rue"					
Curage des postes	4	2	1	2	-
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**39**
Interventions sur alarme	-	-	5	9	**5**
Poste "La Gobette"					
Curage des postes	-	-	-	2	-
Visites de contrôle du fonctionnement	24	24	24	24	**24**

I.3.2. LE BILAN DES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LA LYONNAISE DES EAUX

➢ Travaux contractuels ou exclusifs :

Ces travaux concernent principalement les créations de branchements, comme présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 5. Les branchements neufs

Communes	2010	2011	2012	2013	2014
Amblainville	0	1	3	2	**3**
Andeville	3	6	3	2	**1**
Belle-Eglise	0	0	2	0	**-**
Dieudonne	0	0	0	0	**-**
Esches	0	0	0	2	**-**
Méru	11	9	12	6	**9**
Puiseux-le-Hauberger	2	1	1	2	**1**

➢ Travaux de réhabilitation de réseaux :

Néant.

➢ Travaux non exclusifs :

Néant.

I.3.3. LE BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES PAR LA LYONNAISE DES EAUX

Il n'y a pas eu de travaux de renouvellement réalisés par Lyonnaise des eaux sur les infrastructures des réseaux communaux

- Amblainville - Poste Montgriffon : Renouvellement pompe doseuse
- Amblainville - Poste Sandricourt : Renouvellement pompe n°2
- Puiseux-le-Hauberger - Poste 34 Grande Rue : Renouvellement pompe n°2
- Amblainville - Poste Sandricourt : Renouvellement pompe n°1

I.4. La qualité des réseaux de collecte

I.4.1. RESULTATS DES INSPECTIONS ITV ET DES ENQUETES DE CONFORMITE

Tableau 6. Inspections ITV réalisées

Linéaire (ml)					Anomalies détectées (nbre)				
2010	2011	2012	2013	**2014**	2010	2011	2012	2013	**2014**
672	937	1 296	1 175	**1 954**	44	44	109	70	**60**

Tableau 7. Résultats enquêtes de conformité

Quantité réalisée					Taux de conformité (%)					Taux de non-conformité (%)				
2010	2011	2012	2013	**2014**	2010	2011	2012	2013	**2014**	2010	2011	2012	2013	**2014**
78	23	9	20	**43**	68	96	78	75	**91**	32	4	22	25	**9**

I.4.2. TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

$$T = \text{Nb de demandes d'indemnisation suite à des dégâts résultant de débordements causés par un dysfonctionnement du service} \Big/ \text{Nb d'habitants desservis}$$

Pour le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, la valeur de cet indicateur en 2014 est de 5 / 1000 abonnés.

I.4.3. POINTS NOIRS

C'est le nombre de points noirs du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.

Pour le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, la valeur de cet indicateur en 2014 est égale à 16,30.

I.5. Le bilan clients

I.5.1. EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT ENTRE 2013 ET 2014

L'évolution du tarif de l'assainissement entre 2013 et 2014 (tarifs et montants en euros pour une factur annuelle de 120 m^3).

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 Juillet 1996.

ASSAINISSEMENT	M3	indice 2014 01	indice 2014 07	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution P/P-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel				0,00	0,00	
Part Transport	120	0,2865	0,2872	34,38	34,46	0,2%
				0,00	0,00	
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel				0,00	0,00	
Part de la commune	120	1,0800	1,0800	129,60	129,60	0,0%
Organismes publics						
evance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	0,3000	0,3000	36,00	36,00	0,0%
Voies navigables de France	120			0,00	0,00	
Sous total "assainissement" hors TVA en euros				199,98	200,06	
TVA à 5,5 %				0,00	0,00	
TVA à 7 %					0,00	
TVA à 10 %				20,00	20,01	
Total 120 m3 TTC en euros				199,98	220,07	
Soit le m3 TTC en euros				1,667	1,834	
Prix au litre €/l				0,002	0,002	

Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie	FIXE	VARIABLE	%
Part du délégataire	0,00	34,46	
Part de la Collectivité	0,00	129,60	
TOTAL HT du PRIX DU SERVICE	0,00	164,06	
% de partie fixe (arrêté 6/8/2007 du MEDAD)			0,0%

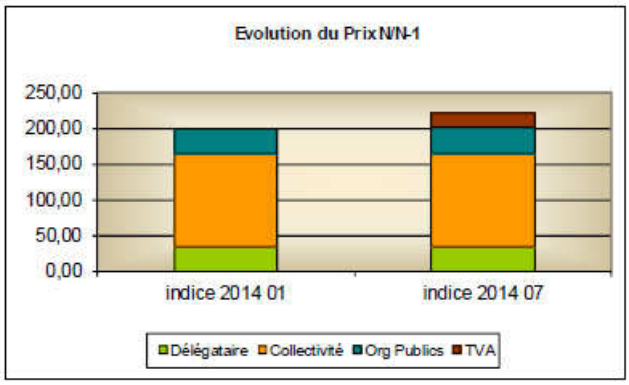

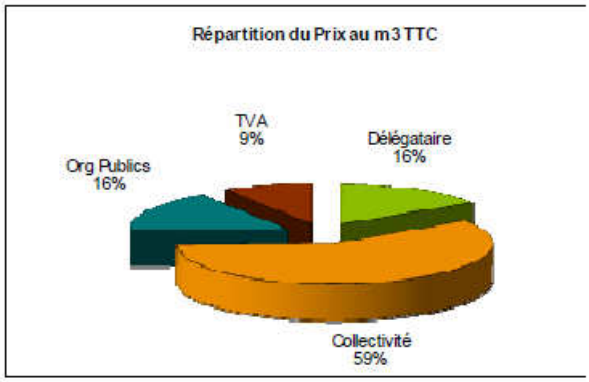

I.5.2. L'EVOLUTION DES VOLUMES ASSUJETTIS

Tableau 8. Volumes assujettis annuels (m^3)

Communes	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Amblainville	56 975	65 521	68 857	66 898	**66 667**	**-0,3%**
Andeville*	108 439	113 756	113 161	122 366	**28 000**	**-77,1%**
Belle-Eglise*	-	23 300	13 854	15 250	**3 000**	**-80,3%**
Dieudonne*	-	41 928	24 520	21 612	**4 000**	**-81,5%**
Esches*	44 187	44 798	45 976	46 735	**10 000**	**-78,6%**
Méru	573 691	576 590	571 965	584 283	**576 540**	**-1,3%**
Puiseux-le-Hauberger	28 415	30 525	29 384	30 774	**27 464**	**-10,8%**
TOTAL	**811 707**	**896 418**	**867 717**	**887 918**	**715671**	**-19,4%**

* Pour ces communes les volumes présentés pour 2014 sont des estimations sur les 8 mois de la délégation de service public.

Tableau 9. Volumes annuels facturés par catégorie de clients (en m^3)

Clients	2010	2011	2012	2013	2014	Différence 2013-2014	Evolution 2013-2014
Domestique	719 349	808 236	780 415	797 058	**646681**	-150377	-23,3%
Industriel	64 371	61 044	59 160	62 711	**44826**	-17885	-39,9%
Commune	27 987	27 138	28 142	28 149	**37129**	8980	24,2%
Agricole	0	0	0	0	**0**	0	0,0%
Total	**811 707**	**896 418**	**867 717**	**887 918**	**728636**	**-159282**	**-21,9%**

Les volumes assujettis présentés sont établis sur 8 mois et ne sont pas comparable avec les exercices antérieurs.

I.6. L'évolution du nombre de clients et taux de desserte

Tableau 10. Evolution du nombre de clients et taux de desserte

AMBLAINVILLE	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	687	688	685	691	**702**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]					
ANDEVILLE	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	1 214	1 214	1 214	1 230	**1230**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]					
BELLE-EGLISE	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	**-**	93	93	145	**145**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]					
DIEUDONNE	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	**-**	58	58	245	**245**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]					
ESCHES	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	348	348	348	403	**403**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]					
MERU	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	4 760	4 766	4 696	4 798	**4960**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]					
PUISEUX LE HAUBERGER	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	309	319	316	319	**323**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]					

[1] : Un client redevable est un client raccordable au réseau d'assainissement dit « actif », c'est-à-dire qu'il a enregistré une consommation d'eau à son compteur au deuxième semestre de l'année courante.

[2] : Seule la réalisation d'enquêtes de conformité systématiques sur la totalité des branchements permettrait de disposer de l'information exacte.

I.7. Les chiffres clés de l'année

- **8 808 abonnés** desservis en assainissement collectif au 31 décembre 2014.
- **21,4km** de curage préventif et **38 interventions** d'urgence ont constitué les principales opérations d'entretien réalisées par les agents sur les réseaux d'assainissement.
- Prix de l'eau : **1,69 € TTC/jour/famille** pour les services Eau et Assainissement collectif (par exemple, une famille résidant la commune de Méru a payé en moyenne 619,08 € TTC sur l'année pour une facture type de 120m^3).
- **0,87 %** de taux d'impayés en décembre 2014 sur les factures émises en 2013.

I.8. Présentation du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2014 du contrat

Tableau 11. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2014 du contrat et détail des produits (en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2013	2014	Ecart en %
PRODUITS	**507 265**	**452 024**	**-10,9%**
Exploitation du service	250 481	213 828	
Collectivités et autres organismes publics	196 129	193 815	
Travaux attribués à titre exclusif	58 635	42 438	
Produits accessoires	2 021	1 943	
CHARGES	**521 205**	**480 618**	**-7,8%**
Personnel	114 836	98 508	
Energie électrique	14 384	24 503	
Produits de traitement	0	0	
Analyses	0	0	
Sous-traitance, matières et fournitures	98 464	88 592	
Impôts locaux et taxes	4 776	2 841	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	30 822	25 904	
• télécommunication, postes et télégestion	4 168	3 126	
• engins et véhicules	10 554	9 001	
• informatique	7 667	7 004	
• assurance	1 675	1 385	
• locaux	5 821	4 264	
Frais de contrôle	4 984	5 132	
Ristournes et redevances contractuelles	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	10 546	8 979	
Collectivités et autres organismes publics	196 129	193 815	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	39 649	26 541	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	2 514	2 524	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	2 441	1 794	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	1 495	1 394	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	165	89	
Résultat avant impôt	**-13 940**	**-28 594**	**-105,1%**
RESULTAT	**-13 940**	**-28 594**	**-105,1%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Détail des produits

TOTAL	**507 265**	**452 024**	**-10,9%**
Exploitation du service	250 481	213 828	-14,6%
• Partie proportionnelle	250 481	213 828	
Collectivités et autres organismes publics	196 129	193 815	-1,2%
• Redevance pour modernisation des réseaux de	196 129	193 815	
Travaux attribués à titre exclusif	58 635	42 438	-27,6%
• Branchements	58 635	42 438	
Produits accessoires	2 021	1 943	-3,9%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1 351	1 349	
• Autres produits accessoires	670	593	

II. Les réseaux intercommunaux et la station d'épuration de Méru

II.1. Equipements et Génie Civil

Tableau 12. Patrimoine intercommunal du service

Type de site	Nom d'usage du site	Commune	Télésurveillance	Bien de retour / reprise	Capacité maximale des ouvrages
Postes de relevage ou refoulement	Poste "ancienne STEP"	Amblainville	oui	Bien de retour	153 m^3/h
	Poste de refoulement unitaire "ZAC Robinson"		oui	Bien de retour	153 m^3/h
	Poste refoulement unitaire "Docteur Nassif"	Andeville	oui	Bien de retour	120 m^3/h
	Poste refoulement EU "Clos de la Chapelle"	Bornel	non	Bien de retour	141 m^3/h
	Poste relevage EU et EP "ancienne step"		oui	Bien de retour	300 m^3/h
	Poste refoulement EU "Place des Fêtes"	Esches	oui	Bien de retour	38,5 m^3/h
	Poste refoulement EU "Rue Vert Galant"	Fosseuse	oui	Bien de retour	113 m^3/h
	Poste EU "8 mai 1945"	Méru	oui	Bien de retour	22 m^3/h
	Poste de relevage EU "Courcelles3		oui	Bien de retour	30 m^3/h
	Poste refoulement EU "Route de Bornel"	Puiseux-le-Hauberger	oui	Bien de retour	50 m^3/h
	Bâche point haut Courcelles	Bornel	oui	Bien de retour	-
Type de site	**Nom d'usage du site**	**Commune**	**Télésurveillance**	**Bien de retour / reprise**	**Capacité maximale des ouvrages**
Stations d'épuration	station d'épuration	Méru	oui	Bien de retour	36 000 EH

II.2. Réseau

Tableau 13. Typologie du réseau intercommunal d'assainissement

Longueur du réseau des canalisations assainissement en mètres linéaires par nature		Biens de retour
Unitaire	**Eaux usées**	
6 163	15 330	**21 493**

II.3. La station de traitement de Méru

II.3.1. CHARGE POLLUANTE

La station d'épuration de Méru présente :

- un **coefficient moyen de charge hydraulique de 58,8 %.** La station est donc en sous charge avec une valeur comparable à l'année 2013;
- un **coefficient moyen de charge polluante de 36 % sur la DBO5.**

II.3.2. LA PRODUCTION DE BOUES

Tableau 14. Bilan de la gestion des boues

Bilan boues	2010	2011	2012	2013	2014
Boues produites (Tonnes de MS)	402	492	734	527	**341**
Siccité moyenne (% de MS)	19,8	20,2	20,3	21	**21,2**
Destination des boues	épandage agricole local + usine de compostage				

**La siccité moyenne est de 21,2 % pour les boues acheminées sur la plateforme de Bury et de 28,0% pour les boues chaulées épandues sur les terres agricoles.*

La production de matières sèches est en diminution et se décompose comme suit :

- 32,7 tonnes évacuées sur l'usine de compostage.
- 308,2 tonnes évacuées en épandage (boues chaulées). La chaux, non comptabilisée dans les 308,2 tonnes est difficilement quantifiable avec précision, du fait de l'absence de comptage lors de l'injection.

II.4. L'activité du service

II.4.1. LE BILAN DES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LA LYONNAISE DES EAUX

Néant.

II.4.2. LE BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES SUR LA STATION D'EPURATION ET LES POSTES DE REFOULEMENT PAR LA LYONNAISE DES EAUX

Les opérations de renouvellement menées en 2014 sur la partie station et réseau sont synthétisées dans le tableau suivant, il est à noter un montant global de 51 795,34 €HT.

Tableau 15. Renouvellement réalisés en 2014

Opérations	Coûts H.T.
Station d'épuration de Méru	
Renouvellement moto-réducteur de l'agitateur du Densadeg	737,07 €
Renouvellement agitateur lent de type "pales bananes" file	1 1 848,97 €
Renouvellement pompe à flottants du DENSADEG	10 288,15 €
Renouvellement PC TOPKAPI 949,13 €	3 158,76 €
Renouvellement partiel agitateur DENSADEG	2 825,27 €
Renouvellement pompe de relevage n°1	2 809,36 €
Renouvellement agitateur rapide zone anaérobie	6 287,94 €
Renouvellement partie hydraulique pompe de transfert des boues	977,73 €
Renouvellement remise en route désodorisation	8 529,20 €
Renouvellement du magélis (terminal consultation relié à l'API)	1 976,14 €
Renouvellement partiel entrainement et lames du dégrilleur fin	2 709,45 €
Renouvellement de la 3ème pompe d'eau industrielle	2 762,99 €
Renouvellement transmetteur de voile de boue du DENSADEG	862,75 €
Renouvellement aéroflot file A	894,25 €
Renouvellement demi- cadre pour trémie à boues centrifugées	1 139,72 €
Total station d'épuration de Méru :	**40 537,35 €**
Postes de relèvement/refoulement	
ESCHES - Poste Place des Fêtes : Renouvellement pompe n°2	354,25 €
BORNEL - Poste Hameau de Courcelles : Renouvellement Panneau Solaire	-1515,65 €
AMBLAINVILLE - Poste Ex-Step : Renouvellement pompes 1 et 2	4 016,99 €
FOSSEUSE - Poste Vert Galant : Renouvellement pompe P1	-1261,69 €
ANDEVILLE - Poste Nassif EU : Renouvellement Pompe de brassage	1 705,45 €
BORNEL - Poste Ancienne Step : Renouvellement partiel pompe 1 EU	7694,18 €
Total postes de relèvement/refoulement :	**11 257,99 €**
Total ensemble :	**51 795,34 €**

II.5. Le bilan clients

II.5.1. EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT ENTRE 2013 ET 2014

L'évolution du tarif de l'assainissement entre 2013 et 2014 (pour une facture annuelle de 120 m^3) : cf. § *I.5.*

II.5.2. L'EVOLUTION DES VOLUMES ASSUJETTIS

L'évolution des volumes assujettis est présentée au sein du tableau suivant, il est à noter que les volumes assujettis présentés sont établis sur 8 mois et ne sont pas comparable avec les exercices antérieurs.

Tableau 16. Volumes assujettis annuels (m^3)

Communes	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Amblainville	56 975	65 532	68 857	66 898	**66667**	-0,3%
Andeville	108 439	113 821	113 161	122 365	**28000**	-77,1%
Belle-Eglise	-	20 733	13 854	15 250	**3000**	-80,3%
Bornel	123 593	118 717	120 332	130 572	**28000**	-78,6%
Dieudonne	-	41 796	24 520	21 613	**4000**	-81,5%
Esches	44 187	44 798	45 976	46 735	**10000**	-78,6%
Fosseuse	25 500	26 787	25 939	25 263	**5000**	-80,2%
Méru	573 464	576 600	571 459	584 334	**576540**	-1,3%
Puiseux-le-Hauberger	28 527	30 526	29 384	30 763	**27464**	-10,7%
TOTAL	**960 685**	**1 039 310**	**1 013 482**	**1 043 793**	**748671**	**-28,3%**

L'évolution des volumes et la répartition des assujettis sont présentées au sein du tableau suivant en fonction des catégories d'usagers.

Tableau 17. Volumes annuels facturés par catégorie de clients (en m^3)

Clients	2010	2011	2012	2013	2014	Différence 2013-2014	Evolution 2013-2014
Domestique	868 481	950 214	926 566	952 888	**646 681**	-306207	-47,4%
Industriel	64 371	61 044	59 160	62 711	**44 826**	-17885	-39,9%
Commune	27 987	27 138	28 142	28 149	**37 129**	8980	24,2%
Agricole	0	0	0	0	**0**	0	0,0%
Total	**960 839**	**1 038 396**	**1 013 868**	**1 043 748**	**728 636**	-315112	-43,2%

II.6. La conformité des rejets de la station d'épuration de MERU

La qualité de traitement de l'installation s'apprécie à travers les rendements et les concentrations en sortie pour les différents paramètres mesurés tels que présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 18. Conformité par paramètre sur la station sur la base de l'autosurveillance

Paramètre	Flux moyen Entrée (kg/j)	Conc. Moy. Sortie (mg/l)	Flux moyen Sortie (kg/j)	Rendement moyen	Nombres d'analyses				Conformité
					Retenues	En dépassement	Dépassement toléré	Rédhibitoires	
DBO5	1 133	3	15	98%	24	0	3	0	OUI
DCO	2664	21,5	104	95%	52	0	5	0	OUI
MES	1402	4,89	23,8	98%	52	0	5	0	OUI
NGL	315	4,37	21,4	93%	24	1	3	0	OUI
NTK	312	2,43	11,9	96%	24	1	3	0	OUI
PT	35,7	0,49	2,44	92%	24	2	3	0	OUI

La station d'épuration est très performante et répond convenablement aux objectifs de traitement fixés par l'arrêté préfectoral de rejet autorisant son fonctionnement.

II.7. La conformité des boues et sous produits

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation est égal à 100 %. L'ensemble des analyses effectuées est conforme sur l'année.

II.8. L'essentiel de l'année : les chiffres clés

- 9 468 abonnés desservis en assainissement collectif au 31 décembre 2014.
- 69,2 k€ investis en 2014 en opérations de renouvellement et réhabilitation sur les ouvrages, mais aussi en opérations d'amélioration des installations.
- La station d'épuration de Méru présente en 2014:
  - un **coefficient moyen de charge hydraulique de 58,8 %.** La station est donc en sous charge avec une valeur comparable à l'année 2013;
  - un **coefficient moyen de charge polluante de 36,0 % sur la DBO5.**
- La station d'épuration est conforme aux objectifs de traitement fixés par l'arrêté préfectoral de rejet.

II.9. Présentation du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2014 du contrat

Tableau 19. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2014 du contrat et détail des produits (en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2013	2014	Ecart en %
PRODUITS	**2 242 588**	**1 855 156**	**-17,3%**
Exploitation du service	1 092 177	866 585	
Collectivités et autres organismes publics	1 148 119	986 499	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	
Produits accessoires	2 292	2 072	
CHARGES	**2 314 479**	**1 931 704**	**-16,5%**
Personnel	290 253	251 440	
Energie électrique	151 392	134 411	
Produits de traitement	55 253	34 295	
Analyses	12 367	10 141	
Sous-traitance, matières et fournitures	289 518	213 356	
Impôts locaux et taxes	31 759	28 635	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	91 041	77 907	
• télécommunication, postes et télégestion	13 335	11 335	
• engins et véhicules	31 543	25 744	
• informatique	16 411	10 181	
• assurance	5 892	4 659	
• locaux	21 467	16 306	
Frais de contrôle	0	0	
Ristournes et redevances contractuelles	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	41 517	33 967	
Collectivités et autres organismes publics	1 148 119	986 499	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	114 572	76 694	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	67 840	67 265	
• investissements incorporels	6 248	4 151	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	8 585	6 037	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	6 015	6 905	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	1	0	
Résultat avant impôt	**-71 891**	**-76 549**	**-6,5%**
RESULTAT	**-71 891**	**-76 549**	**-6,5%**

Détail des produits

TOTAL	**2 242 588**	**1 855 156**	**-17,3%**
Exploitation du service	1 092 177	866 585	-20,7%
• Partie fixe	286 306	239 301	
• Partie proportionnelle	737 310	600 472	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	68 561	26 811	
Collectivités et autres organismes publics	1 148 119	986 499	-14,1%
• Part Collectivité	1 148 119	986 499	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	0,0%
•	0	0	
Produits accessoires	2 292	2 072	-9,6%
• Autres produits accessoires	2 292	2 072	

II.10. Les données financières

II.10.1. REVERSEMENTS A LA COLLECTIVITE

Tableau 20. Reversement de surtaxe au cours de l'exercice 2014

	Date déclaration	Date du reversement	Montant (€)
Communes Lyonnaise des Eaux			
1er semestre 2014	15/07/2014	04-sept-14	275 359,02 €
2ème semestre 2014	NC	NC	484 597,80 €
Communes Véolia			
1er semestre 2014	NC	NC	NC
2ème semestre 2014			
TOTAL			**759 956,82 €**

II.10.2. REVERSEMENTS AUTRES ORGANISMES

Les reversements auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie se font selon un protocole local avec des reversements :

- mensuels des sommes facturées pour la redevance pollution ;
- trois fois par an pour la redevance prélèvement (avec régularisation de l'année n-1).

II.10.3. REVERSEMENT DE TVA

Aucun remboursement n'a été effectué courant 2014.

YNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

RAD 2014 - ANNEXE 2

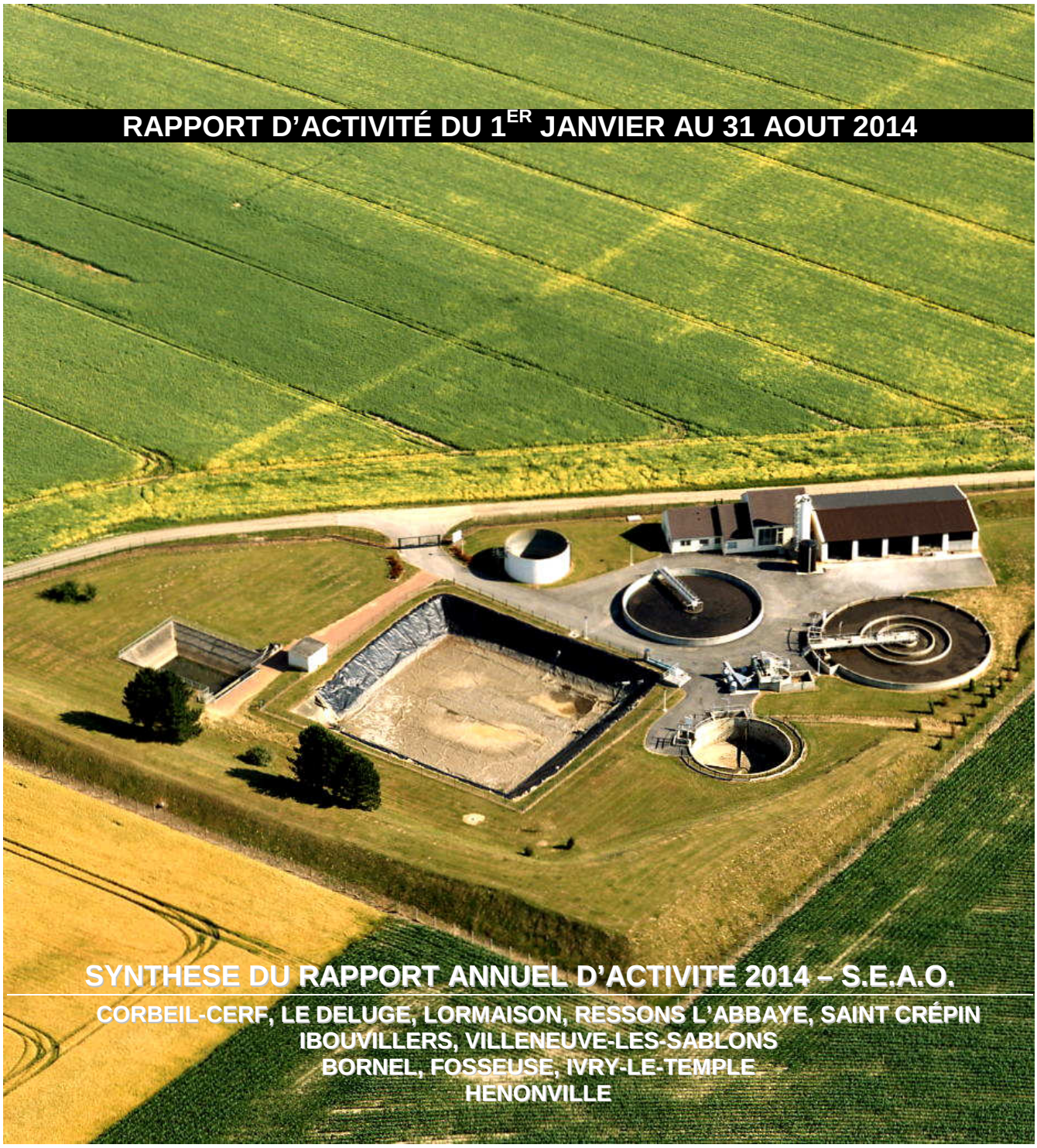

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU 1ER JANVIER AU 31 AOUT 2014

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2014 – S.E.A.O.

CORBEIL-CERF, LE DELUGE, LORMAISON, RESSONS L'ABBAYE, SAINT CRÉPIN
IBOUVILLERS, VILLENEUVE-LES-SABLONS
BORNEL, FOSSEUSE, IVRY-LE-TEMPLE
HENONVILLE

Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons - 2, rue de Méru – 60175 VILLENEUVE-LES-SABLONS
Téléphone : 03 44 22 01 60 - Télécopie : 03 44 22 21 88
e-mail : sma-sablons@orange.fr

SOMMAIRE

I. Le service 2
I.1. **Les contrats : objets du service** 2
I.2. **Patrimoine du service** 3
I.2.1. POUR CORBEIL CERF, LE DELUGE, LORMAISON, RESSONS-L'ABBAYE, SAINT CRÉPIN IBOUVILLERS ET VILLENEUVE-LES-SABLONS : 3
I.2.2. POUR BORNEL : 3
I.2.3. POUR HENONVILLE : 3
I.2.4. POUR FOSSEUSE : 3
I.2.5. POUR IVRY-LE-TEMPLE : 3
I.3. **Les clients et l'assiette de redevance** 4
II. L'exploitation et la gestion du patrimoine 4
II.1. **La collecte des effluents** 4
II.2. **Les équipements** 5
II.2.1. **POSTES DE REFOULEMENT ET DE RELEVEMENT – TELESURVEILLANCE :** 5
II.2.2. **ETAT DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION :** 6
II.2.3. **PERFORMANCES DES SYSTEMES DE TRAITEMENT :** 7
II.2.4. **GESTION DES BOUES :** 8
III. Connaissance et maintenance du réseau 9
III.1. **Interventions** 9
III.1.1. **BORNEL** 9
III.1.2. **FOSSEUSE** 10
III.1.3. **HENONVILLE** 10
III.1.4. **SYSTEME DE VILLENEUVE LES SABLONS** 10
III.2. **Travaux de remplacement et de renouvellement – Faits marquants** 11
III.2.1. **TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET REMPLACEMENT** 11
III.2.2. **TRAVAUX COMMANDITES PAR LE SMAS** 11
IV. Compte annuel de résultat d'exploitation 11

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 – Modes de gestion du Service Public de l'Assainissement en 2013 2
Tableau 2 – Clients et assiette de redevance en 2013 4
Tableau 3 – Patrimoine du SMAS en 2013 : postes de refoulement/relevage 5
Tableau 4 – Charge et capacité de la station de Villeneuve-les-Sablons 6
Tableau 5 – Charge et capacité de la station de Hénonville 6
Tableau 6 – Performances de la station de Villeneuve-les-Sablons 7
Tableau 7 – Performances de la station de Hénonville 7
Tableau 8 – Gestion des boues sur la station de Villeneuve-les-Sablons 8
Tableau 9 – Gestion des boues sur la station de Hénonville 8
Tableau 10 – Synthèse des interventions sur les réseaux 9

I. Le service

I.1. Les contrats : objets du service

Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons assurait, par l'intermédiaire de 3 contrats jusqu'au 31 août 2014, le service d'assainissement pour plus de **11 500 habitants** :

- les 5 360 habitants des communes de CORBEIL CERF, LE DELUGE, LORMAISON, RESSONS-L'ABBAYE, SAINT CRÉPIN IBOUVILLERS ET VILLENEUVE-LES-SABLONS,
- les 5 087 habitants des communes de BORNEL, FOSSEUSE et IVRY-LE-TEMPLE,
- les 808 habitants de la commune de HENONVILLE,

Le contrat d'affermage pour la commune de Bornel a expiré le 30 juin 2011.

Le contrat d'affermage pour la commune de Fosseuse a expiré le 12 juillet 2011.

Le contrat d'affermage pour la commune d'Hénonville a expiré le 17 mai 2012.

Le contrat d'affermage pour les communes de **Corbeil-Cerf, Lormaison, Le Deluge, Ressons l'Abbaye, Saint-Crépin-Ibouvillers et Villeneuve-les-Sablons** a expiré le **30 juin 2013**.

Depuis ces dates et jusqu'au 31 aout 2014, les réseaux communaux ainsi que les stations d'épuration d'Hénonville et de Villeneuve-les-Sablons sont gérés par marchés de prestation de services.

Tableau 1 – Modes de gestion du Service Public de l'Assainissement en 2014

Commune	Mode de gestion	Prestataire	Début	Fin	Durée
Bornel	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2011	31-08-2014	38 mois
Corbeil-Cerf	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours
Fosseuse	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	13-07-2011	31-08-2014	37 mois + 19 jours
Hénonville	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	18-05-2012	31-08-2014	2 ans + 3 mois + 2 semaines
Ivry-le-Temple réseaux	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2011	31-08-2014	38 mois
Lormaison	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours
Le Deluge	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours
Ressons l'Abbaye	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours
Saint-Crépin-Ibouvillers	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours
Villeneuve-les-Sablons	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2013	01-09-2014	1 an + 62 jours

I.2. Patrimoine du service

Le patrimoine du service est constitué de :

I.2.1. POUR CORBEIL CERF, LE DELUGE, LORMAISON, RESSONS-L'ABBAYE, SAINT CRÉPIN IBOUVILLERS ET VILLENEUVE-LES-SABLONS :

- 40,5 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées et unitaires dont 9,1 km de réseau de refoulement,
- 16 postes de refoulement,
- 1 usine de dépollution d'une capacité totale de 7 300 équivalents habitants.

I.2.2. POUR BORNEL :

- 14 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées dont 0,8 km de réseau de refoulement,
- 7 postes de refoulement.

I.2.3. POUR HENONVILLE :

- 5,7 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées et unitaires dont 0,3 km de réseau de refoulement,
- 3 postes de refoulement,
- 1 usine de dépollution d'une capacité totale de 1 283 équivalents habitants.

I.2.4. POUR FOSSEUSE :

- 4,6 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées dont 0,7 km de réseau de refoulement,
- 1 poste de refoulement.

I.2.5. POUR IVRY-LE-TEMPLE :

- 4,9 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées dont 0,1 km de réseau de refoulement,
- 1 poste de refoulement.

I.3. Les clients et l'assiette de redevance

Les figures et tableaux suivant présentent l'évolution du nombre de clients bénéficiant du service ainsi que l'assiette de la redevance et la population desservie.

Tableau 2 – Clients et assiette de redevance en 2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CORBEIL CERF, LORMAISON, SAINT CRÉPIN -IBOUVILLERS VILLENEUVE-LES-SABLONS, LE DELUGE ET RESSONS-L'ABBAYE							
Nombre d'abonnés (clients)	**1 466**	**1 509**	**1 513**	**1 538**	**1 536**	**1852**	**1854**
Abonnés sur le périmètre du service	1 466	1 509	1 513	1 538	1 536	1852	1854
Assiette de la redevance (m3)	**158 400**	**159 035**	**156 833**	**153 968**	**153 796**	**169 497**	**NC**
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	**3 823**	**4 105**	**4 113**	**4 123**	**4 135**	**4740**	**4795**
HENONVILLE							
Nombre d'abonnés (clients)	**328**	**336**	**337**	**343**	**342**	**345**	**350**
Abonnés sur le périmètre du service	328	336	337	343	342	345	350
Assiette de la redevance (m3)	**37 496**	**33 330**	**32 816**	**34 236**	**33 454**	**35 168**	**NC**
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	**799**	**789**	**790**	**793**	**800**	**809**	**808**
BORNEL, FOSSEUSE et IVRY-LE-TEMPLE							
Nombre d'abonnés (clients)	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 929**	**1978**	**1979**
Abonnés sur le périmètre du service	-	-	-	-	1 929	1978	1979
Assiette de la redevance (m3)	**-**	**-**	**-**	**-**	**173 187**	**183 375**	**NC**
Effluent collecté sur le périmètre du service	-	-	-	-	173 187	183 375	NC
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 084**	**5 213**	**5 216**

II. L'exploitation et la gestion du patrimoine

II.1. La collecte des effluents

La connaissance des raccordements domestiques et des déversements non domestiques dans le réseau de collecte et leur surveillance étroite est indispensable à la bonne gestion de toute la filière réseau de collecte et système de traitement. En effet, c'est un des principaux moyens pour maîtriser les charges polluantes en entrée d'usine de dépollution par temps sec et en période pluvieuse et d'identifier les rejets accidentels.

II.2. Les équipements

II.2.1. POSTES DE REFOULEMENT ET DE RELEVEMENT – TELESURVEILLANCE :

Dix postes de refoulement du groupement de communes de CORBEIL CERF, LORMAISON, SAINT CRÉPIN IBOUVILLERS, VILLENEUVE LES SABLONS, LE DELUGE et RESSONS-L'ABBAYE sont équipés de télésurveillance.

Deux postes de refoulement sont équipés d'une télésurveillance, l'un sur la commune de Bornel, l'autre sur la commune d'Hénonville.

Aucun poste de refoulement n'est équipé de télésurveillance pour les communes de Fosseuse et Ivry-le-Temple.

Tableau 3 – Patrimoine du SMAS en 2013 : postes de refoulement/relevage

Poste de relèvement / refoulement	Type	Débit des pompes (m^3/h)
CORBEIL CERF, LORMAISON, SAINT CRÉPIN -IBOUVILLERS VILLENEUVE-LES-SABLONS, LE DELUGE ET RESSONS-L'ABBAYE		
001-REF AIRE DE REPOS A16	Refoulement	28
002-REF ALL DU BOIS VILLENEUVE	Refoulement	5
003-REF CH.TOUR DE VILLE BASSE	Refoulement	64
004-REF RUE DE LA PLACE	Relèvement	15
005-REF RUE DE MERLIN	Refoulement	15
006-REF RIBEAUVILLE - P RICOURT	Refoulement	13
007-REF RUE DU CIMETIERE	Refoulement	26
008-REF RUE SAINTE MARGUERITE	Refoulement	16
009-REF CORBEIL CERF	Refoulement	14
010-REF ZI REINE BLANCHE	Relèvement	22
011-REF ST CREPIN RTE CORBEIL	Refoulement	25
012-REF ST CREPIN GENDARMERIE	Refoulement	-
013-REF CHEMIN VICINAL	Refoulement	10
014-REF RUE DE RESSONS	Refoulement	12
015-REF PLACE DE LA MAIRIE	Refoulement	16
016-REF RUE DE PARFONDEVAL	Refoulement	10
BORNEL		
002-REF REF. CLOS DES LAURIERS	Refoulement	2
003-REF CLOS D'OUTREVILLE - HLM	Refoulement	28
004-REF LES BORDS DE L'ESCHES	Refoulement	7
005-REF RN DESCHAINTRE GOBLETTE	Refoulement	20
006-REF ZONE ARTISANALE BORNEL	Refoulement	18
007-REF LA TREFILERIE	Relèvement	13
008-REF BRIQUET COURCELLES	Refoulement	10
HENONVILLE		
001-REF 25 R. MESNIL HENONVILLE	Refoulement	24
002-REF 35.5 R. MESNIL HENONVILLE	Refoulement	6
003-REF 39 R. MESNIL HENONVILLE	Refoulement	12
FOSSEUSE		
005-REF LOTISSEMENT DU CHATEAU	Refoulement	8
IVRY-LE-TEMPLE		
REF RUE DE LA COMMANDERIE	Refoulement	-

II.2.2. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION :

Les tableaux suivant présentent pour les deux stations d'épuration gérées par Veolia Eau l'évolution des charges hydrauliques et polluantes entrantes et la comparaison avec les capacités d'accueil.

A. STATION DE VILLENEUVE-LES-SABLONS

Tableau 4 – Charge et capacité de la station de Villeneuve-les-Sablons

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume entrant (m3/j)	**568**	**659**	**531**	**535**	**533**	**607**	**701**
Capacité hydraulique (m3/j)	930	930	930	930	930	930	930
Charge DBO5 entrante (kg/j)	**196**	**166**	**157**	**159**	**174**	**170**	**188**
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	438	438	438	438	438	438	438

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 256 012 m^3, soit un débit moyen journalier de 701 m^3/j. Le maximum atteint est de 3 385 m^3/j. Les valeurs sont établies sur la base de 8 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles.

B. STATION D'HENONVILLE

Tableau 5 – Charge et capacité de la station de Hénonville

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume entrant (m3/j)	**161**	**183**	**201**	**135**	**135**	**139**	**138**
Capacité hydraulique (m3/j)	165	165	165	165	165	165	165
Charge DBO5 entrante (kg/j)	**64**	**34**	**66**	**39**	**44**	**33**	**34**
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	77	77	77	77	77	77	77

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 50 335 m^3, soit un débit moyen journalier de 138 m^3/j. Le maximum atteint est de 175 m^3/j. Les valeurs sont établies sur la base de 2 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles.

II.2.3. PERFORMANCES DES SYSTEMES DE TRAITEMENT :

A. STATION DE VILLENEUVE-LES-SABLONS :

Tableau 6 – Performances de la station de Villeneuve-les-Sablons

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	8	8	8	3	3	3
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	549	188	274	75,5	75,5	8,2
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	19,4	2,7	5,0	4,1	5,8	0,2
Rendement moyen annuel (%)	96	99	98	95	92	98
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	22	3	6	4,6	6,6	0,2
Prescription de rejet - Concentration max. (mg/l)	50,0	15,0	20,0	-	10,0	1,0

La prescription de rejet, pour DCO, DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité.

Les rendements épuratoires de la STEP de Villeneuve-les-Sablons sont considérés comme conformes à la Directive Européenne et conformes à l'arrêté préfectoral pour l'année 2014.

B. STATION D'HENONVILLE :

Tableau 7 – Performances de la station de Hénonville

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	2	2	2	2	2	2
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	93	34	45	10,8	10,8	1,7
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	4,7	0,5	0,9	1,5	2,1	0,5
Rendement moyen annuel (%)	95	99	98	87	80	73
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	34	4	7	10,6	15,4	3,3
Prescription de rejet – Concentration max. bilan (mg/l)	90,00	25,00	30,00	40,00	-	-

La prescription de rejet, pour DCO, DBO5, MES et NTK s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité.

La STEP d'Hénonville est déclarée conforme à la Directive Européenne et conforme à l'arrêté préfectoral avec 100% de satisfaction sur les bilans effectués en 2014.

II.2.4. GESTION DES BOUES :

A. STATION DE VILLENEUVE-LES-SABLONS

Tableau 8 – Gestion des boues sur la station de Villeneuve-les-Sablons

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)
Valorisation agricole	473,3	121,90	25,70 %	100 %
Total	**473,3**	**121,90**	**25,70 %**	**100 %**

Le tonnage de matières sèches indiqué prend en compte le réactif utilisé (chaux) pour stabiliser les boues.

B. STATION D'HENONVILLE

Tableau 9 – Gestion des boues sur la station de Hénonville

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)
Valorisation agricole	640	23,30	3,64 %	100%
Total	**640**	**23,30**	**3,64 %**	**100%**

Le tonnage de matières sèches évacué est indiqué hors réactif.

III.Connaissance et maintenance du réseau

III.1. Interventions

Durant l'exercice 2014 les interventions suivantes ont été réalisées :

Tableau 10 – Synthèse des interventions sur les réseaux

INTERVENTIONS		Villeneuve-les-Sablons / Saint-Crépin / Corbeil-Cerf / Lormaison	Hénonville	Fosseuse / Bornel / Ivry-le-Temple
Nb de désobstructions sur le réseau	curatives	4	2	4
	préventives	0	0	0
Longueur de canalisation curée (m)	curatives	0	0	202
	préventives	383	0	0
Longueur canalisation inspectée caméra (m)	-	383	0	0

<u>Dans le cadre des contrats de prestations de service, les interventions suivantes ont été effectuées</u> :

III.1.1. <u>BORNEL</u>

C. <u>INTERVENTIONS CURATIVES :</u>

- Le 3 février 2014 : désobstruction du branchement d'eaux usées au 23, rue Pasteur ;
- Le 5 février 2014 : désobstruction du branchement d'eaux usées au 8, route d'Anserville ;
- Le 12 mars 2014 : curage du réseau d'eaux usées rue L. Dénoual sur 202 mètres linéaires ;

D. <u>INTERVENTIONS PREVENTIVES :</u>

- Nettoyage des postes de refoulement :
  - Clos des Lauriers : 6 curages
  - Clos d'Outreville - HLM : 6 curages
  - Les bords de l'Esches : 5 curages
  - Deschaintres Goblette : 6 curages
  - ZA Bornel : 7 curages
  - Le Briquet : 5 curages
  - La Tréfilerie : 7 curages

E. <u>INSPECTIONS TELEVISEES :</u>

Néant.

III.1.2. FOSSEUSE

A. INTERVENTIONS CURATIVES :

Néant.

B. INTERVENTIONS PREVENTIVES :

- Nettoyage du poste de refoulement du Lotissement du Château : 5 curages

C. INSPECTIONS TELEVISEES :

Néant.

III.1.3. HENONVILLE

A. INTERVENTIONS CURATIVES :

- Les 11 et 29 avril 2014, curage du branchement 7 Rue du Prof. R. Dubos

B. INTERVENTIONS PREVENTIVES :

- Nettoyage du poste de refoulement 25 Rue du Mesnil : 7 curages
- Nettoyage du poste de refoulement 35-5 Rue du Mesnil : 7 curages
- Nettoyage du poste de refoulement 39 Rue du Mesnil : 7 curages

C. INSPECTIONS TELEVISEES :

Néant.

III.1.4. SYSTEME DE VILLENEUVE LES SABLONS

A. INTERVENTIONS CURATIVES :

- Le 2 janvier 2014, désobstruction du réseau d'eaux usées 3 Grand Rue à Villeneuve-les-Sablons
- Le 11 mars 2014, dégorgement de deux branchements 15 et 17 rue de l'Ourdissage à Lormaison
- Le 18 avril 2014, désobstruction du réseau d'eaux usées 158 rue D. Bailly à Le Deluge
- Le 2 mai 2014, curage du réseau d'eaux usées rue de la Chapelle à Lormaison

B. INTERVENTIONS PREVENTIVES :

- Curage des postes de refoulements

C. INSPECTIONS TELEVISEES :

- Rue de Méru à Villeneuve les Sablons : 14 branchements et 382,70 mètres linéaires de réseau unitaire.

III.2. Travaux de remplacement et de renouvellement – Faits marquants

Les principaux travaux réalisés en 2014 sont présentés ci-après.

III.2.1. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET REMPLACEMENT

A. STATIONS D'EPURATION

- Renouvellement partiel du surpresseur à sables **Villeneuve-les-Sablons**,
- Renouvellement de la pompe d'extraction des boues sur la station de **Hénonville**,

B. POSTES DE REFOULEMENT/RELEVEMENT

- Renouvellement de la pompe de refoulement Eugène Merlin à **Lormaison**,

C. RESEAUX ET BRANCHEMENTS

- Reprise d'une boite de branchement Cité Languedoc à **Bornel**,

III.2.2. TRAVAUX COMMANDITES PAR LE SMAS

- Reprise ponctuelle d'une fuite sur le refoulement du poste rue de Parfondeval à **Le Déluge**, par l'entreprise COLAS (garantie de parfait achèvement).

Les autres travaux et études réalisés par le SMAS sur l'exercice 2014 sont présentés dans le RPQS.

IV. Compte annuel de résultat d'exploitation

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent pour chaque contrat dans les rapports annuels des délégataires ainsi que les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes.

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

RAD 2014 - ANNEXE 3

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU 1ER JANVIER AU 31 AOUT 2014

IVRY-LE-TEMPLE

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

GESTION EN REGIE PAR LE SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

SOMMAIRE

I. Introduction **3**

II. Informations générales **3**

II.1. Les branchements *4*

II.2. Les équipements *5*

III. L'exploitation du système **6**

III.1. La station d'épuration *6*

III.2. Les réseaux d'eaux usées : Le prestataire VEOLIA EAU – S.E.A.O. *7*

IV. Charges observées en 2014 **7**

V. Performances épuratoires **8**

VI. La gestion des boues **9**

VII. Consommation électrique **9**

VIII. Indicateurs financiers **9**

VIII.1. Tarifs de la redevance d'assainissement collectif et de la PAC *10*

VIII.2. Recettes d'exploitation pour l'exercice 2014 *10*

VIII.3. Dépenses pour l'exercice 2014 11

VIII.4. Bilan économique de l'exercice 2014 11

IX. Résumé des événements en 2014 **12**

X. Difficultés rencontrées en 2014 **12**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 - Variations de charges moyennes interannuelles.....7

Tableau 1 – Caractérisation des raccordements sur le système de Ivry-le-Temple 4
Tableau 2 – Charges polluantes observées en entrée de station 7
Tableau 3 - Valeurs minimales à respecter pour les rejets 8
Tableau 4 - Analyse de la conformité au regard de l'arrêté préfectoral 8
Tableau 5 - Quantité de boues épandues.....9

I. Introduction

Ce rapport rend compte du bilan de l'exploitation des installations de collecte et de traitement des eaux usées de la commune d'Ivry-le-Temple pour l'exercice 2014.

Le 1er octobre 2006, la commune a cédé sa compétence en matière d'assainissement collectif au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS) qui assure depuis cette date la gestion de la station d'épuration d'Ivry-le-Temple selon le mode de la régie directe.

Depuis le 1er juillet 2011, les réseaux d'eaux usées sont gérés par un marché de prestations de services alors qu'ils étaient gérés en régie directe jusqu'à cette date. La société Veolia Eau est le prestataire pour l'exécution des travaux de curage et inspection télévisée des canalisations, d'exploitation et de maintenance du poste de refoulement et pour la réalisation des branchements d'eaux usées.

La rédaction de ce rapport s'effectue conformément au Décret N°95-635 du 6 mai 1995. Il publie les principales informations techniques et financières relatives au volume d'activité et au budget.

II. Informations générales

A. TERRITOIRE CONCERNE :

Ivry-le-Temple. Il n'y a pas de réseau intercommunal.

B. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :

Le zonage d'assainissement a été révisé 2013. Ce dernier a été soumis à enquête publique du 29 octobre 2013 au 28 novembre 2013, date officiel de l'arrêté du zonage.

Ce document retranscrit les orientations en matière d'assainissement collectif et non collectif.

Pour Mémoire - définition de *l'Équivalent-Habitant* :

C'est une **unité de mesure** permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité moyenne de pollution émise par personne et par jour.

1 EH = 60 g de DBO_5/jour soit 21,6 kg de DBO_5/an.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO_5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

C. ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

La plupart des habitations de l'agglomération ainsi que les bâtiments de la zone d'activité sont desservis par un réseau de collecte des eaux usées. Le schéma directeur d'assainissement initié en 2012 a permis d'établir un état des lieux exhaustif et de prioriser des opérations de travaux dans l'optique de pérenniser et optimiser ce patrimoine.

D. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Deux exploitations agricoles isolées disposent de dispositifs d'assainissement autonomes. Certaines parties du village ne sont pas desservies par le réseau d'eaux usées. Le schéma directeur d'assainissement initié en 2012 a permis d'établir un état des lieux exhaustif.

Le réseau mis en place en 1967 fonctionne en mode **séparatif**. Le réseau de collecte et de transport des eaux usées est indépendant pour Ivry-le-Temple. Il aboutit à une station de traitement installée en 1991 et dont la capacité maximale théorique est de 1200 Equivalents Habitants (EH).

II.1. Les branchements

Tableau 1 – Caractérisation des raccordements sur le système de Ivry-le-Temple

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de branchements	284	286	286	286	287	287	289	313	313
Branchements EU non domestiques	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Taux de raccordement (%)	99	99	99	99	99	99	99	99	99
Population résidente desservie (en EH)*	647	670	671	671	671	671	671	745	745
Eau potable vendue (m^3)	27700	26450	26517	27697	26570	27257	25 612	25212	**NC**
Charge théorique (m^3/j)	75,89	72,46	69,74	75,88	72,79	74,67	70,16	69,07	-
Estimation de la charge attendue à la station d'épuration (%)**	60,71	57,97	55,79	60,70	58,23	59,73	56,13	55,26	-

* Nombre d'Equivalents Habitant desservi, estimé dans le rapport 2008 du SATESE (population soumise à la redevance assainissement)

** Considérant une perte de 20% accordée à l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des jardins, lavage des voitures, etc.

II.2. Les équipements

A. RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT:

La longueur totale du réseau de collecte des eaux usées est de 4 900 mètres. Il se caractérise comme suit :

- 4791 ml en gravitaire :
  - 10% en Ø200 PVC ;
  - 90% de Ø150 à Ø 300 de nature variable ;
- 97 ml en refoulement (PVC ø 110 enrobages béton) ;
- 1 poste de refoulement (2 pompes identiques de 2 kW) ;
- 121 regards de visite Ø 1000.

B. UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES :

Une unité de traitement est située sur la commune d'Ivry-le-Temple, à l'extrémité de la rue du Moulin :

- Capacité nominale : 1200 EH ; 240 m^3/j ; 72 kg DBO_5/j
- Type de traitement : Boues activées en aération prolongée

Cette unité de traitement est constituée des ouvrages suivants :

- bâche de relevage des eaux usées entrantes, avec panier dégrilleur ;
- dégrilleur automatique ;
- dessableur ;
- dégraisseur aéré ;
- bassin d'aération avec turbine ;
- clarificateur avec pont racleur ;
- silo de stockage des boues ;
- déversoir à parois fines (sortie des eaux traitées).

III.L'exploitation du système

L'exploitation de la station et le rejet d'effluents traités dans le *Ru du Merderon* sont autorisés par l'arrêté du 28 avril 2003 (valide jusqu'au 31/12/2015).

III.1. La station d'épuration

La station d'épuration est gérée en régie directe, les missions de l'agent d'exploitation consistent en :

- **La surveillance** du bon fonctionnement de la station d'épuration, le suivi et l'optimisation des paramètres de traitement. Lorsqu'un dysfonctionnement survient, l'agent entreprend lui-même la réparation ou fait appel une entreprise compétente. Généralement, dans le second cas, le SMAS demande plusieurs devis et fait son choix selon des critères techniques et financiers.

- **Le nettoyage** des ouvrages du site avec la collecte et l'évacuation des sous-produits tels que les refus des dégrilleurs, les sables, les graisses, les boues.

- **Le maintien en bon état** des ouvrages du site avec le nettoyage à eau haute pression, le brossage et la vidange complète des bassins pour le nettoyage de leurs équipements.

- **L'extraction manuelle des boues** issues du traitement secondaire (clarificateur) vers le silo de stockage en vue d'une revalorisation en épandage agricole.

- **La rédaction du « cahier de suivi »** dans lequel sont notifiées toutes les interventions effectuées sur le site (remplacement de pièces, vidanges des compostiers,…).

- **« L'auto-surveillance »,** ce qui correspond aux analyses d'eau mesurées en entrée et sortie de station. Ces analyses sont effectuées de manière :

  HEBDOMADAIRE: Seules les teneurs en ammonium (NH_4^+) et nitrates (NO_3^-) sont mesurées une fois par semaine.

  BIANNUELLE: Les paramètres définis dans l'arrêté préfectoral sont mesurés deux fois dans l'année, lors de « bilans 24h ». Les analyses « entrée » et « sortie » et les débits « entrée » et « sortie », sont réalisés sur des échantillons « entrée » et « sortie », prélevés sur 24h.

  Pour l'année 2014, les deux bilans 24H ont été réalisés comme ci-après :

  - Premier bilan 24H : du 08 au 09 avril 2014 de 11h05 à 11h05.

  Les boues destinées à l'épandage agricole sont aussi analysées deux fois dans l'année par ***SEDE ENVIRONNEMENT***.

III.2. Les réseaux d'eaux usées : Le prestataire VEOLIA EAU – S.E.A.O.

Les interventions effectuées au cours de l'année 2014 sur le réseau d'assainissement sont récapitulées dans l'annexe 2 du présent RPQS.

IV. Charges observées en 2014

Les charges moyennes observées en entrée de station sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 2 – Charges polluantes observées en entrée de station

	Charge en entrée de station	% de la capacité nominale	Capacité nominale
Débit (m^3/j) *	78	32,5 %	240 m^3
DCO (kg/j) *	140	-	-
DBO_5 (kg/j) *	35,9	49,8 %	72 Kg/j
NTK (kg/j) *	6,71	-	-
MES (kg/j) *	117	139,3 %	84 Kg/j

* basé sur le bilan 24h de l'année 2014

Le bilan indique un dépassement à caractère exceptionnel de la charge de référence en entrée de la station de traitement : 139,3% les matières en suspension.
Les variations de charges moyennes interannuelles au regard de la capacité nominale de l'installation sont illustrées dans le tableau suivant. En 2014, nous observons une nette augmentation de la charge reçue par rapport au débit journalier entrant (basé sur l'unique bilan 24h). Celle-ci s'explique par les nouveaux raccordements effectués au cours de l'année 2014.

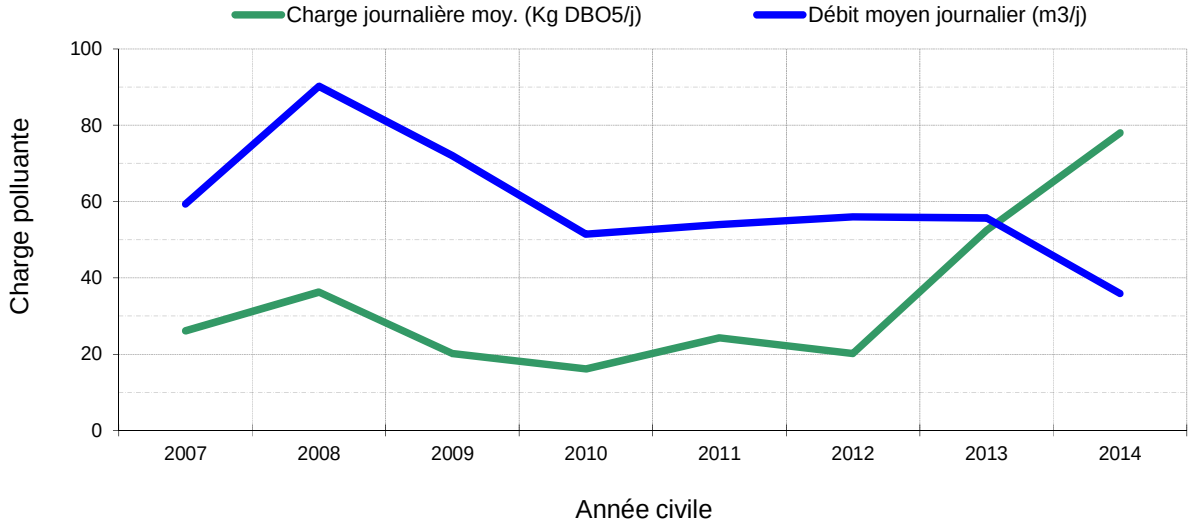

Figure 1 - Variations de charges moyennes interannuelles

V. Performances épuratoires

Références réglementaires : arrêtés du 21/06/96 et du 22/06/07 ; arrêté d'autorisation du 28/04/03.

Les rendements épuratoires et la qualité des effluents rejetés après traitement d'une station de 200 à 2000 EH sont prescrits par l'arrêté du 22/06/07. Toutefois, l'arrêté d'autorisation de la station d'Ivry-le-Temple préconise le respect des valeurs définies dans le tableau suivant à partir de 2005.

Tableau 3 - Valeurs minimales à respecter pour les rejets

Paramètre	Concentration		Flux maximal		Rendement
	Moyenne par jour	Moyenne sur 2h	Pour un débit par temps sec de 180 m^3/j	Pour un débit de pointe sur 2h de 24 m^3/h	
MES	30 mg/L	30 mg/L	5,4 kg/j	0,73 kg/h	**90 %**
DBO_5	25 mg/L	40 mg/L	5,4 kg/j	0,97 kg/h	**80 %**
DCO	90 mg/L	120 mg/L	16,2 kg/j	2,91 kg/h	**75 %**
NTK	10 mg/L	15 mg/L	1,8 kg/j	0,36 kg/h	**70 %**

Tableau 4 - Analyse de la conformité au regard de l'arrêté préfectoral

Paramètres	Concentration sortie (mg/l)	Rendement	Respect arrêté préfectoral
MES	2,80	99,8 %	Oui
DBO_5	3	99,4 %	Oui
DCO	34	98,3 %	Oui
NTK	17	82,7 %	Oui

Les rendements épuratoires respectent l'arrêté fixant les valeurs d'autorisation de rejet de la station d'Ivry-le-Temple.

VI. La gestion des boues

Les boues produites par la station d'Ivry-le-Temple font l'objet d'une valorisation agricole dans le cadre d'un plan d'épandage élaboré par *SEDE ENVIRONNEMENT* et déclaré au titre de la loi sur l'eau le 7 juin 2005.

Une convention a été passée avec le GAEC « Ferme du Moulin » exploité par Monsieur HERMAN sur la commune d'Ivry-Le-Temple pour l'enlèvement et l'épandage des boues d'épuration de la station sur la parcelle dite « 013 13 ROUTE D'HAILLANCOURT». La totalité des boues a été épandue le 2 septembre 2014.

Le SMAS verse à l'exploitant un montant forfaitaire de 2 406,75 € TTC pour l'enlèvement et l'épandage de la totalité des boues produites.

Le suivi agronomique des épandages est assuré par *SEDE ENVIRONNEMENT* qui procède aux analyses et rédige les documents requis par l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la station à destination des services de la police de l'eau.

Le SMAS verse à *SEDE ENVIRONNEMENT* un montant forfaitaire de 2868,01 € TTC pour l'élaboration du programme prévisionnel d'épandage et le du suivi agronomique.

Tableau 5 - Quantité de boues épandues

Charge nominale	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume (m^3)*	440	440	320	144	176	280	264	312	328
Matières sèches (t/an)*	9,2	8,2	7,4	4,25	6	7,6	6,9	7,18	7,54

* Extrait du bilan agronomique de *SEDE ENVIRONNEMENT.*

Pour l'année 2014, la production de boues s'élève à **7,54 tonnes** de matières sèches, ce qui est cohérent avec le ratio couramment admis et la population raccordée estimée (200 EH = 3tMS). Les teneurs des boues en éléments-traces mesurées par *SEDE ENVIRONNEMENT* en 2014 se situent en dessous des limites tolérées par la réglementation (Arrêté du 08/01/98).

VII. Consommation électrique

La consommation électrique entre décembre 2013 et aout 2014 est de :

- 253 KWh pour le poste de refoulement situé rue de la Commanderie.
- 31 763 KWh pour la station d'épuration située rue du Moulin.

Cette consommation raisonnant sur 8 mois, elle n'est pas comparable avec l'exercice précédent.

VIII. Indicateurs financiers

Les recettes du SMAS relatives à l'exploitation du système d'assainissement se composent des redevances et des taxes de raccordement pour les nouveaux branchements (PAC (anciennement PRE) + remboursement des travaux).

VIII.1. Tarifs de la redevance d'assainissement collectif et de la PAC

La redevance s'applique proportionnellement à la consommation d'eau potable de l'usager desservi par le réseau d'assainissement. L'entreprise délégataire pour l'eau potable à Ivry-le-Temple (VEOLIA EAU) prélève cette redevance sur la facture d'eau et la restitue ensuite au SMAS. Le tarif de cette dernière, fixé par délibération du conseil syndical en date du 18 mars 2010, est de **1,08 €/m^3** HT (TVA 10,0 %) jusqu'au 1er octobre 2014. Depuis cette date, la redevance pour la part syndicale est portée à **1,35 €/m^3** HT.

Le SMAS n'a pas délibéré l'établissement d'un abonnement pour le service de collecte et de traitement des eaux usées. La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC) s'applique dès lors qu'un nouveau bâtiment se connecte au réseau. Pour un logement individuel, le tarif de ce forfait a été fixé à 4000 € auquel est déduit le coût du branchement sous domaine public.

VIII.2. Recettes d'exploitation pour l'exercice 2014

Redevances d'assainissement (1er semestre 2014) :.....26 577,27 € T.T.C

Branchements pour nouveaux logements (PAC) : .....64 000,00 € T.T.C*

Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau : .....0,00 € T.T.C **

Total des recettes : .....86 577,27 € T.T.C

* Concernant les recettes liées à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC) , est ici présenté le montant perçue sur l'ensemble de l'année 2014

**** L'Agence de l'eau Seine-Normandie a du retard dans l'élaboration des calculs réels et versements de prime à l'épuration. Tout du moins, elle verse un acompte en attendant de déterminer le montant exact de la prime. Cependant l'acompte n'a pas encore été reçu.

VIII.3. Dépenses pour l'exercice 2014

Les dépenses se divisent en 2 catégories :

- Les frais de **fonctionnement** qui correspondent à l'entretien ;
- Les frais **d'investissement** qui correspondent au remplacement de pièce, nouvel achat ;

A. FRAIS DE FONCTIONNEMENT :

Les principales dépenses concernent le **fonctionnement** :

- Evacuation et traitement des sous-produits tels que les graisses et les sables,
- Réalisation de l'autosurveillance réglementaire (2 bilans 24H),
- Gestion des boues produites (suivi agronomique, épandage),
- Réparation électrique,
- Achats divers : micro-analyses, sacs poubelle, désherbant, bobine de fils, matériel

B. FRAIS D'INVESTISSEMENT :

En 2014 les principales dépenses concernant l'investissement sont :

- Le zonage d'assainissement de la commune d'Ivry le Temple
- La réhabilitation des réseaux sur la commune

C. REPARTITION DES FRAIS :

Les frais se répartissent de la manière suivante :

Total du fonctionnement : ..... 11 837,57 € TTC

Total de l'investissement : ..... 7738,72 € TTC

Total des consommations eaux et électricités comprises (station & poste) : 5831,78 TTC

Total du salaire 2014 de l'agent d'exploitation : ..... 15 555,00 € TTC

Total des dépenses : ..... 40 963,07 € T.T.C

VIII.4. Bilan économique de l'exercice 2014

Recettes : ..... 86 577,27 € T.T.C

Dépenses : ..... 40 963,07 € T.T.C

Soit un excédent de : ..... 45 614,20 € T.T.C

IX. Résumé des événements en 2014

Principales interventions sur la station :

- Entretien courant annuel
- Remplacement des poires de niveaux du poste de relevage
- Nettoyage du drain de collecte des eaux claires du silo à boues

X. Difficultés rencontrées en 2014

En 2014, les difficultés restent les mêmes que les années précédentes. Depuis la construction de la station d'épuration en 1991, les moyens techniques disponibles ont peu évolué. Les agents réalisent beaucoup d'interventions manuelles car les tâches récurrentes ne sont pas automatisées (nettoyage du panier en entrée de station, du dessableur et du dégrilleur).

La présence de lingettes nettoyantes en entrée de station est récurrente et nécessite à minima deux, voire trois interventions de nettoyage par semaine. Dans notre cas, les pompes de relevage refoulent les eaux usées et une petite partie des lingettes, la plus importante quantité restant dans le poste de refoulement. Ces lingettes passent à travers tout le processus de traitement, entrainant ainsi des dysfonctionnements sur les ouvrages et pouvant augmenter le taux de MES dans les effluents (MES= Matière En Suspension).

Le second problème rencontré est celui des eaux pluviales de certaines toitures de maison raccordées au réseau d'assainissement collectif alors qu'elles ne le devraient pas. En effet, le réseau est de type séparatif et les canalisations d'eaux usées ne doivent pas collecter d'eau de gouttière. Lors d'un événement pluvieux, même moindre, un débit supplémentaire lié aux précipitations arrive à la station d'épuration, s'ajoutant au débit de temps sec.

RAD 2014 - ANNEXE 4

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU 1ER SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2014

L'engagement d'un industriel au service des collectivités

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

1er septembre – 31 décembre 2014

Syndicat Mixte d'Assainissement des sablons

Délégation du service public d'assainissement

Redonnons à nos enfants l'envie de l'eau

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2014
DERICHEBOURG AQUA

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons - 2, rue de Méru – 60175 VILLENEUVE-LES-SABLONS
Téléphone : 03 44 22 01 60 - Télécopie : 03 44 22 21 88
e-mail : sma-sablons@orange.fr

Le Groupe DERICHEBOURG :
L'engagement d'un industriel au service des collectivités

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

1er septembre – 31 décembre 2014

Syndicat Mixte d'Assainissement des sablons

Délégation du service public d'assainissement

Redonnons à nos enfants l'envie de l'eau

DERICHEBOURG aqua

TABLE DES MATIERES

CHIFFRES CLES 3

SYNTHESE 4

ORGANISATION DERICHEBOURG AQUA 5

RAPPEL DES TERMES DU CONTRAT 6

VOLET TECHNIQUE 7

A. BILAN EXPLOITATION 2014 : STEPS 7

STEP DE MERU : 8

STEP VILLENEUVE LES SABLONS 22

STEP IVRY LE TEMPLE 29

STEP HENONVILLE 33

B. BILAN D'EXPLOITATION RESEAU 2014 36

DESCRIPTION 36

SUIVI DES POSTES DE RELEVEMENT : 37

CURAGE DE POSTES 39

RENOUVELLEMENT DU MATERIEL 40

CURAGES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT 40

DEBOUCHAGE SUITE AUX APPELS « RIVERAINS » 41

CONTROLES DE CONFORMITES REJET ASSANISSEMENT 41

TRAVAUX DE BRANCHEMENT 42

INDICATEURS REGLEMENTAIRES 43

GESTION CLIENTELE 45

QUALITE DE TRAITEMENT 46

C. Synthèse de la conformité sur l'ensemble des STEP 46

Evaluation de la conformité règlementaire annuelle par paramètre (données règlementaires) 46

ANNEXES 49

© DERICHEBOURG AQUA

CHIFFRES CLES

35 914 habitants

17 983 usagers

19 communes

180 kilomètres de réseau

4 Stations d'Epuration

63 Postes de relèvements

© DERICHEBOURG AQUA

SYNTHESE

Tableau 1 :Synthèse des indicateurs techniques, usagers, financiers et de gestion patrimoniale

Indicateurs techniques	
Volume eau traitée	690 676 m^3
Energie consommée	598276 kW
Eau potable consommée	4007 m^3
Linéaire curé	1827 ml
Nombre de désobstructions réalisées	11
Nombre Poste de relèvements nettoyés	20
Nombre de branchements créés	5
Nombre de contrôles de raccordement réalisés	26
Quantité de boue évacuée	221,53 Tonnes de MS
Volume refus de dégrillage évacué	48 840 Litres
Masse de sables évacués	8940 kg
Indicateurs usagers	
Nombre de communes	14
Nombre d'habitants desservis	35 914
Nombre d'abonnés	17 983
Nombre d'autorisation de déversement	0
Nombre de réclamations recueillies	0
Nombre de courriers de réclamations reçus	0
Nombre d'accueil d'usagers sur site	0
Indicateurs gestion patrimoniale	
Nombre de branchements eaux usées	5
Linéaire du réseau de collecte	180 km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Manque de recul sur 4 mois d'exploitation

© DERICHEBOURG AQUA

ORGANISATION DERICHEBOURG AQUA

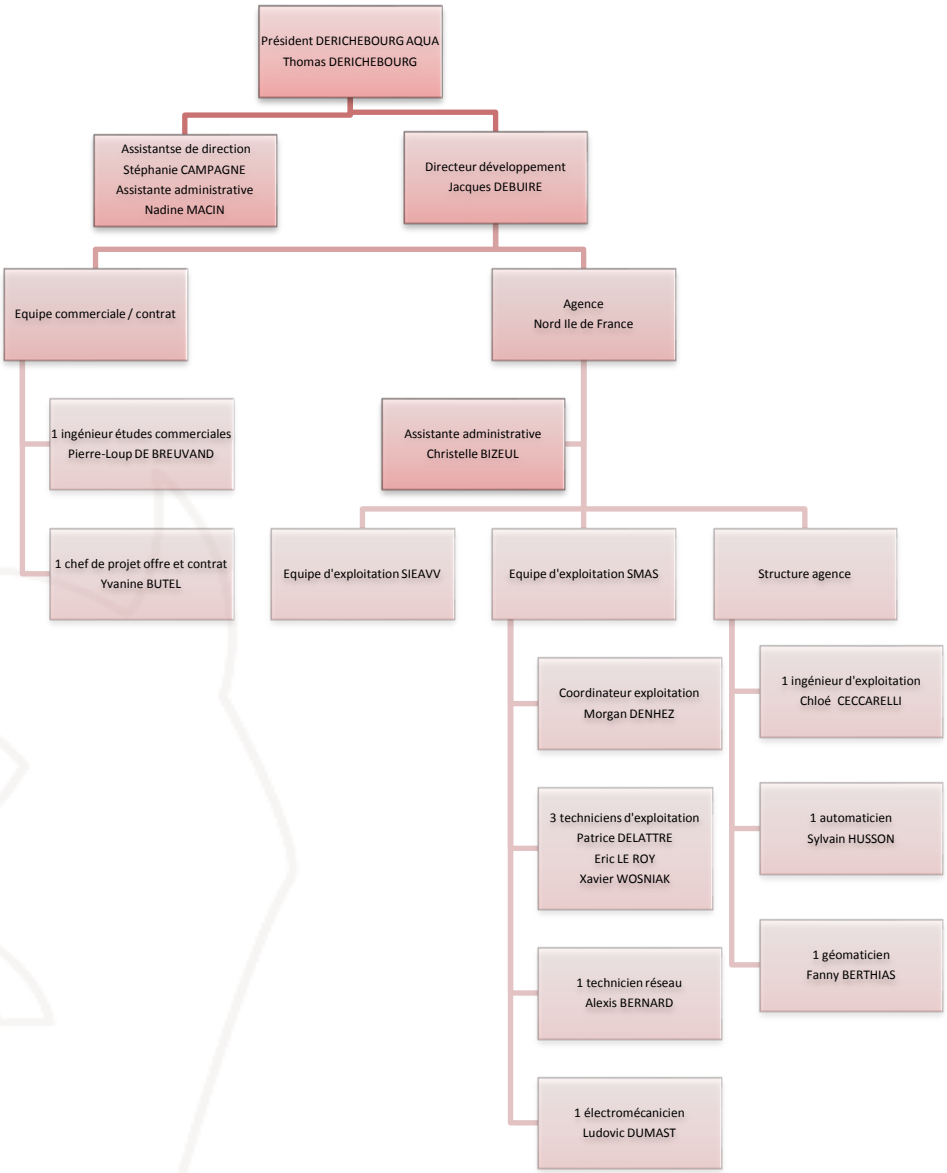

Figure 1 : Organigramme de Derichebourg Aqua

© DERICHEBOURG AQUA

RAPPEL DES TERMES DU CONTRAT

Par délibération du 26 septembre 2013, le conseil syndical du SMAS a décidé de déléguer par affermage le service public de l'assainissement collectif sur son territoire à compter du 1er septembre 2014, faisant suite à l'actuelle délégation de service public.

Le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif signé par Monsieur Letellier ; Président du S.M.A.S ; et Monsieur Derichebourg, Président de la société Derichebourg Aqua, le 8 juillet 2014 ; est d'une durée de 8 ans à compter du 1er septembre 2014.

Les prestations confiées à Derichebourg Aqua sont les suivantes :

- l'exploitation, l'entretien et la surveillance de l'ensemble des ouvrages de collecte, de stockage, de transport et de traitement des eaux usées et des eaux unitaires ;
- la gestion du patrimoine existant et la réalisation de certains travaux de renouvellement ;
- la gestion technique et financière des abonnés, notamment les interventions techniques, les demandes d'abonnement au service d'assainissement en collaboration avec les services du SMAS, les projets d'autorisation et les conventions de déversement pour les rejets non domestiques ;
- la contribution aux objectifs du SMAS d'une protection toujours accrue de la santé humaine et du milieu naturel ;
- la valorisation environnementale et financière, ou à défaut l'élimination, des déchets et sous-produits de l'exploitation ;
- le conseil et l'assistance au SMAS pour les fonctions de gestion technique du service assurées par le SMAS (notamment maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement ou de renouvellement patrimonial assurée par ses soins) ;
- la mise à jour et la tenue de l'inventaire des biens du service ;

© DERICHEBOURG AQUA

VOLET TECHNIQUE

A. BILAN EXPLOITATION 2014 : STEPS

Figure 2 : Clarificateur file A STEP de Méru

Le Syndicat Mixte d'assainissement des Sablons, est composé de quatre stations d'épuration récupérant les eaux des communes de Amblainville, Andeville, Belle-Eglise, Bornel, Corbeil Cerf, Dieudonne, Esches, Fosseuse, Hénonville, Ivry-le-temple, Le Déluge, Lormaison, Méru, Puiseux-le-Hauberger, Ressons l'Abbaye, Saint-Crépin Ibouvilliers, Villeneuve-les-Sablons.

L'exploitation de ses quatre stations d'épuration est assurée depuis Septembre 2014 par la société Derichebourg Aqua.

© DERICHEBOURG AQUA

STEP DE MERU :

I. DESCRIPTION

La station d'épuration de Méru construite par DEGREMONT, d'une capacité de 36 000 Equivalent-Habitants a été mise en service en 1999.

La filière eau comporte deux lignes de traitement. Les effluents bruts sont relevés depuis 2 bâches vers une unité de prétraitement équipée d'un dégrilleur grossier puis d'un dégrilleur fin et de 2 dessableurs-dégraisseurs. Ce prétraitement comporte également une unité de lavage des sables, un traitement des graisses par Biomaster et une fosse de dépotage et stockage des matières de vidange.

Les effluents prétraités sont transférés vers les 2 lignes de traitement composées chacune par un bassin biologique de type OCO et d'un clarificateur. Les eaux épurées sont acheminées vers un Densadeg pour y subir un traitement tertiaire puis, sont rejetées gravitairement dans le ru de Méru après passage dans un canal de comptage.

Les boues produites sont épaissies et déshydratées par centrifugation. La filière boue permet si nécessaire de chauler les boues.

La station d'épuration est équipée d'une unité de désodorisation physico-chimique.

La station est équipée d'un superviseur TOPKAPI. Un report d'alarme est effectué lors de défauts de fonctionnement identifiés de la station.

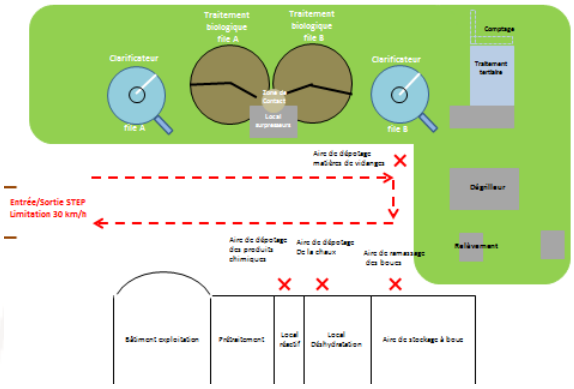

Figure 3 : Plan STEP de Méru

Figure 4 : STEP de Méru

Figure 5 : STEP de Méru

Caractéristiques des équipements :

➢ Prétraitement

- Poste de relèvement : 3 pompes

➢ Réception d'apports extérieurs :

- 1 fosse de matières de vidange équipée d'une pompe

➢ Dégrillage :

- un dégrilleur grossier
- Un dégrilleur fin
- 2 vis de compactage

➢ Dessablage - déshuilage **:**

2 Bassins circulaires de 55.41 m^3, 5 m de diamètre, équipé pour chaque ligne d'un aérateur et d'un dispositif de raclage automatique des graisses

➢ Traitement des sables :

- 1 vis d'égouttage de sables
- 1 hydrocyclone

© DERICHEBOURG AQUA

II. RAPPEL DES DONNEES DE DIMENSIONNEMENT :

Tableau 2 : Données dimensionnement STEP de Méru

Charge dimensionnement		
Débit	8000	m3/j
Débit tp	9600	m3/j
Débit moyen	250	m3/h
Débit max	500	m3/h
DCO	4310	kg/j
DBO	2460	kg/j
Azote	720	kg/j
Phosphore	165	kg/j
MES	3640	kg/j
Capacité	36000	E.H.
Bassin		
Bassin orage	1520	m3
Dégraisseur	2 x 38	m3
Biomaster	85	m3
Zone de contact	2 x 100	m3
Zone anaérobie	2 x 800	m3
Zone aérobie + anoxie	2 x 5200	m3
Dégazeur	2 x 30	m3
Clarificateur	1240	m3
Densadeg	8m3 coag, 55m3 floc + zone décantation	m3
Aire de stockage	300	m²
Aération		
Rampe aération	1320	diffuseurs
Capacité d'aération	6	Nm3/h/élement
Capacité d'aération	4000	Nm3/h/file
Débit pompe		
Pompe recirculation	250	m3/h

© DERICHEBOURG AQUA

III. RAPPEL DES EVENEMENTS SUR LA STATION

Tableau 3 : Rappel des évènements sur la STEP de Méru

Date	Commentaires
15/09/2014	Debouchage de la trémie du degraisseur, nettoyage prétraitement, local benne, local gaveuse
16/09/2014	Basculement surpresseur A vers le surpresseur secours. Surpresseur C défectueux. Remplacement stator sur gaveuse et remplacement goulon inox. Bilan 24 h
17/09/2014	Resserrage bride et collier alimentation polymère. Nettoyage goulotte clarificateur A et B
18/09/2014	Débouchage aéroflot A et B
19/09/2014	Nettoyage local centrifugueuse
30/09/2014	Motoréducteur gaveuse
05/10/2014	Bilan remis an 3 Novembre 2014
09/10/2014	Diminution aération
13/10/2014	Défaut malaxeur. Bilan 24 h. changement moteur malaxeur. Démontage roulement
15/10/2014	défaut recirculation A Densadeg. Intervention curage fosse amont du dégrilleur fin. Mise en place cablage réseau informatique
16/10/2014	Désamorçage P1 et P4 déphosphatation. Fuite sur pompe à sable. Bourrage gaveuse
23/10/2014	Bilan 24h réalisé en lieu et place du bilan du 01/09/2014. Modification aération suppresseur fil A et B
27/10/2014	Démontage stator et mise en place d'un neuf. Changement de la plaques d'usure et lobes sur pompe de transfert graisse Mise en route pompe flottante A et B
28/10/2014	Ecrémage dégraisseur file B. Changement goupille sur le dégrilleur fin. Réglage marnage pompe à graisse. Bilan 24h
17/11/2014	Bilan 24h. Bouchage tuyau aspiration préleveur EB. Vidange dessableur A et B. Débouchage aéroflot.
18/11/2014	Bourrage gaveuse
19/11/2014	Cristallisation clapet pompe coagulation densadeg
20/11/2014	Débouchage hydrocyclone. Démontage pompe A et B dessableur
21/11/2014	Changement compresseur vanne pic Bornel. Changement de position supervision. Mise en place sonnette entrée station
24/11/2014	Désamorçage pompe 1 coagulation. Pompe 4 coagulations cassées
25/11/2014	Bourrage trémie dégraisseur. Bilan24 h
26/11/2014	Contrôle de l'armoire électrique par Bureau Veritas . Défaut agitateur n°1 file A
27/11/2014	Bilan 24h. Nettoyage voirie et prétraitement.
28/11/2014	Plombage crépine maturation polymère. Mise en place clapet pompe flottant densadeg.
02/12/2014	Nettoyage clarificateur
03/12/2014	Nettoyage clapets pompe coagulant. Bilan 24h prélèvement sable pour analyse
05/12/2014	remise en état tuyau pompe, lubrification
11/12/2014	bilan 24 h
17/12/2014	bilan 24h
22/12/2014	bilan 24h. Nettoyage clarificateur

© DERICHEBOURG AQUA

IV. GESTION DE CRISE AU DEMARRAGE DE CONTRAT : CONCENTRATION EN BOUES ANORMALEMENT ELEVEE DANS LES BASSINS D'AERATION DE LA STEP DE MERU

Observations :

Le 1er septembre 2014, lors de la prise de contrat sur le syndicat de commune des sablons, nous avons pu constater que la centrifugeuse de la Station d'Epuration de Méru ne fonctionnait pas et que la concentration en boues dans les bassins d'aérations était de 10 g/L. Il est conseillé habituellement de maintenir une concentration à 2.8g/L dans des bassins d'aération.
Nous avions alors pu estimer la quantité de MS à 100% de siccité à : 10(g/L)*6100(m3)*1000= 61 000 000 g, soit 61 Tonnes par bassin d'aération.
Il fallait donc extraire en urgence environ 44 Tonnes de boues par file, soit 4400 m3 à 10g/L.

Conséquences :
Une telle concentration ne permet pas une bonne épuration de l'eau à traiter et augmente considérablement les quantités d'oxygène nécessaires dans les bassins d'aération.

Actions mises en place :
Il a donc été décidé immédiatement ; comme pourront le témoigner le président ainsi que les services techniques du SMAS d'avoir recourt à l'utilisation d'une unité mobile de déshydratation afin de diminuer les concentrations en boues dans les bassins d'aération.
Cette opération sortant du cadre du contrat à la maitrise d'ouvrage de Derichebourg Aqua, trois entreprises ont été consultées dans un double but :
Intervenir dans des délais les plus rapides possibles et ce, à moindre coût.

Les trois entreprises consultées sont :
Degrémont du groupe Suez, pour constater l'état de la centrifugeuse,
La SEDE du groupe Véolia, pour l'évacuation des boues déshydratées
Lefloc Depollution, pour la mise en place de l'unité de déshydratation mobile

L'unité mobile de déshydratation a ainsi fonctionné durant 3 semaines permettant l'extraction de 150 Tonnes de boues ainsi que le retour à des concentrations dites « normales » dans les bassins d'aération.

La centrifugeuse mobile utilisée était de type D6 (750 kgMS/h) de chez Andritz

Reportage photos de l'intervention d'urgence :

Figure 6 : Installation de l'unité mobile et des bennes de réception

Figure 7 : Installation de l'unité mobile et des bennes de réception

Figures 8,9 : Unité de déshydratation mobile

Figures 10 et 11 : Evacuation des boues

Figures 12 et 13 : Stockage des boues dans l'aire de stockage de la STEP de Méru

LE FLOCH DEPOLLUTION

BILAN DE L'ACTIVITE DESHYDRATATION N° 14111

lfp

Date	Remarques	Volume traité (m³)	Débit moyen	%MS Entrée	%MS Sortie	Tonnage de MS extrait	Tonnage MS cumulé	Rendement épuratoire
04.09	Installation et raccordement	–	–	–	–	–	–	
05.09	–	109	22,9	–	–	–	–	
06.09	–	239	34,1	–	–	–	–	
08.09	Arrêt 1h30, boues trop liquides	249	36,8	1,0	20,4	2,6	2.6	
09.09	–	197	30,3	1,2	20,4	2,4	5.1	
10.09	Arrêt 1h30, test centri STEP	234	32,2	1,3	20,4	3,0	8.1	
11.09	–	245	29,6	1,6	20,2	3,9	12.0	96 à 98 %
12.09	–	71	31,5	1,8	20,3	1,2	13.3	
15.09	–	109	36,3	1,7	20,3	1,9	15.2	
16.09	–	328	39,7	1,2	20,4	4,1	19.3	
17.09	Arrêt - Plus de bennes	228	43,4	1,3	20,4	2,9	22.3	
18.09	Fin de chantier + Repli	274	40,5	1,0	20,2	2,9	25.3	
TOTAL	–	2283 m³	–	–	–	–	25.3 T	

Date d'édition: 24.09.2014 — Opérateur : N. Cabioch
Société : « **DERICHEBOURG AQUA** »
Interlocuteur : Mr Debuire Jacques
Suivi : J. Nahon (06.62.83.22.60)

Matériel sur place : Centrifugeuse D6 (750kg MS/h).
Durée de l'opération : 05.09.2014 au 18.09.2014
Site : STEP urbaine de « Meru » dans l'Oise (60).
Point de pompage : Silo de stockage des boues (Raccord pompier DN100)

Polymère utilisé : SNS FLOPAM FB508 (fourni par la station)
Raccordement électrique : sur station
Raccordement eau : sur station

AUCUN INCIDENT HSE

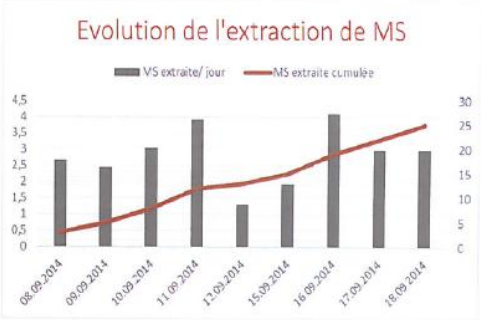

ACTIONS D'AMELIORATION :

- Derichebourg : Rehausser la hauteur de la vis d'évacuation des boues afin de pouvoir utiliser des bennes de plus grande capacité.

- LFD : En cas de renouvellement, pompage de boues épaissies pour utilisation optimale de l'installation.

CR Bilan final activité deshydratation V2_ Derichebourg - 19.09.2014.doc

Figure 14 : Bilan de la déshydration d'urgence

V. BILAN VOLUMETRIQUE

Le graphique ci-dessous représente la pluviométrie sur la STEP de Méru entre le 1er septembre et le 31 décembre 2014.

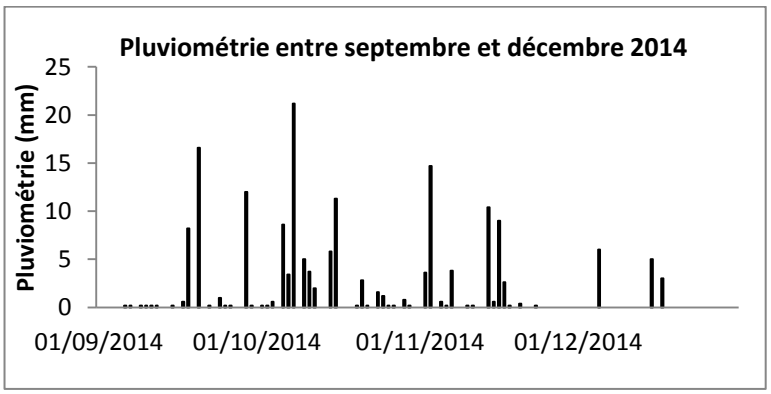

Figure 15 : Pluviométrie Méru du 01/09/2014 au 31/012/2014

Le volume total d'eau brute entrée en station durant la période de septembre à décembre 2014 est de 577 060m3. Le graphique ci-dessous représente le volume d'eau brute entrée journalier ainsi que le débit journalier de référence (8000 m3)

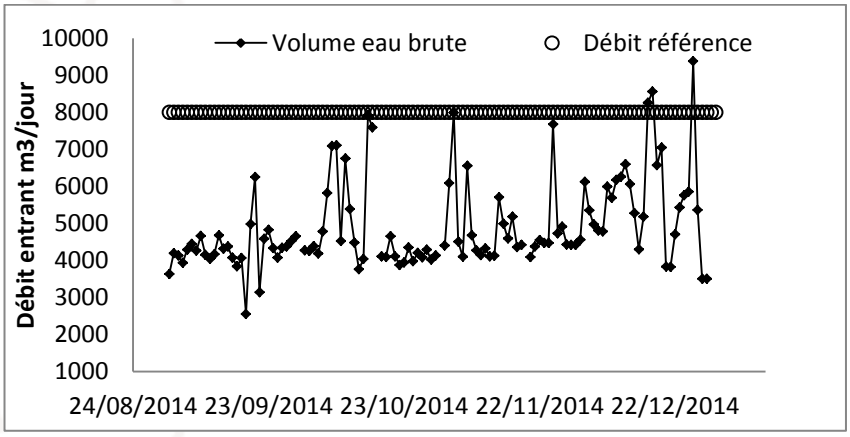

Figure 16 : Débit entrant, débit de référence 01/09/2014 au 31/012/2014

D'après le graphique ci-dessus nous pouvons observer que le débit de référence a été dépassé à trois reprises depuis le mois de septembre.

© DERICHEBOURG AQUA

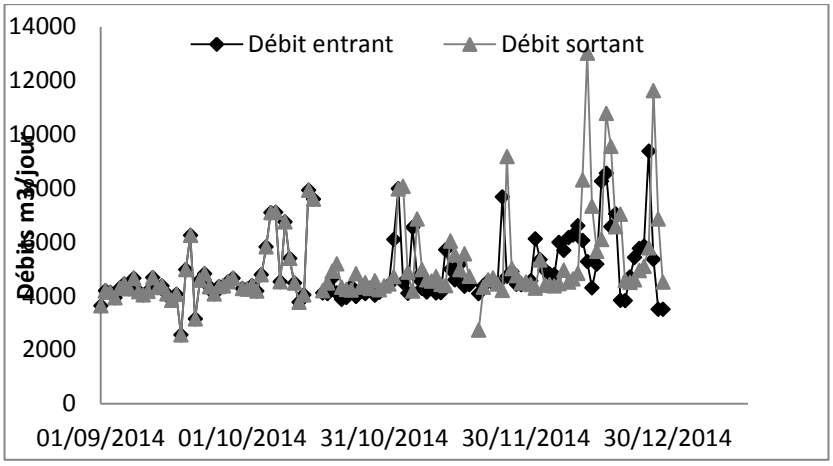

Figure 17 : Débit entrant/sortant 01/09/2014 au 31/012/2014

VI. CHARGE ENTRANTE ET CHARGE SORTANTE

Les tableaux suivant informent sur les charges entrantes et sortantes entre septembre et décembre 2014.

	Moyenne journalière du total charges mesurées en entrée de station d'épuration (kg/j) (4)							
	Débit	Pluvio.	MEST	DCO	DBO5	NTK	NGL	PT
Mois	m3/j	mm	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
septembre	4127	41	1238	2229	894	243	243	28
octobre	4812	69	1487	3243	1059	406	406	42
novembre	4840	47	666	141	44	16	282	2
décembre	5280	14	950	129	687	260	260	34
Moyenne	4765	43	1085	1435	671	231	298	26
Mini	4127	14	666	129	44	16	243	2
Maxi	5280	69	1487	3243	1059	406	406	42
Total estimé	**581310**	**171**	**132417**	**175123**	**81877**	**28235**	**36340**	**3214**

	Moyenne journalière du total charges mesurées en sortie de station d'épuration (kg/j) (4)									
	Débit	MES	DCO	DBO5	NTK	NNH4	NNO2	NNO3	NGL	PT
Mois	m3/j	kg/jour	kg/jour	kg/jour	kg/jour	kg/jour	kg/jour	kg/jour	kg/jour	kg/jour
septembre	4127	1,33	4,13	0,41	0,41	0,02	0,96	#DIV/0!	0,71	0,12
octobre	2067	0,27	3,33	0,40	0,63	0,63	0,71	0,19	0,89	0,67
novembre	5005	0,32	2,90	0,04	0,26	0,15	0,14	0,66	0,45	0,43
décembre	5863	0,65	2,41	1,58	0,31	0,05	0,03	0,39	0,36	0,37
Moyenne	2572	8	77	8	9	4	0	6	15	1
Mini	2148	5	64	5	6	2	0	3	9	0
Maxi	3023	13	92	13	16	14	1	10	26	3
Total estimé	**313778**	**923**	**9450**	**923**	**1056**	**458**	**28**	**707**	**1791**	**101**

	Rendements de la station d'épuration (%) (3) (R)					
Mois	**MES**	**DCO**	**DBO5**	**NK**	**NG**	**PT**
Septembre	100%	100%	100%	100%	100%	97%
Octobre	100%	100%	100%	100%	100%	98%
Novembre	100%	98%	100%	98%	100%	93%
Mini	**100%**	**98%**	**100%**	**98%**	**100%**	**93%**
Maxi	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**98%**

© DERICHEBOURG AQUA

Entre septembre et décembre 2014, sept Bilans complets et 8 Bilans partiels ont été réalisés. Les paramètres MES, DBO5, DCO, n'ont fait l'objet d'aucune non-conformité. Le paramètre azote à fait l'objet de deux Non-conformité. Le paramètre Phosphore à fait l'objet de deux Non conformités. Ceci a été expliqué par le mauvais positionnement (voir ci dessous page 49) du préleveur d'échantillons de sortie. Les graphiques ci-dessous représentent les concentrations des divers paramètres en sortie de station d'épuration lors des bilans d'autosurveillance réalisés entre septembre et décembre 2014.

VII. PRODUCTION DE BOUE :

En 2014 201,24 tonnes de MS ont été évacuées en filière de compostage à Oise Compost : Lieu-dit Ferme de Mauregard 60 480 REUIL SUR BRECHE

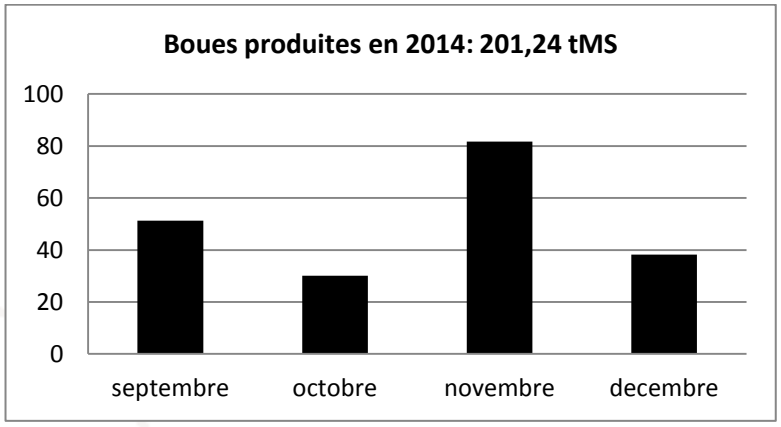

Figure 18 : production de boue du1er septembre au 31 décembre 2014, STEP de Méru

VIII. CONSOMMATION ENERGETIQUE :

Le tableau ci-dessous reprend les consommations énergétiques des quatre mois d'exploitation de la STEP de Meru par Derichebourg Aqua. Le ratio énergie consommée par mètre cube traité est aussi présenté dans ce tableau.

	Energie consommée	Ratio
	kW	kW/m3
Septembre	145 351	1,17
Octobre	145 351	1,01
Novembre	75800	0,52
Décembre	97072	0,59
Total sur 4 mois d'exploitation	**463 374 kW**	

© DERICHEBOURG AQUA

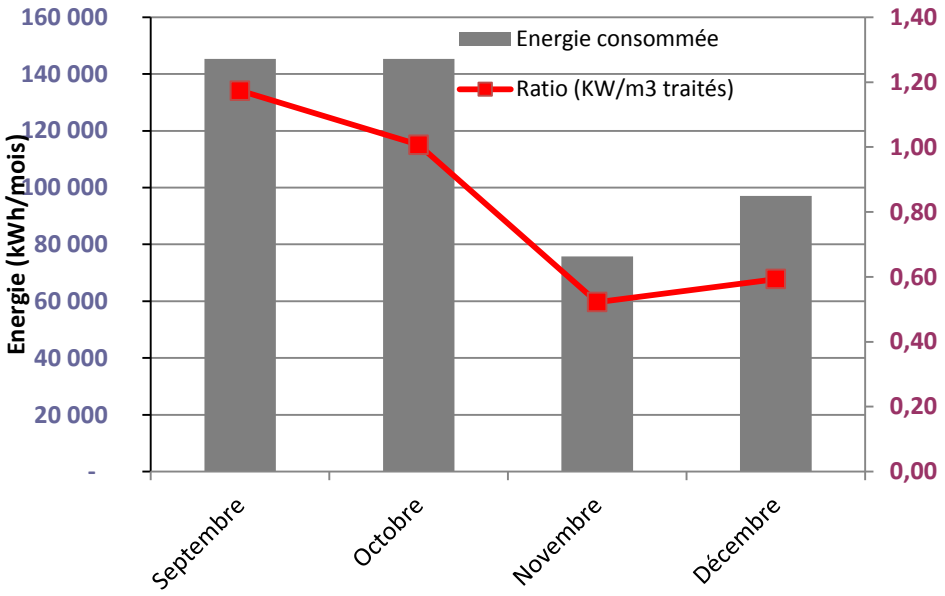

Figure 19 : Suivi de la consommation énergétique du 1er septembre au 31 décembre 2014, STEP de Méru

Durant les quatre derniers mois d'exploitation de l'année 2014, 463 974 kW ont été consommés, soit 0,82 kW/m3 d'eau traitée.

IX. CONSOMMATION D'EAU POTABLE :

En 2014, 3788 m3 d'eau potable ont été consommés sur le secteur du S.M.A.S

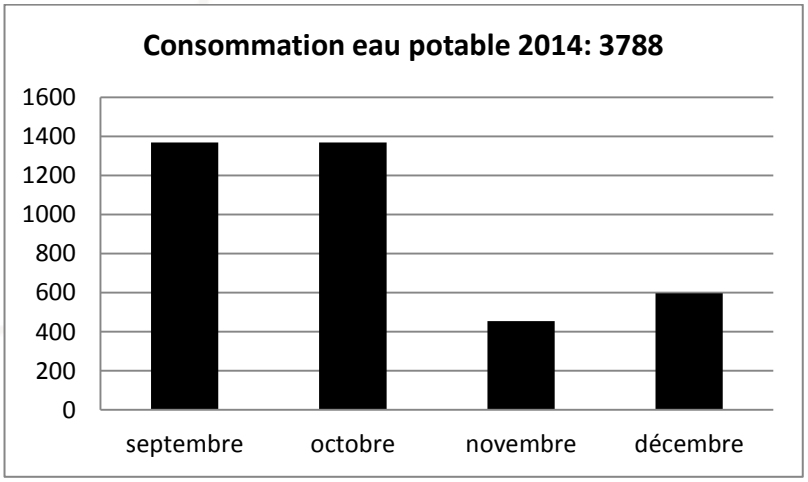

Figure 19 :Suivi de la consommation en eau potable du 1er septembre au 31 décembre 2014, STEP de Méru

X. CONSOMMATION EN REACTIFS :

	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Unité
Sel d'aluminium	0,2	0,2	0,2	0,18	0.78	m3
Polymère traitement tertiaire	200	200	100	100	600	kg
Polymère déshydratation	525	525	1450	600	3100	kg

© DERICHEBOURG AQUA

STEP VILLENEUVE LES SABLONS

I. DESCRIPTION

La station d'épuration de Villeneuve les Sablons a une capacité de 7300 Equivalent-Habitants.

La station est équipée d'une filière de prétraitement (dégrillage, dégraisseur-dessableur combiné) ; d'un réacteur biologique comprenant une phase de dégazage, une zone aérobie, une zone anaérobie et une zone de biosorption ; enfin un clarificateur pour la décantation des boues. En outre, l'usine dispose d'une filière complète de traitement des boues.

Le traitement biologique repose sur le procédé de boues activées avec le traitement de l'azote et de la pollution carbonée par nitrification-dénitrification. L'élimination du phosphore est réalisée par voie biologique couplée avec des traitements physico-chimiques par adjonction de sels de fer.

Les graisses sont traitées sur une filière biologique de type Biomaster (réacteur biologique aérobie de traitement des graisses). Les boues déshydratées et chaulées sont destinées à la valorisation agricole.

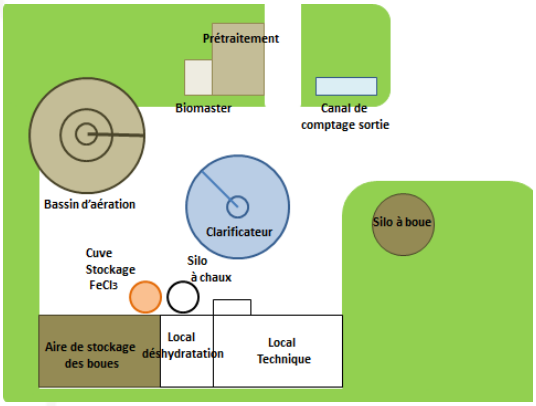

Figure 21 : Plan de la STEP de Villeneuve les Sablons

Figure 22 : STEP de Villeneuve les Sablons

II. RAPPEL DES DONNEES DE DIMENSIONNEMENT :

DONNEES DE DIMENSIONNEMENT			
Charge :			
	Capacité	7 300	E.H.
	Débit	1140	m3/j
	Débit max ts	114	m3/h
	Débit moyen	48	m3/h
	MES	548	kg/j
	DCO	1022	kg/j
	DBO	438	kg/j
	Azote (NTK)	109,45	kg/j
	Phosphore	29	kg/j

III. RAPPEL DES EVENEMENTS SUR LA STATION

03/09/2014	Bilan 24h décalé au 23/10 à cause d'un problème de planification durant la passation
18/09/2014	Nettoyage canal eau traitée. Remise en auto pompe liqueur mixte (fonctionnement pompe doseuse cyclique)
22/09/2014	Vérification niveau de chaux dans la file. Resserrage presse étoupe pompe a boues. Vérification niveau gasoil GE
24/09/2014	Nettoyage filtres eau industrielle. Purge réseau eau industrielle. Nettoyage panier de relèvement. Nettoyage vis à chaux
25/09/2014	Débouchage poubelles sable nettoyage voirie. Modification vérification correction toile et palpeur. Nettoyage canal eau traitée. Passage peinture Derichebourg et remise en état local exploitation
30/09/2014	Passage ALLEZ. Remis fichier comptage TM et débit
01/10/2014	Relève fin de mois
03/10/2014	Nettoyage panier relèvement entrée station. Passage chlore plateforme bacs refus de dégrillage. Pompage sable (vidange bacs 660 l). Augmentation débit pompe fecl3
05/10/2014	Bilan 24h décalé au 3/11 à cause d'un problème de prestataire
08/10/2014	Dépose benne à sable
09/10/2014	Livraison polymère
10/10/2014	Changement bobine électrovanne dégazage
17/10/2014	Modification réglage chlorure ferrique déphosphatation. Modification réglage chaux
21/10/2014	Curage classificateur et nettoyage
22/10/2014	Nettoyage goulotte. Mise en place toile séparation air de stockage boues.
23/10/2014	Bilan 24h du 03/09 effectué

© DERICHEBOURG AQUA

27/10/2014	Vidange dégraisseur
29/10/2014	Coupure EDF. Nettoyage canal eau traite, presse à bande, filtre eau industrielle
31/10/2014	Réglage horloge pour aération
03/11/2014	Bilan 24h du 5/10 effectué. Bouchage vanne ventouse arrivée poste de relèvement. Permutation vanne murale
05/11/2014	Bilan 24h effectuée
06/11/2014	Problème EDF coupure générale entre 1 heure et 3 heures. Tous les mercredis
07/11/2014	Nettoyage panier de relèvement entrée step. Intervention BES sur groupe électrogène. Nettoyage local d'exploitation
19/11/2014	Niveau bas silo à chaux
25/11/2014	débouchage pompe de relèvement n°2
28/11/2014	Soudure sur équerre inox rampe aération. Découpe trémie des graisses
03/12/2014	Mise en place station météorologique. Réception thermo balance. Tournée Apave
05/12/2014	Bilan 24h

IV. BILAN VOLUMETRIQUE

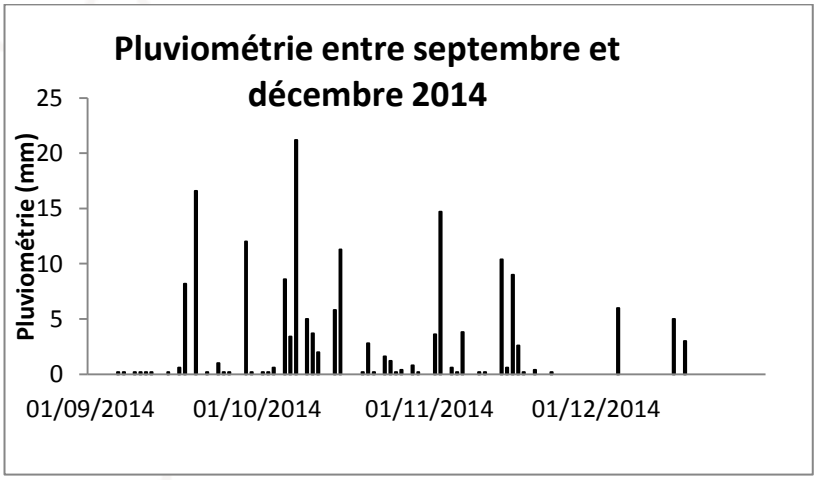

Figure 23 : Pluviométrie du 1er septembre au 31 décembre 2014

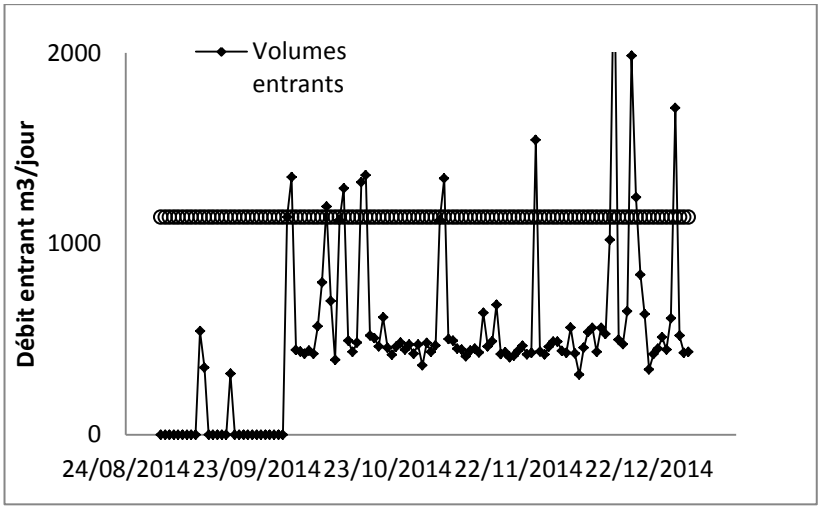

Figure 24 : Suivi des volumes entrant du 1er septembre au 31 décembre 2014

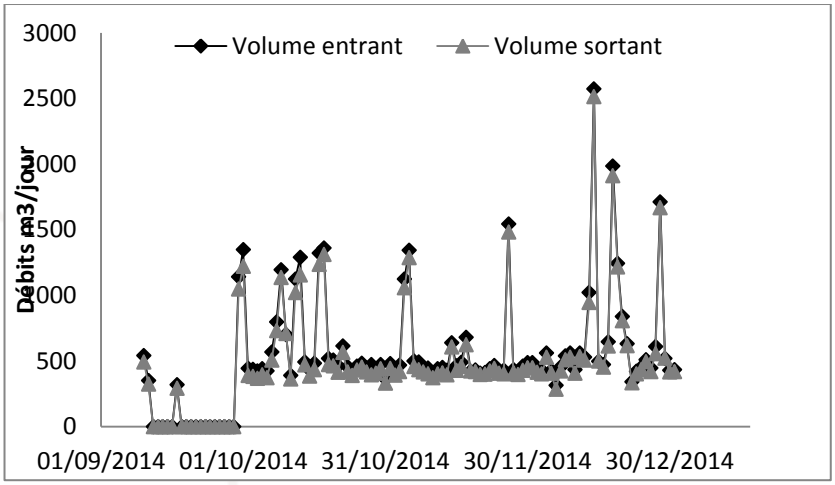

Figure 25 : Suivi des volumes entrants et sortants du 1er septembre au 31 décembre 2014

V. CHARGE ENTRANTE ET SORTANTE : (TABLEAU DES CONFORMITES)

Les tableaux suivant informent sur les charges entrantes et sortantes entre septembre et décembre 2014.

	Moyenne journalière du total charges mesurées en entrée de station d'épuration (kg/j) (4)							
	Débit	Pluvio.	MEST	DCO	DBO5	NTK	NGL	PT
Mois	m3/j	mm	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
septembre	2354	41	140	/	/	/	/	/
octobre	18417	69	140	920	290	122	128	128
novembre	16034	47	225	736	265	111	111	111
decembre	21026	14	350	1156	390			
Moyenne	14458	43	214	937	315	116	119	120
Mini	2354	14	140	736	265	111	111	111
Maxi	21026	69	350	1156	390	122	128	128
Total estimé	**1763846**	**171**	**26078**	**114355**	**38430**	**14204**	**14560**	**14594**

Moyenne journalière du total charges mesurées en sortie de station d'épuration (kg/j) (4)						
	Débit	MES	DCO	DBO5	NTK	PT
Mois	m3/j	kg/jour	kg/jour	kg/jour	kg/jour	kg/jour
septembre	2157					
octobre	16976	0,07	1,95	0,21	0,08	0,05
novembre	15056	0,29	1,37	0,22	0,09	0,05
decembre	20188	0,07	1,88	0,14		
Moyenne	13594	0,14	1,73	0,19	0,09	0,05
Mini	2157	0,07	1,37	0,14	0,08	0,05
Maxi	20188	0,29	1,95	0,22	0,09	0,05
Total estimé	**1658499**	**17**	**211**	**23**	**11**	**6**

	Rendements de la station d'épuration (%) (3) (R)					
Mois	**MES**	**DCO**	**DBO5**	**NK**	**NG**	**PT**
Octobre	99%	97%	99%	99%	90%	94%
Novembre	98%	97%	99%	99%	92%	94%
Décembre	100%	98%	99%			
Mini	**98%**	**97%**	**99%**	**99%**	**90%**	**94%**
Maxi	**99%**	**97%**	**99%**	**99%**	**92%**	**94%**

Entre septembre et décembre 2014, trois Bilans complets et un Bilan partiel ont été réalisés. Les paramètres MES, DBO5, DCO, Phosphore et Azote n'ont fait l'objet d'aucune non-conformité. Les

graphiques ci-dessous représentent les concentrations des divers paramètres en sortie de station d'épuration lors des bilans d'autosurveillance réalisés entre septembre et décembre 2014.

VI. PRODUCTION DE BOUES

L'évacuation des boues de la station de Villeuneuve les Sablons sera réalisée courant 2015.

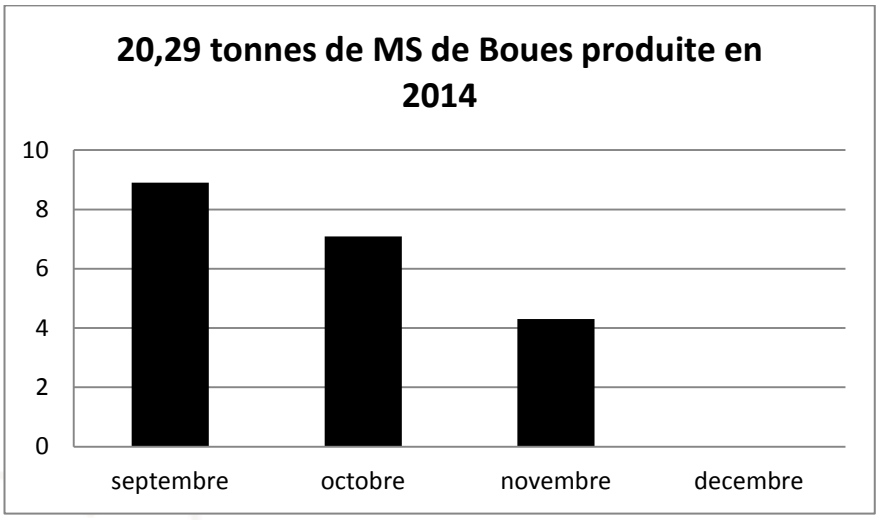

Figure 26 : Suivi de la production de boue du 1er septembre au 31 décembre 2014

VII. CONSOMMATION ENERGETIQUE :

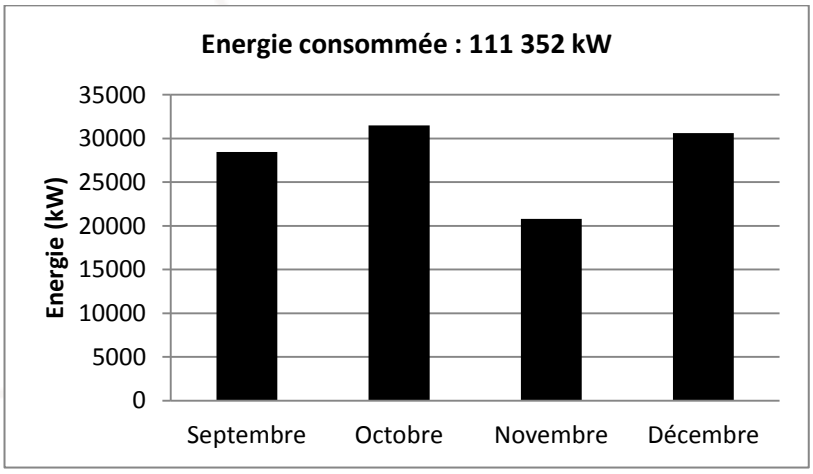

Figure 27 : Suivi de la consommation énergétiqye du 1er septembre au 31 décembre 2014

VIII. CONSOMMATION D'EAU POTABLE :

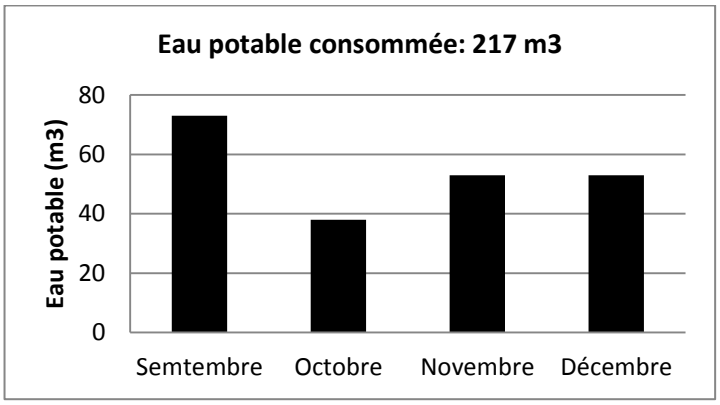

Figure 28 : Suivi de la consommation en eau potable du 1er septembre au 31 décembre 2014

IX. CONSOMMATION EN REACTIFS

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Unité
FeCl3	0,16	0,16	0,16	0,16	0,64	m3
Polymère	175	150	75	0	400,00	kg
Chaux	28	16	3	0	47,00	m3

© DERICHEBOURG AQUA

STEP IVRY LE TEMPLE

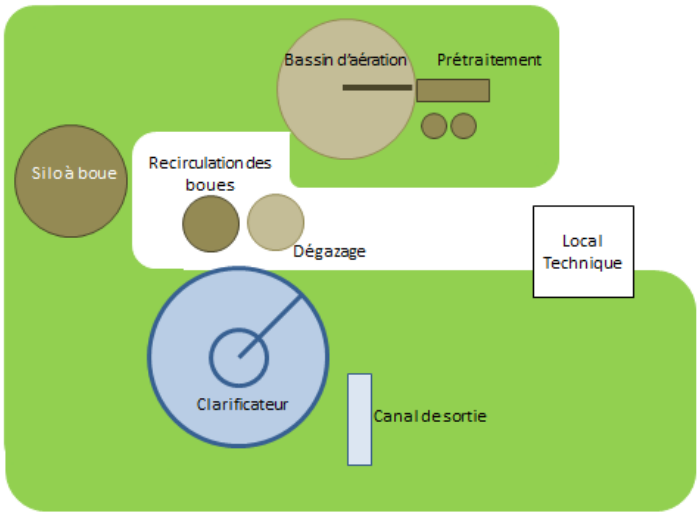

Figure 29 : Plan STEP de Ivry le temple

Figure 30 : STEP de Ivry le temple

© DERICHEBOURG AQUA

I. RAPPEL DES DONNEES DE DIMENSIONNEMENT :

DIMENSIONNEMENT		
Charge :		
Capacité	1200	EH
Débit		m3/j
Débit max ts	240	m3/h
Débit max tp		m3/h
MES	84	kg/j
DCO		kg/j
DBO	72	kg/j
Azote (NTK)		kg/j
Phosphore		kg/j

II. RAPPEL DES EVENEMENTS SUR LA STATION

19/09/2014	Vidange clarificateur et réparation de la pelle de fond
29/09/2014	bilan 24 h
30/09/2014	extraction boue, nettoyage panier, Remise en bandage, graissage pivot clarificateur
01/10/2014	Extraction boue
02/10/2014	Extraction boue
06/10/2014	Extraction boue
08/10/2014	Extraction boue
13/10/2014	Remplacement chaine dégraisseur et arrêt d'urgence dégraisseurs et racleur
30/12/2014	vidange dessableur dégraisseurs, puits a flottant, poste de relèvement

© DERICHEBOURG AQUA

III. BILAN VOLUMETRIQUE :

Les volumes entrés et sortis moyens étaient de 214 m3/jour entre septembre et décembre 2014

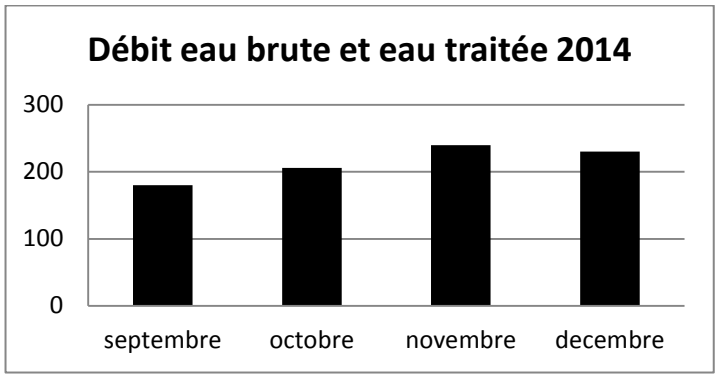

Figure 31 : Débits d'eau entre le 1er septembre et le 31 décembre 2014

IV. CONSOMMATION ENERGETIQUE :

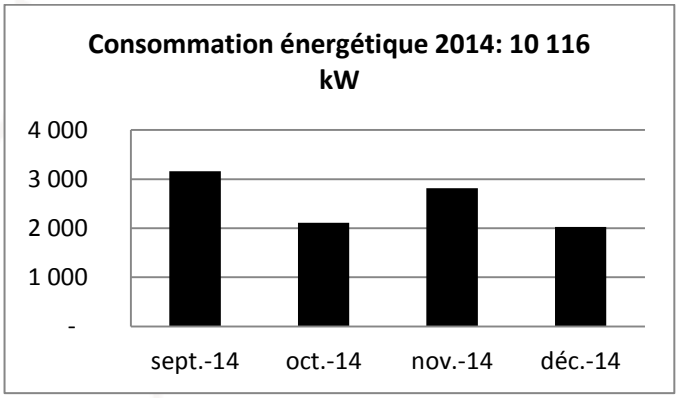

Figure 32 : Suivi de la consommation énergétique entre le 1er septembre et le 31 décembre 2014

V. CONSOMMATION EN EAU POTABLE :

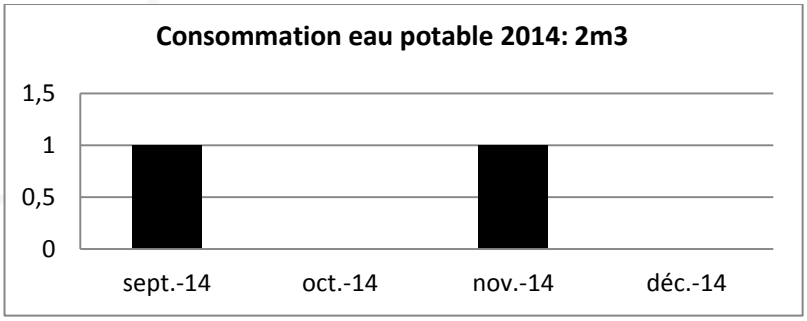

Figure 33 : Suivi de la consommation en eau potable entre le 1er septembre et le 31 décembre 2014

© DERICHEBOURG AQUA

VI. CONSOMMATION EN REACTIFS

Aucun réactif n'est utilisé sur cette station d'épuration.

© DERICHEBOURG AQUA

STEP HENONVILLE

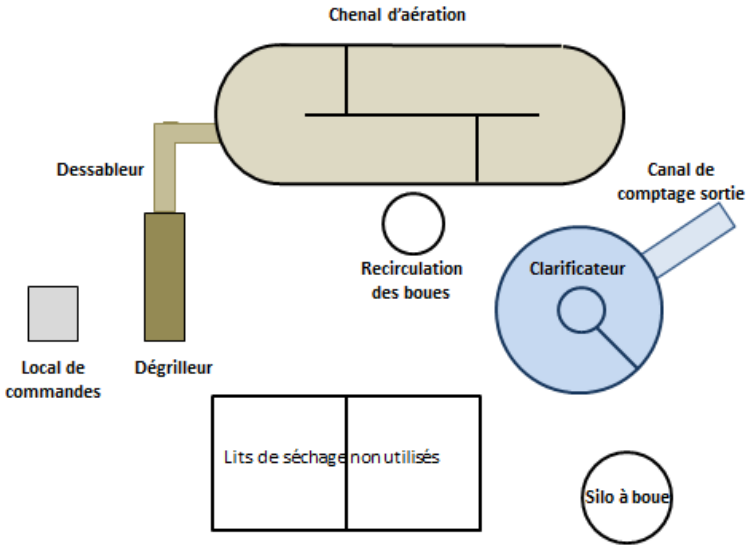

Figure 34 : Plan STEP de Henonville

Figure 35 : STEP de Henonville

© DERICHEBOURG AQUA

I. RAPPEL DES DONNEES DE DIMENSIONNEMENT :

DONNEES DE DIMENSIONNEMENT		
Charge :		
Capacité	1200	EH
Débit max ts	240	m3/h
MES	84	kg/j
DBO	72	kg/j

II. RAPPEL DES EVENEMENTS SUR LA STATION

26/09/2014	nettoyage grille entrée, vidange bac refus de grille. Mise en place tuyau, nettoyage goulotte clarificateur
01/10/2014	dégrillage, contrôle courroie vis de relèvement et pont brosse
02/10/2014	nettoyage goulottes clarificateur
03/10/2014	passage silo a boue
06/10/2014	nettoyage dégrillage, extraction des boues
08/10/2014	extraction des boues dégrillage,
10/10/2014	dégrillage, extraction
14/10/2014	curage, nettoyage poste de relèvement. Changement vanne DN100 alimentation silo à boue
30/10/2014	modification aération sur les deux ponts brosses, réglage une heure en plus
10/11/2014	changement horloge aération
09/12/2014	Alimentation silo a boue. Nettoyage poire et changement réglage marnage poste de relèvement

© DERICHEBOURG AQUA

III. BILAN VOLUMETRIQUE

Le volume d'eau traitée sur la STEP de Henonville entre septembre et décembre 2014 était de 19398 m^3.

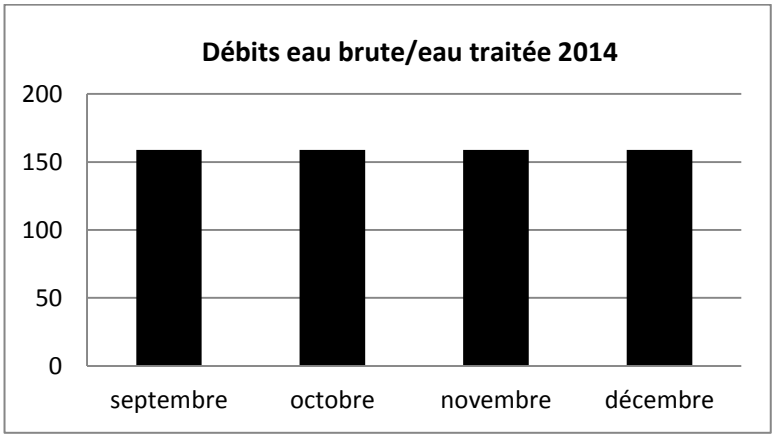

Figure 36 : Bilan volumétrique entre le 1er septembre et le 31 décembre 2014

IV. CONSOMMATION ENERGETIQUE :

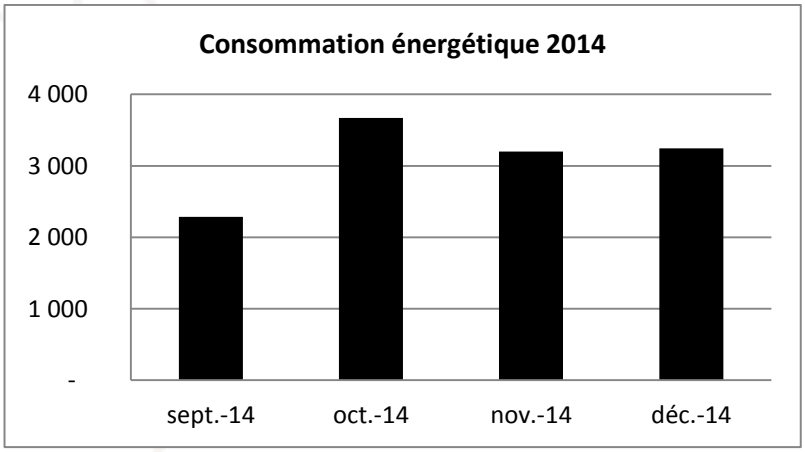

Figure 37 : Suivi de la consommation énergétique entre le 1er septembre et le 31 décembre 2014

V. CONSOMMATION EN REACTIFS

Aucun réactif n'est utilisé sur cette station d'épuration.

© DERICHEBOURG AQUA

B. BILAN D'EXPLOITATION RESEAU 2014

DESCRIPTION

Le secteur du SMAS est composé de 180 Kilomètres de réseaux eaux usées et 63 postes de relèvement.

Quarante postes de relèvements sont télésurveillés, vingt-trois postes ne sont pas télésurveillés.

Les réseaux d'assainissement passent par 19 communes : Amblainville, Andeville, Belle-Eglise, Bornel, Corbeil Cerf, Dieudonne, Esches, Fosseuse, Hénonville, Ivry-le-temple, Le Déluge, Lormaison, Méru, Puiseux-le-Hauberger, Ressons l'Abbaye, Saint-Crépin Ibouvilliers, Villeneuve-les-Sablons.

Figure 38 : Poste de relèvement de Bornel

© DERICHEBOURG AQUA

SUIVI DES POSTES DE RELEVEMENT :

D'après l'article 44 du contrat de délégation de service public, le délégataire s'engage à réaliser au minimum une visite mensuelle des postes de relèvement. A cette occasion, un contrôle de l'ouvrage, des équipements de régulation et une vérification du bon fonctionnement sont réalisés.

	Energie	Compteur horaire Pompe 1	Compteur horaire Pompe 2	Compteur horaire Pompe 3	Consommation eau m3	Compresseur	Compteur horaire Pompe doseuse
Sandricourt	1497	87	158		179		78
Montgriffon	1006	84	79				51
Amblainville STEP	583	41	39		51		
Amblainville ZAC	70514	114	102		23		82
porte des vallées	149	10	10				
Gens du voyage	132	12	1				
Aristide Briand	44	5	5				
La Chesnaye	954	97	39				
Four à chaux	368	129	45		1413		
Olympe	483	39	42				
Boulaine	111	20	11				
Peupliers	143	2	2			96	
Andeville STEP EU	135856	459	359				
Andeville STEP EP	0	77	0		5	5770	
Abbé Gueule	870	46	44			1507	
Berthelot	987	56	199		33	82	
Sources	176	100	32				
Place des fêtes	1507	398	615				
Vert galant	2265	220	211				
Le château	90	37	797		6		
Clos la chapelle	315050	16	22				
Bornel STEP EU	87651	411	743	192	472		102
Bornel STEP EP	0	27	27				
Clos des lauriers	95	15	40				
Clos d'Outreville	253	113	3		194		
Bords de l'Esches	133	186	0				
Deschaintre Gobette	1340	477	387				
ZA Bornel	130	12	13				
La treflerie	125	13	9				
Briquet	125	190	191				
Courcelle	713	94	203		8		
La Gabrielle	116	24	23				

© DERICHEBOURG AQUA

Saint Jacques	12	81	785				
Vieille rue	1969	-899	449		1	30	
Gisord	159	18	54				
Gobette	31	6	6				
Stade	2718	162	157				
34 grande rue	1622	216	373		2		
84 grande rue	130661	111	217		68		
Monchavert	124	337			19		
Lormaison A16	7770	366	201				
Reine blanche	179	16	0				
Rue de la place	37	29	0				
Eugene Merlin	264	254	10317				
Sainte Marguerite	735	20			2		
Allée des bois ville	25	15	617				
La commanderie Ivry	38	20	56				
Henonville 25 rue du Mesnil	859	150			7		
Henonville 35 rue du Mesnil	118	40			2		
Henonville 39 rue du Mesnil	0	25	0		1		
Saint Crépin gendarmerie	571	74	20625				
Tour de ville	8421	404			5		99
Allée des tilleuls	282	19	96		8		
Pierre Ricourt	0	162	2848		1		
route de Corbeil cerf	14209	1345					
Parfondal Deluge	333	37	147				
Place de la mairie	282	47					
72 rue de Ressons	209	36	38				
Chemin de Monterland	321	23	2991				542
Libération	2449	57					
Haute Borne	26	9	2643				
Corbeil cerf	1588						

© DERICHEBOURG AQUA

CURAGE DE POSTES

Entre Septembre et Décembre 2014 20 postes ont été curés en urgence et en suivant le planning prévisionnel.

date	Nom poste	commune poste
06-oct	A 16	Meru
08-oct	08-mai	Meru
09-oct	libération	Dieudonne
27-oct	source	esches
27-oct	place des fêtes	esches
27-oct	le château	fosseuse
27-oct	vert galant	fosseuse
27-oct	clos la chapelle	bornel
27-oct	clos des lauriers	bornel
27-oct	Bord de l'esches	bornel
27-oct	La trefilerie	bornel
27-oct	le briquet	Courcelles
28-oct	la gobrielle	belle Eglise
28-oct	saint jacques	belle Eglise
28-oct	gisord	belle Eglise
28-oct	parfendeval	Le deluge
28-oct	place de la mairie	Le deluge
28-oct	rue de ressons	Le deluge
28-oct	rue de faubourg	Le deluge
16-déc	vieille rue	belle Eglise

© DERICHEBOURG AQUA

RENOUVELLEMENT DU MATERIEL

Le tableau suivant récapitule l'ensemble du matériel renouvelé sur les postes entre septembre 2014 et Décembre 2014.

Selon l'article 44.1 du contrat de délégation de service public, le délégataire assure le renouvellement des matériels.

Poste	Date	Renouvellement
Puiseux Stade	25/09/2014	Changement Sonde
Lormaison A16	10/11/2014	Remplacement Clapet
Andeville Berthelot	26/11/2014	Remplacement pompe P1
Andeville Berthelot	27/11/2014	Remplacement pompe P2
Bornel Clos des lauriers	10/11/2014	Remplacement pompe P1
Bornel Clos des lauriers	27/11/2014	Remplacement pompe P2
St Crépin rue de Corbeil	23/10/2014	Fixation armoire
Ste Marguerite Lormaison	03/11/2014	Changement poire
Ste Marguerite Lormaison	07/11/2014	Changement fusible P1
Commanderie Ivry	20/11/2014	Remplacement sectionneur RM4
Montgriffon Amblainville	18/10/2014	Remplacement poire

CURAGES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

D'après l'article 41.1 du contrat de délégation de service public, les opérations annuelles de curage portent sur 15% du linéaire de réseaux eaux usées et unitaires. Entre septembre et Décembre 2014, 1827 mètres linéaires de réseau ont été curé.

Date	adresse réseau	Commune	diamètre réseau	linéaire curé en ml
08/10/2014	station Meru	Meru	300	
09/10/2014	rue libération	Dieudonne	200	592
30-oct	cité Languedoc	Bornel	100	30
10/11/2014	rue Mouflette	Meru	200	250
10/11/2014	rue charles Boudeville	Meru	200	250
24/11/2014	rue Theodore Gérard	Meru	200	240
24/11/2014	rue Roger Salengro	Meru	200	240
25/11/2014	rue Roger Salengro	Méru	200	110
26/11/2014	rue nationale	Esches	200	45
27/11/2014	route nationale	Esches	200	70

© DERICHEBOURG AQUA

DEBOUCHAGE SUITE AUX APPELS « RIVERAINS »

Entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2014 11 débouchages de réseau suite à des appels de riverains ont été réalisés.

Date	adresse	commune
24-sept	12 rue de la libération	dieudonne
03-oct	impasse Eugène Merlin	Lormaison
06-oct	17 rue de l'Andisssage	Lormaison
19-oct	rue Roger Salengro	Meru
19-oct	rue Theodore Gérard	Meru
29-oct	46 rue Des Martyrs de la résistance	Meru
30-oct	cité Languedoc	Bornel
31-oct	2 rue du port st jacques	Bornel
02-déc	rue des vignerou	Esches
12-déc	14 rue des droits de l'homme	Meru
17-déc	angle rue Michelet et Chanzy	Meru

CONTROLES DE CONFORMITES REJET ASSANISSEMENT

En vertu de l'article L.1331-4 du Code de la Santé Publique de Le contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif est obligatoire.

Ce contrôle permet d'apporter la preuve de bon raccordement des propriétés aux réseaux d'assainissement.

Sur le secteur du S.M.A.S, 26 contrôles de conformités ont été réalisés en 2014. 23 contrôles ont été déclarés conformes et 3 non-conformes.

© DERICHEBOURG AQUA

TRAVAUX DE BRANCHEMENT

Entre le 1er septembre et le 31 décembre 2014, 5 raccordements au réseau ont été réalisés.

Adresse	Code Postal	Commune
1 bis rue des droits de l'homme et du citoyen	60 110	Méru
4 rue Ledru Rollin	60 110	Méru
10 rue Louis Denoual	60 540	Bornel
4 rue de Méru	60 570	Andeville
66 rue Nationale	60 110	Amblainville

© DERICHEBOURG AQUA

INDICATEURS REGLEMENTAIRES

Thème	Indicateurs	Valeur objectif	Valeur limite	Valeur atteinte	Remarques
Service à l'usager	**Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers**	0,05	0,1	Sans objet	
	Taux de réponse aux courriers et mails dans un délai de 8 jours	95%	90%	100%	
	Rendez-vous aux usagers si nécessaire sous 8 jours	90%	85%	90%	
	Devis branchement sous 20 jours ouvrés à compter soit du rendez-vous, soit de la demande	95%	90%	95%	
	Demande des autorisations administratives dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de l'acompte	95%	90%	95%	
	Réalisation du branchement sous 20 jours après réception des autorisations nécessaires	95%	90%	80%	Sur les 5 branchements réalisés en 2014, 1 des branchements a été finalisé avec du retard. En effet, la réfection de chaussée a été réalisée à la fin des travaux prévus chez l'un des voisins. Ces travaux ont été réceptionnés en 2014.
	Respect d'une plage horaire de 2 h pour les rendez vous	95%	90%	100%	

© DERICHEBOURG AQUA

	Taux de réclamations (réclamations écrites reçues (courriers et mails)) pour 1000 abonnés	5	10	0	
	Existence d'engagements envers l'usager	OUI	OUI	OUI	
	Accueil des usagers - Site internet sur le service	OUI	OUI	NON	Mise en place pour 2015
Développement durable	**Baisse de la consommation électrique**				Manque de recul sur 4 mois d'exploitation
	Taux de sable valorisé	% en fonction du taux de sables valorisé (STEP et réseau)		100%	Le sable issus des installations déléguées est lavé par la filière « Trasable » pour entre ensuite revalorisé
	Indice de connaissance de gestion patrimoniale	Fixé en fonction de l'indice		/	Manque de recul sur 4 mois d'exploitation
	Taux de formation Hygiène, sécurité, Environnement	100%		/	Plusieurs formations sont prévues pour l'année 2015
	Taux de fréquence d'accident du travail	0%		0%	
	Existence d'une aide aux abonnés en difficultés	Existence		Existence	
	Obtention triple certification QSE	OUI		En cours	La triple certification est prévue pour la fin de l'année 2015

© DERICHEBOURG AQUA

GESTION CLIENTELE

Derichebourg Aqua dispose d'une ligne pour la gestion clientèle, ainsi que pour la gestion des astreintes.

La ligne directe est le 0 800 088 100.

Ce tableau présente la gestion clientèle au 31 décembre 2014,

Nombre d'abonnés	x
Nombre de réclamations adressées	0
Nombre de courriers de réclamations	0
Nombre de débouchage suite aux appels client	11
Demande de devis réalisés	5
Nombre de branchement au réseau réalisés	5

La facturation de l'eau est réalisée par le délégataire d'eau potable, soit La Lyonnaise des Eaux et Veolia.

© DERICHEBOURG AQUA

QUALITE DE TRAITEMENT

C.SYNTHESE DE LA CONFORMITE SUR L'ENSEMBLE DES STEP

EVALUATION DE LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE ANNUELLE PAR PARAMETRE (DONNEES REGLEMENTAIRES)

I. STATION D'EPURATION DE MERU

Paramètres	Nombre de mesures à réaliser	Nombre de mesures réalisées	Nombre de jours en dépassement de capacité	Nombre de mesures exclues	Nombre de mesures rédhibitoires	Nombre de mesures conformes	Nombre de mesures non conformes autorisées	Conclusion sur les contraintes journalières
Volume journalier	122	122	3					/
Matières en suspension	15	13	0	0	0	13		2 Bilans reportés
Demande chimique en Oxygène (DCO)	15	13	0	0	0	13		2 Bilans reportés
Demande Biologique en oxygène en 5 jours (DBO5)	6	13	0	0	0	13		/
Azote K jeldhal	6	8	0	2		6	2	Fiches de pollution transmises à l'agence de l'eau et police de l'eau
NNH4	6	7	0	0	0	/	/	/
NNO2	6	7	0	0	0	/	/	/
NNO3	6	7	0	0	0	/	/	/
NGL	6	7	0	0	0	7	0	/
Phosphore total	6	7	0	2	0	5	2	Fiches de pollution transmises à l'agence de l'eau et police de l'eau. Un problème de placement du préleveur de sortie a été soulevé et communiqué à l'agence de l'eau

© DERICHEBOURG AQUA

Suite à de nombreuses discordances notamment sur le paramètre phosphore entre les valeurs que nous trouvons dans le cadre de l'autocontrôle et celles de l'auto surveillance, nous avons été amenés à, investiguer sur le canal de sortie.

Ainsi, nous avons pu observer, lors d'un curage du débourbeur de la station, (voir photo ci-dessous) qu'une canalisation d'eaux pluviales et de ruissellement (qui récupère une partie des boues lors du nettoyage de l'aire de stockage de boues) se déverse en aval du Dendre et en amont du canal de comptage elle se mêle ainsi à l'eau traitée issue du traitement tertiaire où se situe le point de prélèvement d'échantillons.

Le schéma ci-dessous illustre ces observations.

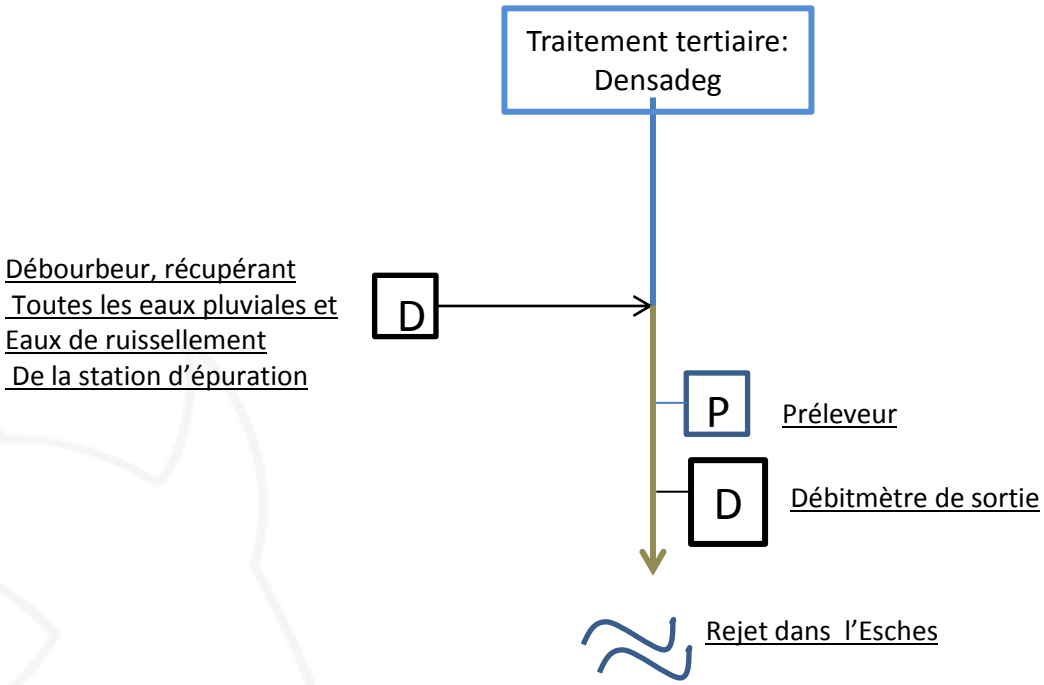

Figure 39 : Schéma des observations faites lors du curage du débourbeur

II. STATION D'EPURATION DE VILLENEUVE LES SABLONS

Paramètres	Nombre de mesures à réaliser	Nombre de mesures réalisées	Nombre de jours en dépassement de capacité	Nombre de mesures exclues	Nombre de mesures rédhibitoires	Nombre de mesures conformes	Nombre de mesures non conformes autorisées	Conclusion sur les contraintes journalières
Volume journalier	122	122	9					/
Matières en suspension	4	4	0	0	0	4		conforme
Demande chimique en Oxygène (DCO)	4	4	0	0	0	13		2 Bilans reportés
Demande Biologique en oxygène en 5 jours (DBO5)	4	4	0	0	0	13		Conforme
Azote K jeldhal	3	3	0	0	0	/	/	Conforme
NNH4	3	3	0	0	0	/	/	Conforme
NNO2	3	3	0	0	0	/	/	Conforme
NNO3	3	3	0	0	0	/	/	Conforme
NGL	3	3	0	1	0	2	1	Fiches de pollution transmises à l'agence de l'eau et police de l'eau
Phosphore total	3	3	0	0	0	3	0	Conforme

Concernant le résultat d'auto surveillance de la station d'épuration de Villeneuve les sablons présentant un dépassement en azote le 27/10/2014 de 2 mg/L d'azote (12mg/L mesuré pour une norme à 10mg/L). Ce dernier était dû à une aération trop prolongée, ce réglage a été modifié dès que nous avons observé cette anomalie. Une feuille de déclaration a été envoyée à l'agence de l'eau.

ANNEXES

© DERICHEBOURG AQUA

DERICHEBOURG aqua	FICHE DE NON-CONFORMITE QUALITE ASSAINISSEMENT N°01

DERICHEBOURG AQUA

Initiateur : DENHEZ
Date :26/01/2014
Secteur concerné :SMAS
Lieu de la non-conformité :station d'épuration de Meru
Origine de l'analyse :eau traité
Date de prélèvement :15/12/2014

Paramètre(s)	Valeurs	Norme(s)	Renseignements complémentaires
phosphore	2.1 mg/l	1 mg/l	

A

Chef de secteur

1. Causes de la non-conformité :désamorçage pompe doseuses desphosphatation
2. Plan d'action pour l'élimination de la non-conformité : Vérification trois fois par semaine du phosphore total sur la sortie station.

Date : 26/01/2014 Nom :DENHEZ Visa :

Chef d'agence

3. Validation et mise en œuvre

Date Nom Visa
Date Nom Visa

DERICHEBOURG AQUA

4. Résultats de l'analyse de contrôle :

Point(s) de prélèvement	Date	Paramètre(s)	Valeur(s)	Observations
Eau traité	26/01/2015	Phosphore total	0.45mg/l	

RESULTAT(S) CONFORME(S)
NON : Actions complémentaires nécessaires
OUI : FIN DE LA NON CONFORMITE

Date :26/01/2015	Nom :DENHEZ	Visa :

© DERICHEBOURG AQUA

FICHE D'INFORMATION

(Cf. Article 15,17 § VI, 18 de l'arrêté du 22/06/2007)

DERICHEBOURG AQUA

Emetteur : Aussenac Julien **Date** : 01/10/2014
Tel : 06.18.25.31.70

Secteur concerné : SMAS
Lieu : STEP Ivry le Temple
Origine de l'analyse : Entrée / Sortie STEP bilan 24h
Date de prélèvement :

Objet : Demande de replanification suite aux évènements exceptionnels du 19/09/2014

Destinataires :	Coordonnées :
Client/Collectivité	SMAS
Agence de l'eau	Klaes.anne@aesn.fr
Police de l'eau	Sylvain.rizzo@oise.gouv.fr
Copie(s) :	Alan le Flohic, Alexandre Plociniak

Description de l'évènement :	
Date :	19/09/2014
Elément du système d'assainissement concerné et localisation	Système d'autosurveillance de la STEP de Ivry le Temple
Description du dysfonctionnement et des causes (heure de début et de fin)	Détérioration des installations sur la STEP d'Ivry-le-Temple a entraîné de nombreux désordres.
Evaluation de l'impact sur le milieu naturel	Aucun.
Mesures prises ***(obligatoires)***	Remise en route de la STEP avec réhabilitation des équipements.

© DERICHEBOURG AQUA

FICHE D'INFORMATION

(Cf. Article 15,17 § VI, 18 de l'arrêté du 22/06/2007)

DERICHEBOURG AQUA

Emetteur : Aussenac Julien **Date** : 19/09/2014
Tel : 06.18.25.31.70

Secteur concerné : SMAS
Lieu : STEP Méru
Origine de l'analyse : Entrée / Sortie STEP bilan 24h
Date de prélèvement :

Objet : Evènement exceptionnel du 01/09/2014
Problème de planification du bilan 24h suite à la passation du contrat avec la lyonnaise des eaux.

Destinataires :	Coordonnées :
Client/Collectivité	SMAS
Agence de l'eau	Klaes.anne@aesn.fr
Police de l'eau	Sylvain.rizzo@oise.gouv.fr
Copie(s) :	Alan le Flohic, Alexandre Plociniak

Description de l'évènement :	
Date :	
Elément du système d'assainissement concerné et localisation	Système d'autosurveillance de la STEP de Meru
Description du dysfonctionnement et des causes (heure de début et de fin)	Problème de planification de bilan.
Evaluation de l'impact sur le milieu naturel	Aucun
Mesures prises ***(obligatoires)***	Etude des futures dates de bilan 24h pour l'autosurveillance et définition d'une nouvelle date d'autosurveillance avec l'Agence de l'eau. Proposition de date par Derichebourg Aqua : Mercredi 23 Octobre 2014

© DERICHEBOURG AQUA

FICHE D'INFORMATION

(Cf. Article 15,17 § VI, 18 de l'arrêté du 22/06/2007)

DERICHEBOURG AQUA

Emetteur : Aussenac Julien **Date** : 19/09/2014
Tel : 06.18.25.31.70

Secteur concerné : SMAS
Lieu : STEP Villeneuve les Sablons
Origine de l'analyse : Entrée / Sortie STEP bilan 24h
Date de prélèvement :

Objet : Evènement exceptionnel du 03/09/2014
Problème de programmation sur les préleveurs automatiques sur le bilan 24h suite à la passation des contrats avec la SEAO.

Destinataires :	Coordonnées :
Client/Collectivité	SMAS
Agence de l'eau	Klaes.anne@aesn.fr
Police de l'eau	Sylvain.rizzo@oise.gouv.fr
Copie(s) :	Alan le Flohic, Alexandre Plociniak

Description de l'évènement :	
Date :	
Element du système d'assainissement concerné et localisation	Système d'autosurveillance de la STEP de Villeneuve les Sablons
Description du dysfonctionnement et des causes (heure de début et de fin)	Problème d'asservissement des préleveurs aux débits entrée/sortie. Pas de volume prélevée en entrée et en sortie.
Evaluation de l'impact sur le milieu naturel	Aucun
Mesures prises ***(obligatoires)***	Reparamétrage du préleveur automatique et définition d'une nouvelle date d'autosurveillance avec l'Agence de l'eau. Proposition de date par Derichebourg Aqua : Mercredi 23 Octobre 2014

© DERICHEBOURG AQUA

© DERICHEBOURG AQUA

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DE LA DELEGATION

SYNTHESE DE L'EXERCICE DU 1er SEPTEMBRE 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

RECETTES D'EXPLOITATION (TOTAL)	495 300 €

70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	
701-	Redevance assainissement(1)	420 000 €
704 -	Travaux	13 533 €
706 -	Prestations de services	2 967 €
707 -	Ventes de marchandises	
708 -	Produits des activités annexes	
709 -	Rabais, remises et ristournes accordés	
72 -	PRODUCTION IMMOBILISEE	
74 -	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
76 -	PRODUITS FINANCIERS	
77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	58 800 €
78 -	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
79 -	TRANSFERTS DE CHARGES	

(1) Les produits de redevance sont des estimations réalisées sur la base de 11 310 usagés et 400 071 m^3 consommés.

CHARGES D'EXPLOITATION (TOTAL)	511 470 €

60 -	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	213 083 €
601 -	Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	
602 -	Achats stockés - Autres approvisionnements	120 945 €
603 -	Variations des stocks	
604 -	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	4 040
605 -	Achats d'eau	
606 -	Achats non stockés de matière et fournitures	88 098 €
607 -	Achats de marchandises	
609 -	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	

61 -	SERVICES EXTERIEURS	128 884 €
611 -	Sous-traitance générale	120 263 €
612 -	Redevances de crédit-bail	4 662 €
613 -	Locations, droits de passage et servitudes diverses	3 529 €
614 -	Charges locatives et de copropriété	
615 -	Entretien et réparations	430 €
616 -	Primes d'assurances	
617 -	Études et recherches	
618 -	Divers	
619 -	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	

62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	53 747 €
621 -	Personnel extérieur au service	9320
622 -	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
623 -	Publicité, publications, relations publiques	100 €
624 -	Transports de biens et transports collectifs du personnel	
625 -	Déplacements, missions et réceptions	340 €
626 -	Frais postaux et de télécommunications	935 €
627 -	Services bancaires et assimilés	
628 -	Divers	43052
629 -	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	

63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	
631 -	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administrations des impôts)	
633 -	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	
635 -	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administrations des impôts)	
637 -	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	

64 -	CHARGES DE PERSONNEL	114 228 €
641 -	Rémunérations du personnel	77 237 €
645 -	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	36 259 €
647 -	Autres charges sociales	732
648 -	Autres charges de personnel	

65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €
651 -	Redevances pour concessions, brevets, licences etc…	
653 -	Indemnités et frais de mission et de formation des élus	
654 -	Pertes sur créances irrécouvrables	
658 -	Charges diverses de gestion courante	

66 -	CHARGES FINANCIERES
661 -	Charges d'intérêts
668 -	Autres charges financières

67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES

68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 528 €

RCAI - SOLDE D'EXPLOITATION AVANT REMUNERATION	-16 170 €(2)

(2) Il s'agit d'un solde prévisionnel

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

SYNTHESE DE L'EXERCICE DU 1er SEPTEMBRE 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

PLAN DE RENOUVELLEMENT		
Equipement usine (électromécanique et électrique)		13 261 €
	POSTE SOFREL S550 TELEGESTION MERU	1 854 €
	AUTOMATE MERU	943 €
	STATOR MERU	1 846 €
	SPECTROPHOTOMETRE MERU	2 343 €
	BLOC CHAUFFANT NANOCOLOR VARIO 4 MERU	1 162 €
	THERMOBALANCE MÉRU	1 759 €
	AMENAGEMENT POSTE RELEVEMENT ANDEVILLE	3 355 €

61 -	**SERVICES EXTERIEURS**	7 140 €
	Achat de fourniture d'entretien	7 140 €

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

RAD 2014 - ANNEXE 5

RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons - 2, rue de Méru – 60175 VILLENEUVE-LES-SABLONS
Téléphone : 03 44 22 01 60 - Télécopie : 03 44 22 21 88
e-mail : sma-sablons@orange.fr

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2015
CHIFFRES 2014

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,90 € TTC/m³ et de 3,72 € TTC/m³ dans le bassin Seine-Normandie (étude en cours pour une actualisation fin 2015)

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement *(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006)*. Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution,** que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le conseil d'administration** de l'agence de l'eau et **le comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 807 millions d'euros dont 645 millions en provenance de la facture d'eau.

5,58 €
de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés

80,09 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés domestiques et activités économiques assimilées domestiques (répercutés sur le prix de l'eau, y compris modernisation de collecte)

0,06 €
de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés

0,11 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés *(pêcheurs)*

10,27 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les abonnés domestiques et activités économiques assimilées domestiques (répercutés sur le prix de l'eau, y compris modernisation de collecte)

1,58 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques *(dont les irrigants)*

2,31 €
de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits *(part agence de l'eau)*

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

7,3 €
aux acteurs économiques **pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau**

74,3 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 21,87 € de prime à la performance épuratoire

7,1 €
principalement aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques,**
en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides

3,4 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information)

6,2 €
principalement aux collectivités, **pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable,**
notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages

1,2 €
aux exploitants concernés **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**

0,5 €
pour la coopération internationale

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE *(chiffres 2014)*

DÉPOLLUER LES EAUX

6 stations de plus de **2 000 équivalents-habitants** en 2014 après travaux de réhabilitation visant à respecter les exigences de conformités imposées par la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- **476** aires d'alimentation de captages concernées par une démarche de protection
- **9 400** hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agro-environnementales dont 2 100 hectares en agriculture biologique

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- **536** kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- **2 672** hectares de surfaces de zones humides protégées dont 176 hectares au titre de l'acquisition
- **104** ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- **36,4 %** de la surface du bassin couverte par des SAGE *(schéma d'aménagement et de gestion des eaux)*

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- **43** collectivités aidées pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- **145** opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- **14** pays bénéficiaires d'une vingtaine d'opérations engagées dans les pays en développement
- **42 M€** versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- **93 %** de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et 7 % d'études en cours qui seront finalisées courant 2015

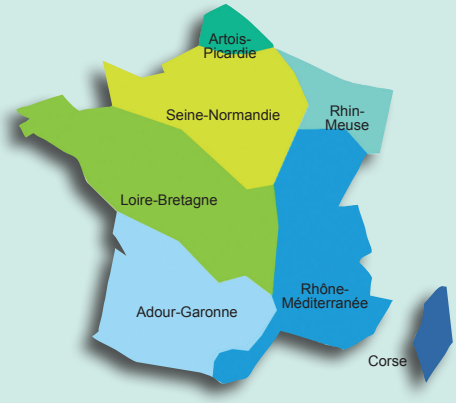

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux **(SDAGE)**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Le bassin Seine-Normandie

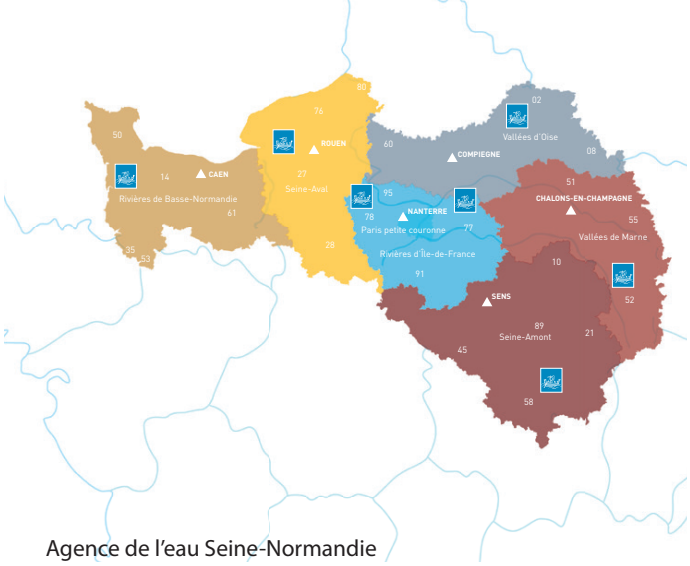

Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
Courriel : seinenormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie :
www.eau-seine-normandie.fr Dailymotion

l'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km^2, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 10 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 664 communes et plus de 18 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 000 captages produisent par an 1 500 millions de m^3 d'eau et 2 500 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16 millions d'habitants.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2015, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse

CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine

sur **SMARTPHONE**

Toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur **AppStore** et **Androïd Market.**

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.eau-seine-normandie.fr